Nations Unies S/2019/636

Conseil de sécurité

Distr. générale
7 août 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 6 août 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali

Les membres du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint leur rapport final, conformément au paragraphe 4 de la résolution 2432 (2018).

Le rapport a été communiqué le 15 juillet 2019 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, qui l'a examiné le 26 juillet 2019.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts
créé en application de la résolution 2374 (2017)
du Conseil de sécurité sur le Mali
(*Signé*) Ruben **de Koning**

(*Signé*) Albert **Barume**
Expert

(*Signé*) Aurélien **Llorca**
Expert

(*Signé*) Carolina **Reyes**
Experte

19-12161 (F) 090819 090819

Merci de recycler

Rapport final du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali et reconduit par la résolution 2432 (2018)

Résumé

S'y étant pourtant engagées à la suite de la réélection du Président Ibrahim Boubacar Keita en août 2018, les parties signataires de l'Accord de 2015 pour la paix et la réconciliation au Mali n'en ont pas hâté la mise en œuvre. Si deux textes d'application ont été adoptés à cet effet et si l'opération d'intégration d'anciens combattants dans l'armée a débuté, quoiqu'avec six mois de retard, la démission du Premier Ministre et de son Gouvernement, le 18 avril 2019, est venue mettre un coup d'arrêt à des réformes institutionnelles fondamentales, 63 000 combattants inscrits attendant ainsi toujours la mise en route de l'opération de désarmement, démobilisation et réintégration.

La montée des violences dans le centre du pays et la multiplication des manifestations d'envergure à Bamako ont poussé à la démission le Premier Ministre Soumeylou Boubèye Maïga, à qui on s'accordait à reconnaître le mérite d'avoir donné un nouvel élan à la mise en œuvre de l'Accord. Ayant décidé d'ouvrir un dialogue politique sans exclusive le but en étant de dégager des solutions consensuelles aux crises institutionnelle et sécuritaire, le nouveau gouvernement n'a cependant confié de portefeuille ministériel à aucun membre des groupes armés signataires. L'Accord étant largement dénoncé par la population, il reste à savoir si ce dialogue suscitera l'adhésion politique nécessaire.

Perdant du terrain aux groupes terroristes armés, les principaux responsables des groupes armés que sont la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger et la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et la formation dissidente du Mouvement pour le salut de l'Azawad des Daoussak (MSA-D) ont tenté de mettre en place, à la fin de 2018, un mécanisme de coordination qui viendrait leur permettre de faire face à tous problèmes de sécurité, parallèlement à la mise en œuvre de l'Accord et en attendant le déploiement de l'armée reconstituée dans le nord du pays. Minée par des rivalités entre groupes, des luttes intestines et la collusion de certains éléments avec les terroristes, cette initiative a fait long feu. La collusion entre Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (JNIM, QDe. 159) et certains éléments du Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), appartenant à la CMA, apparaîtra au grand jour pendant le conflit qui les a opposés au MSA-D à Ménaka en 2018 et à Talataye au premier semestre de 2019.

Les rivalités internes au Mouvement arabe de l'Azawad (MAA)-Plateforme, viendront compliquer la mise en œuvre de l'Accord et contribuer à l'échec de l'initiative de coordination. Voulant mettre leur hégémonie au service de leurs intérêts personnels et de ceux de leur tribu arabe des Lehmar de Gao, Mohamed Ould Mataly (MLi.008) et Hanoun Ould Ali, chefs du MAA-Plateforme, ont évincé du Comité de suivi de l'Accord (CSA) Moulaye Ahmed Ould Moulaye, leur homologue de Tombouctou, cependant que Harouna Toureh, leur allié et porte-parole de la Plateforme rejetait la liste de combattants affectés par Ould Moulaye aux unités mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination à Tombouctou, la plupart desquels étaient censés être intégrés dans les Forces armées maliennes.

Les intérêts des chefs de la tribu arabe des Lehmar portent principalement sur le trafic de stupéfiants, qui est pour l'essentiel entre les mains de Mohamed Ben Ahmed Mahri (MLi.007), alias « Mohamed Rouggy », partie à un réseau de trafic de résine de cannabis et de cocaïne de millions de dollars, transitant ou censé transiter par le Mali,

trafic qui a occasionné des saisies en cascade au Niger, au Maroc et en Guinée-Bissau. Des éléments de la Plateforme et de la CMA (ou se revendiquant comme tels) convoient des colis de drogue à différentes étapes de l'itinéraire de trafic en territoire malien. Les intérêts groupes armés sont d'autant plus enclins à perturber ou freiner la mise en œuvre de l'Accord et, singulièrement des réformes du secteur de la sécurité préalables au déploiement des Forces armées maliennes reconstituées dans le nord du pays qu'ils trouvent leur intérêt dans la criminalité organisée.

C'est dans le centre du pays que la situation humanitaire est la plus désastreuse. Jamais autant de civils n'y ont été tués que pendant les attaques de la première moitié de 2019, qui ont entraîné des déplacements de population et un afflux de réfugiés au Burkina Faso, au Niger et même en Mauritanie. Le Bureau administratif de la CMA à Kidal remet en cause la neutralité de l'action humanitaire et entrave l'acheminement de l'assistance en imposant en toute illégalité sous la menace de violences ou d'expulsion, des contraintes d'ordre réglementaire au personnel humanitaire. Ahmed Ag Albachar (MLi.004), chef de la commission humanitaire de ce Bureau, Ahmed Ag Albachar détourne également l'assistance humanitaire.

On assiste généralement dans la région du Sahel à la multiplication d'attaques violentes menées par des djihadistes et des groupes criminels proches, venant dresser les populations les unes contre les autres, le Burkina Faso et le Niger étant, outre le Mali, les pays les plus éprouvés par ces attaques. Les pays de la région s'inquiètent de plus en plus des liens qui se tissent entre terroristes partout sur le continent et de ce que les organisations djihadistes de par le monde se sont désormais donné pour ambition de déstabiliser l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, quand on sait que les mouvements non contrôlés de migrants ou de personnes en quête d'emploi, notamment dans le secteur de l'extraction minière artisanale, en pleine expansion, sont de nature à favoriser de tels liens.

Table des matières

		Page
I.	Contexte général	5
II.	Accord pour la paix et la réconciliation au Mali : violations constatées, obstacles rencontrés et progrès accomplis	6
	A. Violations du cessez-le-feu	6
	B. Mise en œuvre de l'Accord sur la paix et la réconciliation au Mali : contexte politique et sécuritaire interne	7
	C. Volet politique et institutionnel	13
	D. Volet défense et sécurité	15
	E. Financement de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et de son volet développement économique, social et culturel	17
	F. Réconciliation, justice et questions humanitaires	19
III.	Groupes armés	20
IV.	Criminalité organisée	31
	A. Trafic de stupéfiants	31
	B. Traite de personnes et trafic de migrants	34
	C. Trafic de marchandises par ailleurs licites	36
V.	Violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme	39
	A. Meurtres de civils par les Forces armées maliennes	39
	B. Violations des droits de l'enfant et violences sexuelles	40
	C. Entraves à l'aide humanitaire	41
VI.	Évolution de la situation politique et sécuritaire dans la région	44
	A. Aperçu général de la situation dans les pays de la région	44
	B. Tendances et questions régionales liées au mandat du Groupe d'experts	47
	C. Initiatives régionales	49
VII.	Recommandations	50
Annexes*		52

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

I. Contexte général

Mandat, déplacements et coopération

1. Par sa résolution 2432 (2018), le Conseil de sécurité a décidé de reconduire jusqu'au 31 août 2019 les mesures énoncées aux paragraphes 1 à 7 de la résolution 2374 (2017). Le régime de sanctions institué par le Conseil dans sa résolution 2374 (2017) envisage l'interdiction de voyager et le gel des avoirs de personnes ou entités désignées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali comme responsables ou complices d'activités ou de politiques faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité au Mali ou comme ayant contribué, directement ou indirectement, à ces activités ou politiques. Dans sa résolution 2432 (2018), le Conseil a prié le Secrétaire général de rétablir le Groupe d'experts et décidé de proroger jusqu'au 30 septembre 2019 le mandat du Groupe d'experts énoncé aux paragraphes 11 à 15 de la résolution 2374 (2017).

2. Entre novembre 2018 et juin 2019, le Groupe d'experts a effectué huit missions au Mali, durant lesquelles il s'est notamment rendu à Tombouctou, Ménaka, Gao, Kidal et Ansongo. Il a également séjourné au Niger, du 5 au 13 décembre 2018, au Burkina Faso, du 7 au 9 janvier 2019, en France, les 4 et 5 mars 2019, en Mauritanie, du 17 au 21 mars 2019, en France, les 4 et 5 avril 2019, au Maroc du 20 au 22 mai 2019, au Sénégal du 22 au 26 mai 2019, et en Guinée-Bissau du 22 au 24 mai 2019. Le Groupe d'experts tient à remercier sincèrement les autorités de ces pays de lui avoir permis de séjourner sur leur territoire.

3. Le Groupe d'experts tient également à remercier la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), et en particulier sa Cellule d'analyse conjointe, sa principale interlocutrice au sein de la Mission, pour l'appui logistique qu'elles lui ont prêté, ainsi que le Département de la sûreté et de la sécurité) qui a pourvu à sa sécurité. Il voudrait toutefois dire la vive préoccupation que lui inspirent l'arrestation et la détention, pendant 56 jours, par un État Membre, d'un expert en mission officielle, en violation des privilèges et immunités dont il jouit[1], rappelant qu'au paragraphe 15 de sa résolution 2374 (2017), le Conseil de sécurité a prié instamment « tous les États Membres concernés de garantir la sécurité des membres du Groupe et de leur donner libre accès aux personnes, documents et lieux pertinents pour que le Groupe puisse s'acquitter de son mandat ».

4. S'agissant de l'échange d'informations avec la MINUSMA, au moment de l'établissement du présent rapport, le Groupe d'experts n'avait pas reçu les renseignements concernant le versement d'indemnités journalières à Mohamed Ousmane Ag Mohamedoune (Mli.003), sous le coup de sanctions, renseignements qu'il avait demandées après avoir constaté l'existence de ce versement, le 13 juin 2019, à Bamako. L'intéressé ayant été inscrit sur la liste relative aux sanctions, le 20 décembre 2018, le Groupe d'experts avait plus d'une fois fait valoir à la haute direction et au service juridique de la MINUSMA que même si telle personne ayant fait l'objet de sanction en décembre n'était pas (encore) frappée d'une mesure de gel des avoirs, lui apporter quelque concours financier, opérationnel ou logistique ce serait violer les critères de désignation énoncés à l'alinéa c) du paragraphe 8 de la

[1] Le 12 avril 2019, le porte-parole du Secrétaire général a déclaré que « l'arrestation et la détention par les autorités tunisiennes de M. Moncef Kartas, membre du Groupe d'experts du Conseil de sécurité sur les sanctions en Libye, dans l'exercice de ses fonctions officielles, étaient un motif de vive inquiétude. [...] expert en mission auprès des Nations Unies, M. Kartas jouit de privilèges et immunités bien spécifiés en vertu de l'article VI, sect. 22, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies ».

résolution 2374 (2017), tant que la personne en cause n'aurait pas été radiée de la liste et ce, sans préjudice d'éventuelles mesures dérogatoires.

5. Le Président du Comité de suivi de l'Accord a annoncé, pendant la session plénière du Comité tenue en avril 2019, que compte tenu de la résolution 2374 (2017), le versement d'indemnités journalières à Ag Mouhamedoune avait été suspendu.

6. Dans l'exercice de son mandat, le Groupe d'experts a adressé 24 nouvelles communications officielles à des États Membres, organisations internationales et entités privées et a reçu des réponses plus ou moins complètes (voir annexe 1).

Méthodologie

7. Le Groupe d'experts a à cœur d'observer les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport du 22 décembre 2006 (voir S/2006/997, annexe). Tout en se voulant aussi transparent que possible, le Groupe d'experts se garde de révéler ses sources de peur de mettre inutilement en danger celles-ci ou quiconque d'autre.

8. Par souci d'équité, le Groupe d'experts entend, toutes les fois qu'il y a lieu et que possible, communiquer à quiconque est visé dans ses rapports tous renseignements utiles le concernant afin de lui permettre de les examiner, d'y formuler des observations et d'apporter toutes réponses en temps utile.

9. Jaloux de son indépendance, le Groupe d'experts entend également se prémunir contre toute tentative pour remettre en cause son impartialité ou faire douter de son objectivité. Il a approuvé par consensus le texte du présent rapport ainsi que les conclusions et recommandations qui y figurent avant de le transmettre à la présidence du Conseil de sécurité.

II. Accord pour la paix et la réconciliation au Mali : violations constatées, obstacles rencontrés et progrès accomplis

A. Violations du cessez-le-feu

10. Le Groupe d'experts se félicite de voir que l'on a nettement de plus en plus recours aux différents mécanismes de la Commission technique de sécurité et, plus précisément, qu'il est donné suite à la recommandation résultant de son précédent rapport final (S/2018/581), tendant à voir confier aux équipes mixtes d'observation et de vérification le soin d'enquêter systématiquement sur toutes les violations du cessez-le-feu. Il se félicite également de ce qu'à la 37e réunion de la Commission technique, le 6 juin 2019[2], le Président de la Commission s'est engagé à accélérer au besoin le déploiement des équipes mixtes d'observation et de vérification, et à leur donner les moyens et outils de leur mission d'enquête.

11. Les rapports de terrain soumis à la Commission technique de sécurité par les équipes mixtes en application de leur mandat élargi se sont révélés particulièrement utiles, étant donné spécialement les violations du cessez-le-feu par la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et le Mouvement pour le salut de l'Azawad des Daoussak (MSA-D) dans la région de Talataye. Le Groupe d'experts estime que, sans être signataire de l'Accord, le fait que le Mouvement pour le salut de l'Azawad (MSA) reconnu comme groupe armé coopérant à son application suppose qu'il

[2] Minutes de la 37e réunion de la Commission technique de sécurité, 6 juin 2019, conservées au Secrétariat.

respecte de fait l'ensemble des dispositions de ce texte et des règles fixées par la Commission technique. Par la suite, les deux attaques perpétrées l'une par le MSA contre la CMA, le 3 mai 2019 et l'autre par la CMA contre le MSA, le 15 mai 2019, signalées à la Commission technique par les équipes mixtes d'observation et de vérification le 6 juin 2019, de même que celle perpétrée le 24 juin 2019 à Agar-n-Adamous par la CMA contre le MSA, signalée le 5 juillet 2019, doivent être considérées comme des violations du cessez-le-feu et portées à l'attention du Comité de suivi de l'Accord.

12. Les forces internationales considèrent que jusqu'à la fin de 2018, la CMA à Kidal avait eu l'intention de se conformer aux règles édictées par la Commission technique concernant les mouvements de convois de plus de cinq véhicules et le transport d'armes collectives[3] ; la situation a toutefois changé depuis janvier 2019 et avec la montée des tensions à Talataye. Au mois de mai 2019, les forces internationales ont constaté plusieurs violations des règles de la Commission technique à la faveur de la noria non autorisée de pick-ups dans Kidal, parfois au lever du jour.

13. Malgré ce revirement de la CMA, les forces internationales n'ont pas encore mis en place de dispositif centralisé de constatation et d'enregistrement d'informations relatives aux violations du cessez-le-feu, et n'ont pas non plus systématiquement dénoncé de faits à la Commission technique. De plus, à la connaissance du Groupe d'experts, il n'existe de mécanisme de surveillance des violations ni à Gao ni à Tombouctou. Se félicitant que la Commission technique ait rappelé, à sa 38e réunion tenue le 5 juillet 2019, que les règles préexistantes ont valeur impérative, le Groupe d'experts, attend avec intérêt de la voir en discuter des aménagements lors de sa prochaine réunion.

B. Mise en œuvre de l'Accord sur la paix et la réconciliation au Mali : contexte politique et sécuritaire interne

Violences dans le centre du pays et démission du Gouvernement

14. Les épisodes de violence de plus en plus graves survenus au premier semestre de 2019 dans la région de Mopti risquent de faire dérailler la mise en œuvre de l'Accord. Quelques jours après qu'une opération terroriste complexe ait été lancée contre un camp des Forces armées maliennes de Dioura, le 17 mars 2019, et sans que les deux événements soient liés, des miliciens Dogon ont tué au moins 157 civils peuls dans le village d'Ogossagou, le 23 mars, cette attaque étant la plus meurtrière que le pays ait connu depuis 2012. Les actions menées en représailles les 9 et 17 juin contre des civils dogons des villages de Sobanou Kou, Yoro et Gangafani ont fait presque autant de victimes.

15. Le limogeage du chef d'état-major de l'armée et l'annonce par le Gouvernement de la dissolution de Dan Nan Ambassagou, principale milice dogon, n'empêcheront pas la population de manifester contre la mauvaise gestion de la situation dans le centre du pays par les autorités. Le 5 avril, quelque 15 000 personnes sont descendues dans les rues de Bamako, répondant à l'appel lancé par des responsables religieux et de représentants des partis politiques d'opposition et d'organisations de la société civile[4]. Le 17 avril, les députés de la majorité et de l'opposition ayant voté une motion

[3] Lancée le 11 novembre 2017 l' « Opération Farrier » a pour mission de faire appliquer les règles de la Commission technique de sécurité.

[4] Voir S/2019/454, par. 4.

de censure la veille, Soumeylou Boubèye Maïga et son Gouvernement ont rendu leur démission.

16. Nommé le 22 avril, le nouveau Premier Ministre Boubou Cissé posera le premier acte de son mandat en signant, le 2 mai, un accord politique de gouvernance valable pour un an avec les acteurs de la vie politique, dans l'optique de parvenir à une gouvernance plus largement représentative. Le 5 mai, le Président Keita a nommé un Gouvernement de 38 membres, dont huit femmes mais ne comptant aucun membre des groupes armés coopérant à l'application de l'Accord, malgré l'engagement qu'il avait pris de nommer des ministres issus de la CMA et de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger. Ont été reconduits, plusieurs membres du précédent Gouvernement, notamment Lassine Bouaré, Ministre de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale, chargé de coordonner l'action gouvernementale à titre d'appui à la mise en œuvre de l'Accord. Plusieurs grandes figures de l'opposition, dont Soumaila Cissé, n'ont pas souscrit à l'accord politique de gouvernance. Les mouvements armés signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation pour qui ce texte concernait les seuls partis politiques, n'ont pas été associés à sa rédaction.

Retards des réformes constitutionnelles et consultations électorales et « dialogue national inclusif »

17. En novembre 2018, le Gouvernement a annoncé l'organisation d'un référendum constitutionnel en mars 2019, les élections législatives, sénatoriales et locales devant se tenir en mai, juillet et novembre 2019, respectivement. Aucune de ces consultations n'aura eu lieu. Le calendrier électoral a été abandonné dans l'attente du « dialogue politique inclusif » entre le Gouvernement et l'ensemble des acteurs politiques.

18. Le 1er avril 2019, soit trois semaines avant la démission du Gouvernement, un comité d'experts[5] chargé d'examiner le processus de révision constitutionnelle a soumis son projet de réforme constitutionnelle au Président[6]. Ce projet doit être examiné par le Parlement avant d'être soumis à la population à l'occasion d'un référendum ; c'est pourquoi le Parlement a approuvé , le 27 juin 2019, le projet de loi présenté par le Gouvernement et portant deuxième prorogation du mandat de la législature, jusqu'au 2 mai 2020. Le 12 juin 2019, un groupe de partis politiques et d'associations de l'opposition se sont constitués en mouvement « *An Tala Anko An Faso* » pour défendre la Constitution en s'opposant à cette deuxième prorogation du mandat de l'Assemblée nationale et au projet de réforme constitutionnelle[7].

19. Le dialogue politique inclusif se veut un cadre général de prise par consensus de décisions concernant les réformes politiques[8], notamment la révision de la Constitution de 1992, les textes relatifs à la décentralisation et le nouveau calendrier

[5] Le Comité était composé de 11 membres (9 hommes et 2 femmes) et présidé par M. Mankan Moussa Sissoko.

[6] Le projet de texte de la nouvelle Constitution prévoit notamment la création d'un Sénat et le renforcement du rôle des institutions traditionnelles ainsi qu'un nouveau modèle de décentralisation. Le Comité d'experts a tenu de vastes consultations, s'est déplacé sur le terrain et a organisé des débats techniques pointus avec les mouvements signataires de l'Accord.

[7] Le front *An Tala Anko An Faso* rassemble plus de 15 partis politiques et autres mouvements. Voir Bamada.net, « Front contre la prorogation du mandat des députés. Une vingtaine de partis politiques, d'associations et de mouvements se dressent contre le projet de loi organique », 13 juin 2019, disponible à l'adresse suivante : http://bamada.net/front-contre-la-prorogation-du-mandat-des-deputes-une-vingtaine-de-partis-politiques-dassociations-et-de-mouvements-se-dressent-contre-le-projet-de-loi-organique.

[8] Radio France Internationale, « Tiébilé Dramé (Ministre malien des affaires étrangères) : «Volte-face ? Non. Union sacrée» », 20 mai 2019, disponible à l'adresse suivante : http://www.rfi.fr/emission/20190520-tiebile-drame-mali-volte-face-union-sacree-gouvernement.

pour le référendum et les élections législatives, régionales et locales. Il s'impose donc comme décisif pour la mise en œuvre de l'Accord[9].

20. Réuni le 7 juin 2019, le Conseil des ministres a annoncé que le Président avait confié le pilotage du dialogue national inclusif à trois éminentes personnalités, à savoir, Baba Akhib Haïdara, actuel Médiateur de la République[10], Ousmane Issoufi Maïga, ancien Premier Ministre[11] et Aminata Dramane Traoré ancienne Ministre et fervente défenseuse de l'égalité des sexes[12], un comité technique présidé par Cheick Sidi Diarra devant également être mis sur pied.

Mise en œuvre de l'Accord : progrès négligeables et absence de nouvelle feuille de route

21. Lors de la réunion de haut niveau qu'il a tenue le 17 juin 2019 à Bamako, le Comité de suivi de l'Accord, faisant le point de l'application de la feuille de route du 22 mars 2018, a marqué 7 des 21 actions retenues de la couleur verte, signifiant que l'exécution en était à un stade avancé ou achevée, 5 de la couleur rouge, comme attendant encore d'être exécutées, les 9 actions restantes étant marquées en jaune ou orange comme étant en cours d'exécution (voir annexe 2).

22. Le Président du Conseil de sécurité, dans sa déclaration en date du 5 avril 2019, et le Conseil, au paragraphe 1er de sa résolution 2480 (2019), ont exhorté les parties maliennes à signer sans délai une feuille de route révisée. Les échéances fixées aux fins de l'exécution des actions prioritaires définies dans la feuille de route ont expiré, en particulier celles qui intéressent l'entreprise générale de désarmement, démobilisation et réintégration, d'autres actions prioritaires, dont la restructuration territoriale, ayant été abandonnées (voir par. 41). En octobre 2018, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement malien ont conclu un Pacte pour la paix au Mali dans le but d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord dans les mois à venir, texte auquel ont également souscrit les groupes armés coopérant à la mise en œuvre de l'Accord. Toutefois, les progrès enregistrés consistent uniquement dans la signature de deux textes de loi (voir par. 38 et 55) et la mise en route du processus accéléré de désarmement, démobilisation, réintégration et d'intégration à l'armée par l'intermédiaire du Mécanisme opérationnel de coordination, que l'on attendait depuis six mois (voir par. 45).

23. Aucune nouvelle feuille de route n'a été adoptée lors de la réunion de haut niveau du 17 juin, quoiqu'il en ait été question. Le Ministre Lassine Bouaré a insisté sur le parachèvement des réformes constitutionnelles, le fonctionnement effectif des autorités intérimaires, l'achèvement du processus général de désarmement, démobilisation et réintégration, le déploiement des forces armées reconstituées et le financement de la Zone de développement des régions du nord, toutes mesures prioritaires qui s'inscrivent dans le droit fil des objectifs définis au paragraphe 4 de la résolution 2480 (2019), devant être atteints avant le terme du mandat renouvelé de la MINUSMA.

---

[9] Selon l'article 2 de l'accord de gouvernance politique, la mise en œuvre de l'Accord est la deuxième des priorités du Gouvernement.

[10] Baba Akhib Haïdara a été nommé Médiateur de la République par l'actuel Président malien en 2013.

[11] Nommé plusieurs fois Ministre et Premier Ministre, Ousmane Issoufi Maïga préside actuellement l'association songhaï « Ir Ganda » (soit « Nos terres »).

[12] Aminata Dramane Traoré ancienne Ministre de la culture ayant démissionné du Gouvernement, critique ouvertement plusieurs politiques de l'État et les interventions de forces internationales en territoire malien.

Discorde funeste à la mise en œuvre de l'Accord

Retrait de la CMA des consultations entre parties maliennes

24. Le 15 mars 2019, la CMA suspendait sa participation au cadre de consultations entre parties maliennes dont le Ministre Lassine Bouaré avait pris l'initiative dès sa nomination, en septembre 2018, le but en étant de renforcer l'appropriation nationale de l'entreprise et d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord. La CMA protestait ainsi contre l'adoption par le Gouvernement, le 8 mars 2019, de deux décrets autorisant la création de forces spéciales devant être déployées dans le cadre de l'opération « Dambé » l'objectif étant de reprendre le contrôle militaire de zones des régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni et Ménaka[13]. Comme elle l'avait déjà fait valoir au sujet de l'opération « Koufra », en 2018, la CMA voit dans un tel déploiement de forces une violation de l'Accord car intervenant avant la reconstitution des forces armées.

Rivalités internes à la Plateforme

25. Pour ce qui est de la Plateforme, les rivalités internes au Mouvement arabe de l'Azawad (MMA) sont venues perturber les réunions du Comité de suivi de l'Accord, longuement retarder le processus accéléré de désarmement, démobilisation et réintégration et d'intégration dans l'armée (voir par. 45) et remettre en cause l'aptitude de la coalition à mettre l'Accord en œuvre dans la discipline[14].

26. Le 25 janvier 2019, le Secrétaire général du MAA-Plateforme basé à Nouakchott désigne dans une lettre confidentielle Hanoune Ould Ali Mahari pour le représenter au Comité de suivi de l'Accord en cas d'absence (voir annexe 3). Il s'autoproclamera, le 1er février 2019, nouveau représentant du Mouvement auprès du Comité, se substituant de fait à Moulaye Ahmed Ould Moulaye, qui contestera cette décision, étant soutenu en cela par les groupes locaux du MAA-Plateforme de la région de Tombouctou.

27. Ce différend viendra mettre à mal en février, mars et avril 2019, le fonctionnement du Comité de suivi de l'Accord et le processus d'intégration du Mécanisme opérationnel de coordination. À la session d'avril du Comité de suivi de l'accord, le Président du Comité tranchera en confirmant la décision du Secrétaire général du MAA-Plateforme et en priant Ould Moulaye de quitter ses fonctions. Dénonçant la décision du Comité, Fahad Ag Almahmoud, Secrétaire général du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés (GATIA), suspendra le même jour du 15 avril 2019 la participation de son groupe au processus accéléré de désarmement, démobilisation et réintégration jusqu'à ce que la question soit éclaircie (voir annexe 4).

28. Le 16 juin 2019, Ag Almahmoud décide de reconstituer la Plateforme en rassemblant autour de son noyau, le GATIA, les factions dissidentes conduites par Abdourahmane Maïga et Ould Moulaye, à savoir respectivement la Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance, et le MAA-Plateforme de Tombouctou, dirigé par Ould Moulaye, excluant de facto Hanouna Toureh et le MMA-Plateforme d'Hanoune Ould Ali (voir annexe 5).

29. Le Groupe d'experts est saisi d'informations dignes de foi selon lesquelles Mohamed Ould Mataly (MLi.008), député et représentant du MAA-Plateforme auprès du CSA, aurait orchestré et facilité le retour d'Ahmed Ould Sidi Mohamed et

[13] Centre Carter, « Report of the Independent Observer : observations on the implementation of the agreement on peace and reconciliation in Mali, emanating from the Algiers Process », avril 2019.

[14] Ibid.

l'éviction d'Ould Moulaye du Comité[15] en vue d'asseoir son influence personnelle et celle d' Hanoune Ould Ali Mahari.

30. Il convient de noter ici qu'Ould Moulaye avait entériné, au nom de la Plateforme, le rapport de décembre 2018 sur les conclusions de la réunion de haut niveau consacrée aux questions de défense et de sécurité, dont résultait une vision harmonisée de l'armée reconstituée. Mohamed Ag Najim (voir par. 81) a entériné le rapport au nom de la CMA, dont il était l'ancien chef d'état-major. À la suite de la réunion de haut niveau des 8 et 9 avril 2019 consacrée aux mêmes questions, Harouna Toureh, porte-parole de la Plateforme a contesté la qualité d'Ould Moulaye pour y représenter le mouvement. Selon Ould Moulaye, Toureh cherche à freiner les discussions touchant la réforme du secteur de la sécurité.

Montée du mécontentement vis-à-vis de l'Accord

31. Pendant la période considérée, le Groupe d'experts a pu voir se multiplier les tentatives pour instrumentaliser le mécontentement de la population vis-à-vis de l'Accord. Les acteurs politiques, les prescripteurs d'opinions, les représentants de différentes communautés et les médias ont qualifié l'Accord de cadeau aux minorités du nord du pays, qui viendrait menacer l'intégrité territoriale du Mali et affaiblir les autres communautés. Un député de la majorité du nom de Moussa Diarra a ainsi, le 21 mai 2019, publié dans un journal malien une lettre ouverte déclarant que « le Mali est livré aux caprices d'une minorité de ses hommes qui, au lieu de servir leur patrie, sapent plutôt sa cohésion et ses fondements »[16].

32. Lors des manifestations qui ont poussé le Premier Ministre Soumeylou Boubèye Maïga à la démission, les manifestants auraient dénoncé l'Accord comme étant biaisé en faveur de certaines communautés[17]. Le 17 juin 2019, à Sévaré, dans la région de Mopti, environ 300 personnes ont manifesté contre la MINUSMA et les forces internationales en scandant des slogans hostiles à l'Accord notamment[18]. Dans une déclaration publique en date du 21 juin 2019, trois associations maliennes ont dépeint l'Accord comme étant l'instrument d'une partition progressive du Mali, qui donnerait le pouvoir aux séparatistes[19].

33. L'Accord est de plus en plus largement mal vu, y compris au sein des institutions publiques. Un article publié en ligne le 20 février 2019 faisait état de l'hostilité des Forces armées maliennes envers la réintégration d'anciens rebelles dans les rangs de l'armée et au sein d'autres services publics[20]. En février 2019, 18 ex-déserteurs ont quitté l'école de gendarmerie de Faladié où ils étaient installés, les autres soldats

---

[15] Entretiens avec des sources confidentielles à Bamako, les 16 et 17 avril 2018.

[16] Bamada.net, « Lettre ouverte du Député Moussa Diarra à Emmanuel Macron », 21 mai 2019, disponible à l'adresse suivante : http://bamada.net/lettre-ouverte-du-depute-moussa-diarra-a-emmanuel-macron.

[17] Rapports confidentiels, avril 2019. En mai 2019, des prises de position similaires ont été entendues lors de manifestations contre le projet d'installation à Bamako du siège de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

[18] Rapport confidentiel du 19 juin 2019.

[19] Le 21 juin 2019, trois associations maliennes, à savoir l'Association Gao Lama Borey, l'Association Songhoï Ganda et la Coalition contre la partition du Mali « Igdah Mali Tè Tila » ont violemment critiqué la déclaration publique faite par le Président à l'occasion du quatrième anniversaire de l'Accord. Voir Bamada.net, « Trois associations réagissent au discours d'IBK à l'occasion des 4 ans de l'accord de paix », 26 juin 2019, disponible à l'adresse suivante : http://bamada.net/trois-associations-reagissent-au-discours-dibk-a-loccasion-des-4-ans-de-laccord-de-paix-nous-naccepterons-pas-une-revision-de-la-constitution-tant-que-le-m.

[20] Bamada.net, « Reintégration des officiers déserteurs : les FAMAS refusent de leur faire des honneurs », 20 février 2019, disponible à l'adresse suivante : http://bamada.net/reintegration-des-officiers-deserteurs-les-famas-refusent-de-leur-rendre-les-honneurs.

voyant en eux des traîtres, leur faisant subir des humiliations[21]. Le Groupe d'experts est saisi de récits venant confirmer la montée du ressentiment des forces maliennes de défense et de sécurité à l'égard de la réintégration d'éléments de mouvements armés dans l'armée nationale et la fonction publique[22].

34. Les groupes armés coopérant à la mise en œuvre de l'Accord ont alimenté par inadvertance l'exacerbation des critiques contre l'Accord, comme l'illustrent les articles parus dans les médias à la suite de l'adoption par la CMA, le 30 janvier, d'une décision régissant le séjour des étrangers, la vente de boissons alcoolisées et l'administration de la justice à Kidal (voir annexe 6). Un journal malien a ainsi titré à la une : « La CMA s'arroge les prérogatives du Gouvernement malien : la libération de Kidal passe inévitablement par la guerre »[23] Plusieurs personnalités, dont le Président du Comité de suivi de l'Accord, ont jugé cette décision excessive à certains égards et contraire à l'Accord[24].

35. Certains acteurs politiques ont exploité cet épisode pour attiser les peurs de la population à l'égard de l'Accord. Ali Nouhoum Diallo, ancien président de l'Assemblée nationale, a ainsi déclaré publiquement que la décision prise par la CMA était la preuve des risques tenaces qui pesaient sur l'intégrité territoriale du Mali[25].

36. Le Groupe d'experts a été témoin de l'activisme d'associations de promotion des différentes identités ethniques, sur fond de tensions intercommunautaires, de violence et de faillite des services de sécurité de l'État. Un certain nombre de ces

---

[21] Entretien avec des sources confidentielles à Bamako, (19 avril 2019).

[22] Entretien avec des sources confidentielles à Bamako, (19 et 21 avril 2019).

[23] Maliplume, « La CMA s'arroge les prérogatives du Gouvernement malien : La libération de Kidal passe inévitablement par la guerre », article non daté, disponible à l'adresse suivante : https://maliplume.com/la-cma-sarroge-les-prerogatives-du-gouvernement-malien-la-liberation-de-kidal-passe-inevitablement-par-la-guerre/ ; d'autres médias ont vu dans cette décision une tentative pour instituer la charia à Kidal, voir Notre Voie, « Tentative d'application de la charia a Kidal : La CMA courtise les jihadistes », 27 février 2019, disponible à l'adresse suivante : https://www.malipedia.info/index.php/2019/02/27/tentative-dapplication-de-la-charia-a-kidal-la-cma-courtise-les-jihadistes/. Dans d'autres journaux encore, il était déclaré qu' « il [était] aujourd'hui clair que la ville de Kidal ne [faisait] pas partie du Mali », voir La Preuve, « Nouvelles mesures de sécurisation de la ville de Kidal : La laïcité du Mali remise en cause ! », 26 février 2019, disponible à l'adresse suivante : https://www.maliweb.net/la-situation-politique-et-securitaire-au-nord/nouvelles-mesures-de-securisation-de-la-ville-de-kidal-la-laicite-du-mali-remise-en-cause-2804999.html.

[24] Les responsables de la CMA expliqueront par voie de déclarations publiques que cette décision n'avait pas vocation à supplanter celles des autorités maliennes, voir Radio France Internationale Afrique, « Nouveau règlement de la vie publique à Kidal : la CMA rétropédale », 19 février 2019, disponible à l'adresse suivante : http://www.rfi.fr/afrique/20190219-nouveau-reglement-kidal-cma-retropedale. Cependant, le mal était fait dans l'opinion publique tant vis-à-vis de l'Accord que de la bonne volonté des mouvements armés.

[25] Le Républicain, « Pr. Ali Nouhoum DIALLO, Ancien Président de l'Assemblée nationale du Mali, Ancien Président du Parlement de la CEDEAO : La révision constitutionnelle n'est pas la priorité du moment pour le peuple malien », 26 avril 2019, disponible à l'adresse suivante : http://malijet.com/les_faits_divers_au_mali/lettres_ouvertes_mali/226533-professeur_ali_nouhoum_diallo_ancien_assemblee_ancien_.html.

associations dont l'Alliance pour le Salut du Sahel[26], l'Association Gao Lama Borey[27] et la Coalition contre la partition du Mali « Igdah Mali Tè Tila »[28], sont hostiles à l'Accord, ces deux dernières étant les coauteurs de la déclaration conjointe du 21 juin (voir par. 32).

37. Dans le discours qu'il a prononcé le 20 juin 2019 à l'occasion du quatrième anniversaire de l'Accord, le Président Keïta, reconnaissant le problème né du mécontentement croissant que l'Accord inspirait à la population, a demandé à tous les Maliens de cesser de traiter en ennemis les partenaires qui avaient tendu la main au pays, s'évertuant à les convaincre que l'Accord n'avait rien d'anti- malien[29].

C. Volet politique et institutionnel

Mise en place des autorités intérimaires

38. Le 27 mars 2019, le Président Keita a signé un décret portant modalités de transfert progressif des compétences aux conseils régionaux, conseils de cercle (district) et conseils municipaux.

39. Dans le nord du Mali, les autorités intérimaires régionales affectent de plus en plus à des projets définis des fonds provenant de sources diverses, à savoir du Fonds national d'appui aux collectivités territoriales et de la phase 2 du projet « Sécurité et développement au Nord du Mali » de l'Union européenne[30]. Selon des représentants des autorités intérimaires de Gao et Kidal, le volume de ressources mobilisées s'est amélioré par rapport à la situation décrite par le Groupe d'experts dans son précédent rapport final. À l'époque, seule la région de Tombouctou avait réussi à mobiliser des ressources pour financer ses projets. Toutefois, le rétablissement des services publics à Kidal traîne par rapport à Gao ou Tombouctou. On y manque encore notamment d'enseignants et de services de santé[31].

---

[26] L'Alliance pour le Salut du Sahel, qui a vu le jour à la fin 2018, prétend défendre la population peule contre les attaques répétées qu'elle subit dans le centre du Mali et au Burkina Faso. Son dirigeant, connu sous le surnom de Bacar Saw, a revendiqué de nombreuses attaques contre des civils dogons, notamment à Bouma. Voir Radio France Internationale Afrique, « Mali : deux nouveaux groupes d'autodéfense voient le jour dans le centre », 28 mars 2019, disponible à l'adresse suivante : http://www.rfi.fr/afrique/20180524-mali-deux-nouveaux-groupes-autodefense-voient-le-jour-le-centre et Mondafrique, et « Après le massacre d'Ogossagou, notre entretien avec un chef Peul armé », 25 mars 2019, disponible à l'adresse suivante : https://mondafrique.com/mali-notre-entretien-avec-le-chef-peul-dune-milice-armee/.

[27] Créée en janvier 2018, l'Association Gao Lama Borey s'est opposée publiquement, le 16 octobre 2018, à la restructuration territoriale et administrative de Gao, arguant que les minorités du nord étaient surreprésentées à l'Assemblée nationale. Voir Malitnet, « Communiqué de presse Association Gao Lama Borey-Bamako », 22 octobre 2018, disponible à l'adresse suivante : http://www.malinet.net/editorial/commuique-de-presse-asociation-gao-lama-borey-bamako/.

[28] Le 13 décembre 2018, Abdel Kader Maiga, président de cette association créée en 2018, a adressé au Gouvernement une lettre dans laquelle il remettait en cause le Pacte pour la paix au Mali et déclarait que la restructuration territoriale était une bombe qui signifierait la fin de l'unité du Mali. Voir Maliweb, « Coalition contre la partition du Mali « IGDAH-Mali tè tila » demande de clarification au sujet du 'Pacte pour la Paix au Mali' », 16 décembre 2018, disponible à l'adresse suivante : https://www.maliweb.net/contributions/coalition-contre-la-partition-du-mali-igdah-mali-te-tila-demande-de-clarification-au-sujet-du-pacte-pour-la-paix-au-mali-2792865.html.

[29] Disponible à l'adresse suivante : https://malijet.com/communiques-de-presse/228969-discours-du-president-de-la-republique-a-l-occasion-du-4e-annive.html, 20 juin 2019.

[30] « État d'exécution des ressources financières et point du renforcement des capacités en ressources humaines des autorités intérimaires et collèges transitoires, exercice 2018 », document établi par le Gouvernement, conservé au Secrétariat.

[31] Voir également le rapport de l'Observateur indépendant (note de bas de page nº 13).

40. Saluée comme un véritable pas en avant en juillet 2018, la mise en place des autorités intérimaires de cercle continue de pâtir des rivalités dans Taoudenni[32] ; celles mises en place en sont encore à leurs balbutiements[33]. Au total, l'enveloppe de 1,2 millions de dollars des États-Unis allouée à 21 conseils de cercle doit les aider à arrêter leurs plans d'action prioritaires (S/2019/454, par. 11). À titre de comparaison, l'enveloppe allouée aux régions par le Gouvernement ou par les donateurs au titre du financement de projets était de 24 millions de dollars (voir annexe 2).

Restructuration administrative

41. La révision des textes organisant la décentralisation[34] promulgués le 2 octobre 2017 n'interviendra qu'après la révision constitutionnelle et les élections législatives. La restructuration territoriale, autre mesure prioritaire préalable à la décentralisation, a été suspendue à la suite des manifestations de Gao de novembre 2018. Le nouveau ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation a émis des réserves quant à sa faisabilité et à son intérêt[35].

42. Le Groupe d'experts a évoqué dans son rapport à mi-parcours de 2019 (S/2019/137), la manière dont les consultations locales qui devaient se tenir à Gao du 14 au 18 novembre 2018 sur la question de la restructuration territoriale avaient été sabotées par une manifestation de groupes proches de la Plateforme, à savoir les branches I et II de la Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance.

43. Le Groupe d'experts est saisi d'éléments d'information et de preuve établissant que des hommes du MAA-Plateforme sous les ordres de Mahri Sidi Amar Ben Daha (MLi.006), dit Yoro Ould Daha avaient pris part à cette manifestation. Commandant régional adjoint du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, Ben Daha a dit au Groupe d'experts avoir autorisé ses hommes à se joindre à la manifestation. Au moins six pick-ups du MAA-Plateforme ont bloqué le rond-point situé en face du bureau du Gouverneur, barrant ainsi l'accès aux locaux où les consultations devaient se tenir. Dans la nuit du 17 au 18 novembre 2018, des combattants du MAA-Plateforme et des soldats des Forces armées maliennes qui patrouillaient en ville ont failli en découdre.

44. Ben Daha a orchestré la participation du MMA-Plateforme à cette manifestation avec Hanoune Ould Ali Mahara, responsable politique du mouvement et le député Mohamed Ould Mataly[36], qui a fait savoir aux autorités maliennes de Gao, par l'intermédiaire du ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation, que les Forces armées maliennes ne devaient pas pénétrer dans la province pour éviter tout affrontement. Ould Mataly prétend n'avoir nullement reçu de Bamako pour instruction de prendre part à la manifestation et avoir, au contraire, personnellement tenté de désamorcer la situation[37].

---

[32] Voir S/2019/137, annexe 5.

[33] Entretien avec les autorités intérimaires de la région de Gao, (4 juin 2019) ; entretien avec un agent des autorités intérimaires de Kidal à Bamako, (13 juin 2019).

[34] Le Code des collectivités territoriales et la Loi portant conditions de la libre administration des collectivités territoriales. Documents non publiés établis par le Gouvernement, conservés au Secrétariat.

[35] Entretien avec le Ministre Boubacar Alpha Bah à Bamako, (12 juin 2019.)

[36] Entretiens avec une source gouvernementale confidentielle à Gao, (15 et 18 février 2019) ; entretien avec une source confidentielle issue de la société civile à Gao, (19 février 2019).

[37] Entretien avec Mohamed Ould Mataly à Bamako, (17 avril 2019).

D. Volet défense et sécurité

Désarmement, démobilisation et réintégration et intégration dans l'armée

45. Lancé le 6 novembre 2018 par l'intermédiaire du Mécanisme opérationnel de coordination, le processus accéléré de désarmement, démobilisation et réintégration et intégration dans l'armée a souffert de longs retards imputables en grande partie à la mauvaise gestion des examens médicaux à Kidal et à des désaccords internes à la Plateforme concernant les combattants inscrits dans la région de Tombouctou. De ce fait, l'objectif d'intégration dans les Forces armées maliennes de 1 000 membres de groupes armés signataires dans les six mois suivant l'investiture du Président (le 20 août 2018) défini dans la résolution 2423 (2018) n'a pas été atteint. Il faudra attendre la semaine du 10 juin 2019 pour voir conduire les 1 250[38] combattants inscrits et déclarés médicalement aptes dans les centres de formation du Sud du pays aux fins des trois mois d'instruction préalable à leur plein intégration dans les rangs de l'armée[39].

46. Faute de matériel de radiographie et de laboratoire, on n'avait pu procéder à Kidal aux examens médicaux de 400 combattants pendant la première phase d'inscription en novembre 2018. Néanmoins, le 17 janvier 2019, le général Gabriel Poudiougou, président de la commission nationale d'intégration chargée des examens médicaux, des tests d'aptitude militaire et de l'orientation des combattants, a déclaré aux médias que les résultats des examens avaient été transmis pour suite à donner au Ministère de la défense et que tous les combattants déclarés inaptes seraient renvoyés auprès de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration afin de pouvoir bénéficier de dispositifs de réinsertion socioéconomique[40]. Peu de temps après, une liste de combattants de Kidal jugés inaptes, comportant les noms de 197 des 400 éléments inscrits, sera diffusé sur les médias sociaux[41]. Le 1er février, les commandants de bataillon de la Plateforme et de la CMA publieront une lettre venant rejeter ces résultats (voir annexe 7).

47. La mauvaise gestion du processus à Kidal viendra entamer la confiance des mouvements armés dans l'objectivité des examens médicaux et retarder encore la démobilisation, le désarmement et la réintégration des combattants, la CMA et la Plateforme ayant exigé des contre-expertises médicales pour les combattants de la région de Kidal mais aussi pour celles de Tombouctou et Gao. Lors d'une réunion technique de haut niveau tenue le 22 février 2019, le Président de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration a déclaré que tous les combattants jugés inaptes avaient droit à une contre-expertise médicale, les mouvements concernés pouvant charger un observateur médical et agent de liaison d'en surveiller le déroulement[42]. Cette contre-expertise à laquelle il a été procédé entre les 10 et 20 avril 2019, n'a toutefois pas produit de résultats concluants. Au

---

[38] Minutes de la 37e réunion de la Commission technique de sécurité, (6 juin 2019), conservées au Secrétariat.

[39] Entre janvier et la fin mai 2019, 539 soldats qui avaient déserté les Forces de défense et de sécurité malienne (voir S/2019/137, par. 37) ont également été enregistrés et transférés dans les centres de formation du Sud du pays avant d'être réintégrés (voir S/2019/454, par. 41).

[40] Le Challenger, « Général de division Gabriel Poudiougou, Président du Comité d'intégration : « 36 000 combattants sont recensés pour une capacité d'absorption de 8 000 », 17 janvier 2019, disponible à l'adresse suivante : http://mali24.info/general-de-division-gabriel-poudiougou-president-du-comite-dintegration-36000-combattants-sont-recenses-pour-une-capacite-dabsorption-de-8000/.

[41] Contre 140 sur 515 dans la région de Gao et 94 sur 508 dans celle de Tombouctou.

[42] Minutes de la réunion technique de haut niveau sur la planification des principales activités envisagées dans l'Accord, 22 février 2019, conservées au Secrétariat.

moment de l'établissement du présent rapport, il restait encore à définir les critères d'aptitude à retenir s'agissant des 346 combattants non retenus initialement.

48. S'ajoutant à cette mauvaise gestion des examens médicaux par les autorités étatiques des luttes intestines à la Plateforme (voir par. 25 à 30) viendront retarder la mise au point de la liste de combattants inscrits dans la région de Tombouctou. Le 11 décembre 2018, Ould Moulay, Secrétaire permanent du MAA-Plateforme, transmettait au Commandant de la force de la MINUSMA, Président de la Commission technique de sécurité, la liste des combattants du mouvement dans la perspective d'une phase d'inscription de rattrapage à l'intention des combattants qui n'avaient pas subi d'examen médical en novembre, laquelle aurait lieu en même temps que la contre-expertise des résultats des combattants jugés inaptes. Cependant, le 25 mars 2019, Harounah Toureh, porte-parole de la Plateforme a présenté à la MINUSMA une nouvelle liste de combattants tout à fait distincte de la première.

49. Le Secrétaire général du GATIA ayant décidé, le 15 avril 2019, de suspendre la participation de la Plateforme au processus accéléré de démobilisation, désarmement et réintégration (voir par. 27), les commandants du MAA-Plateforme de la région de Tombouctou s'en sont eux aussi temporairement retirés [43]. Aucun élément du MAA-Plateforme n'a donc été inscrit pendant la phase de rattrapage d'avril 2019 et le sous-comité du CSA chargé de la défense et de la sécurité tiendra sa 33e réunion le 14 juin 2019 sans que le MAA-Plateforme ni le GATIA et leurs alliés aient soumis leurs listes de combattants censés participer au processus dans la région de Tombouctou[44].

50. S'agissant globalement du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, on comptait 63 000 combattants inscrits à la mi-mars 2019, contre les prévisions initiales de 15 000 combattants dont le Groupe d'experts avait fait état dans son rapport final de 2018[45]. Au-delà de leur inscription, la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration n'a encore rien fait pour orienter tous ces combattants, attendant d'obtenir des éclaircissements concernant les postes disponibles dans les différents corps d'armée, les quotas applicables et les questions de grades et de chaîne de commandement[46].

Infractions imputables aux éléments du Mécanisme opérationnel de coordination

51. Au premier semestre 2019, à Gao, des combattants relevant du Mécanisme opérationnel de coordination ont commis nombre d'infractions restées impunies pour la plupart.

52. Le vol de voitures, y compris au préjudice du Mécanisme opérationnel de coordination et du personnel humanitaire, est chose courante. Cinq véhicules du Mécanisme ont disparu à Gao avant le début du processus accéléré de désarmement, démobilisation et réintégration, trois desquels ont été volés par des combattants eux-mêmes, à savoir le lieutenant Alaymache Ould Fall (MAA-Plateforme), le lieutenant Mohamed Ag Ibrahim [Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA)] et Mossa Ag Oye [Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA)]. Le vol des deux autres véhicules, appartenant à Mahri Sidi Amar Ben Daha, alias Yoro Ould

[43] Rapport confidentiel du 17 avril 2019.

[44] Minutes de la 33e réunion du sous-comité défense et sécurité du Comité de suivi de l'Accord, tenue le 14 juin 2019 à Bamako, conservées au Secrétariat.

[45] Centre Carter, « Report of the Independent Observer : observations on the implementation of the agreement on peace and reconciliation in Mali, emanating from the Algiers Process », avril 2019.

[46] Le 8 avril 2019, la CMA a refusé de signer un projet de décret portant grades et fonctions de commandement des combattants issus des mouvements signataires devant être intégrés dans l'armée, à cause de désaccords sur les prestations accordées (voir S/2019/454, par. 42) et sur des questions de formulation.

Daha, commandant régional adjoint du Mécanisme, est imputé à des délinquants. Un des véhicules de Yoro et un des trois autres ont été retrouvés et ramenés à Gao. Ag Oye a été arrêté à Niamey le 23 mai 2019 et les autorités policières coopèrent aux fins de son transfèrement au Mali.

53. Le 30 mai 2019, la gendarmerie nationale de Gao a arrêté un membre du Mécanisme opérationnel de coordination et un soldat des Forces armées maliennes qui auraient détourné un véhicule du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Transférés au camp des Forces armées maliennes, ils seront relâchés, sur intervention du général Gamou, sans qu'il y ait d'enquête sérieuse. Le 12 juin 2019, une équipe mobile de sécurité de la CMA (voir par. 84) a récupéré le véhicule à Tin Zaouaten, à 230 kilomètres au nord de Kidal, non loin de la frontière avec l'Algérie, mais aucun suspect n'a été appréhendé[47]. On trouvera un complément d'informations sur cette affaire à l'annexe 8.

54. Le 18 mars 2019, en collaboration avec la MINUSMA, la police malienne a retrouvé les voleurs qui avaient dérobé des barres d'acier au camp de la MINUSMA dans une maison du voisinage, où elle a également découvert des munitions de calibre 7,62 mm, un drapeau du GATIA et un uniforme des Forces armées maliennes. S'étant rendus au commissariat pour réclamer leurs munitions, qui avaient entretemps été transférées en un autre lieu, des hommes du Mécanisme opérationnel de coordination. s'y sont livrés à des actes d'intimidation sur la personne des policiers présents, qui ne sauront pas par la suite donner des informations permettant d'identifier les auteurs des faits[48]. On trouvera à l'annexe 8 d'autres exemples d'infractions reprochés à des hommes du Mécanisme opérationnel de coordination et d'immixion de ces derniers dans le travail des forces de l'ordre pour entraver le cours de la justice.

E. Financement de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et de son volet développement économique, social et culturel

Zone de développement des régions du nord

55. La loi portant création de la zone de développement des régions du nord attend d'être adoptée depuis novembre 2018. Toutefois, en avril 2019, le Gouvernement et les mouvements signataires se sont mis d'accord sur deux projets de loi à soumettre au Parlement dès que possible. Le Gouvernement a effectué un autre voyage d'étude en Norvège fin juin 2019, à la suite de celui qui l'a conduit en Chine en novembre 2018, voyage dont ont été 14 membres de groupes armés coopérant à l'application de l'Accord. Les mouvements signataires se sont néanmoins interrogés sur l'intérêt d'un tel voyage, arguant en outre avoir eu du mal à désigner des participants en leur sein[49].

Fonds pour le développement durable

56. Envisagé par l'Accord mais non visé dans la feuille de route de mars 2018, le Fonds pour le développement durable est le principal mécanisme de financement de la zone de développement des régions du nord. Créé par le législateur le 12 janvier 2018, le Fonds est en cours d'opérationnalisation en vertu d'un décret d'application en date du 20 juin 2018. Or, il était déjà inscrit au budget des dépenses publiques destinées à la mise en œuvre de l'Accord au cours de la période 2015-2017 (voir annexe 9). Il ressort des enquêtes menées par le Groupe d'experts sur les dépenses du

[47] Rapport confidentiel de l'ONU du 17 juin 2019, conservé au Secrétariat.

[48] Rapport confidentiel du 18 mars 2018 ; entretien avec le directeur général de la police à Gao, (5 juin 2019).

[49] Procès-verbal de la réunion du sous-comité du CSA pour le développement économique, social et culturel, 14 juin 2019, conservé au Secrétariat.

Ministère de l'économie et des finances que celui-ci a, par le passé, maquillé les dépenses, abusant les mouvements signataires et les donateurs internationaux et entravant la mise en œuvre de l'Accord.

57. Une note technique du Ministère datée du 23 octobre 2017 fait état de montants de crédits budgétisés de l'ordre de 10 milliards de francs CFA (20 millions de dollars) pour 2015 et de plus de 30 milliards (60 millions de dollars) pour 2016 et 2017 (voir annexe 9), les montants d'exécution communiqués au Fonds monétaire international (FMI) par le Ministère étant de : 18 milliards de francs CFA (36 millions de dollars) et 24,6 milliards de francs CFA (49,2 millions de dollars) au titre de 2016 et 2017 respectivement[50].

58. Le Directeur général du budget du Ministère de l'économie et des finances a établi à la demande du Groupe d'experts une mise à jour de la note technique (nº 2), datée du 6 juillet 2018 (voir annexe 10). Comme il ressort du rapport final du Groupe d'experts de 2018, une enveloppe de 13,4 milliards de francs CFA (28,8 millions de dollars) sera allouée à des projets de construction de barrages et d'alimentation en électricité[51] et en eau potable au cours de la période 2015-2017 et ce, à titre d'avances au Fonds, en attendant sa mise en place. Les crédits précédemment affectés à la rubrique Fonds pour le développement durable dans la note du 23 octobre 2017 sont portés au poste général « Appui à la mise en œuvre de l'Accord, dont le Fonds pour le développement durable » dans la note du 6 juillet 2018.

59. Lors d'une réunion du sous-comité pour le développement économique, social et culturel tenue le 12 octobre 2018, les mouvements signataires ont réclamé plus de clarté et de transparence au Ministère de l'économie et des finances concernant les recettes et dépenses du fonds avant sa mise en place. Une troisième note technique du Ministère, datée du 28 décembre 2018, présentée au sous-comité le 11 janvier 2019[52], viendra préciser que l'État a mobilisé un montant de plus de 16 milliards de francs CFA (32 millions de dollars) destiné au fonds[53] au cours de la période 2015-2018, mais n'a effectué aucune dépense, qualifiant les dépenses susmentionnées, précédemment inscrites sous la rubrique Fonds pour le développement durable de dépenses prioritaires d'urgence en faveur des régions du nord.

60. Mis en présence du large écart entre les montants d'exécution initialement inscrits à la rubrique Fonds pour le développement durable et communiqués en tant que tels au FMI, d'une part et les dépenses effectives présentées comme des avances au Fonds d'autre part, Sidiki Traoré, Directeur général du budget, admettra devant le Groupe d'experts que les dépenses opérationnelles avaient en fait été inscrites à la rubrique Fonds pour le développement durable dans la première note technique. Il s'agissait des dépenses afférentes aux divers comités de suivi de l'Accord, au bureau du Haut Représentant du Président pour la mise en œuvre de l'Accord, à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion et à la

[50] Fonds monétaire international (FMI) Rapport de pays (*Mali)*, nº 18/142,(Washington D.C., mai 2018), disponible à l'adresse suivante : https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2018/05/31/Mali-Selected-Issues-45922.

[51] Deux groupes électrogènes installés par la société SIBAT à Kidal, inscrits au budget pour un montant de 2,7 milliards de francs CFA (5,4 millions de dollars) n'ont pas été mis en service, l'État n'ayant toujours pas réglé la moitié des sommes dues, selon le directeur général de la société. Entretien à Bamako le 11 avril 2019.

[52] Document conservé au Secrétariat.

[53] En outre, en 2018, plus de 8 milliards de francs CFA (16 millions de dollars) proviennent de l'impôt sur les sociétés. Procès-verbal de la réunion du sous-comité pour le développement économique, social et culturel, 12 avril 2019, conservé au Secrétariat.

Commission nationale d'intégration[54], qui, en 2017, s'élevaient à plus de 9 milliards de francs CFA (18 millions de dollars) (voir annexe 10).

F. Réconciliation, justice et questions humanitaires

61. Dans son rapport à mi-parcours de 2019, le Groupe d'experts a appelé l'attention sur les critiques adressées par des organisations de défense des droits de la personne et de la société civile au texte du projet de loi relative à la réconciliation nationale présenté par le Gouvernement qui sera retiré pour réexamen. Les 18 et 19 mars 2019, l'Assemblée nationale a organisé avec la participation de diverses organisations de défense des droits de la personne et organisations de la société civile un atelier qui se voulait l'occasion d'examiner le texte du projet de loi, le but étant de voir comment procéder pour le mettre en conformité avec les normes du droit international des droits de l'homme[55]. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée nationale était encore saisie du projet de loi.

62. Les travaux de la Commission vérité, justice et réconciliation constituent l'un des domaines où l'on a enregistré le plus de progrès concernant le volet justice transitionnelle de l'Accord[56]. Instituée par décret présidentiel en janvier 2014 au lendemain du coup d'État et de l'éclatement du conflit dans le nord, la Commission que les parties se sont engagées à rendre opérationnelle dans l'Accord de 2015, ne verra le jour qu'en janvier 2016 à cause d'entraves d'ordre logistique et administratif. À la date du présent rapport, la Commission avait recueilli plus de 10 000 témoignages en moins de trois ans de travail et ouvert des antennes dans toutes les régions entrant dans son domaine de compétence[57]. Toutefois, les membres de la Commission se sont heurtés à de sérieuses difficultés, imputables principalement aux agents du Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale.

63. Dans une lettre qu'il lui a adressée le 12 mai 2017, Mohamed El Moctar, alors Ministre de la réconciliation, a appelé l'attention du Président de la Commission vérité, justice et réconciliation sur le fait que le mandat de trois ans de la Commission avait expiré et que celle-ci n'avait pas soumis les rapports d'étapes prescrits (voir annexe 11). La Commission n'ayant véritablement commencé ses travaux qu'en janvier 2018, son Président a fait valoir au Premier Ministre que le mandat de trois ans devait courir à partir de janvier 2016[58]. Il ressort de la correspondance de la Commission que le Groupe d'experts a consultée que celle-ci a produit des rapports d'étape qu'elle soumettra de nouveau le 15 mai 2017[59].

64. En outre, contrairement à ce qui était envisagé dans l'Accord, le Ministère a, pendant la majeure partie de 2017 et durant toute l'année 2018 empêché la Commission vérité, justice et réconciliation de participer aux réunions du Sous-Comité chargé de la réconciliation, de la justice et des questions humanitaires, en ne lui adressant pas d'invitations à cet effet et en lui communiquant des

---

[54] Échange de courrier électronique avec Sidiki Traoré, 14 mars 2019.

[55] Procès-verbal de la réunion d'une organisation locale de défense des droits de la personne. Document conservé au Secrétariat.

[56] Créée par décret présidentiel en janvier 2014, la Commission ne deviendra toutefois pleinement opérationnelle qu'en janvier 2018.

[57] Réunion avec des organisations non-gouvernementales (ONG) (Bamako),11 et 12 juin 2019 ; Radio France Internationale Afrique « Mali : la CVRJ a terminé son mandat mais pas son travail », 28 janvier 2019, disponible à l'adresse suivante : http://www.rfi.fr/afrique/20190128-mali-cvjr-termine-son-mandat-mais-pas-son-travail.

[58] Entretien avec une source confidentielle (Bamako), 11 juin 2019 et Réunion avec des ONG (Bamako,) 12 juin 2019.

[59] Correspondance confidentielle de la Commission vérité, justice et réconciliation, 15 mai 2017, archivées au Secrétariat.

informations contradictoires[60]. La Commission vérité, justice et réconciliation a également formulé des observations sur le projet de loi relative à la réconciliation nationale en 2018 qui, n'ayant jamais été transmises au comité de rédaction ne seront pas de ce fait prises en compte dans le texte du projet de loi[61].

65. Les difficultés susévoquées sont imputables aux services du Secrétaire général du Ministère, intermédiaire entre la Commission et le Ministère[62]. La coopération entre la Commission et le Ministère se serait améliorée depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau Gouvernement en avril 2019[63].

III. Groupes armés

66. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a continué de recueillir des éléments de preuve de collusion entre des membres de groupes armés coopérant à la mise en œuvre de l'Accord et des groupes armés terroristes. Ainsi qu'il est dit dans le rapport final de 2018 et le rapport à mi-parcours de 2019, ces liens sont principalement opportunistes, obéissant soit à la dynamique politique et aux rapports de force sur le terrain, soit à des intérêts criminels.

67. Pour faire échec à la collusion avec les groupes armés terroristes, El-Hadji Ag Gamou, général de division des Forces armées maliennes à la tête du Conseil supérieur des Imghads et Alliés[64] et commandant militaire de facto du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad, se donnera officiellement le 27 septembre 2018 pour initiative de bâtir une forte coalition de groupes armés acquis à la mise en œuvre de l'Accord, l'objectif étant « de protéger les populations et leurs biens dans le nord du pays »[65].

68. Fort du soutien discret du Gouvernement malien et de la France, ce mécanisme de coordination, officiellement désigné sous le nom de Comité de pilotage pour la réconciliation, l'unité et la sécurité, dit le Directoire, ambitionnait au départ de fédérer la Coordination des mouvements de l'Azawad, le Mouvement arabe de l'Azawad et le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad, pour reprendre l'initiative et résister à la pression de plus en plus forte des groupes armés terroristes dans le nord du Mali, notamment à la suite du meurtre, en 2018, de plusieurs personnes influentes des régions de Tombouctou et Kidal, la mise sur pied et le déploiement tant attendus de l'armée reconstituée piétinant encore.

69. À la fin de 2018 et au début de 2019, il s'est tenu à Bamako une série de réunions auxquelles ont participé plusieurs groupes armés coopérant à la mise en œuvre de l'Accord, dont des groupes dissidents, des communautés peules et des groupes sédentaires. Il fallait toutefois dépasser de vieux conflits et rivalités, notamment au sein des communautés touareg, daoussak et arabe, pour bâtir une si vaste alliance. Malgré plusieurs initiatives, évoquées ci-après, les dissensions entre Arabes et l'échec du partage du pouvoir entre Daoussaks à Talataye feront avorter le projet de directoire.

---

[60] Entretien avec une source confidentielle (Bamako), 11 et 12 juin 2019.
[61] Ibid.
[62] Voir également la note 58.
[63] Ibid.
[64] Organisation d'inspiration ethnique représentant principalement les Touareg Imghad.
[65] L'appel du Conseil sera affiché sur la page Facebook du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad le lendemain ; consulté le 10 juillet 2019 à l'adresse suivante : https://www.facebook.com/GATIA.INFO/posts/2681887308702256.

Directoire

70. Depuis la signature de l'Accord en 2015, les groupes armés signataires ne cessent de perdre du terrain au profit en partie de la prolifération de groupes dissidents (funeste au MNLA principalement) et également au profit de groupes terroristes, et ce, en dépit des premiers sérieux revers essuyés par ces derniers face aux forces françaises. Les groupes armés terroristes ont pu mener à bien leur stratégie d'expansion, en conjuguant leurs forces au sein d'une nouvelle alliance, dite Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (JNIM) (QDe.159)[66], en agissant en collusion avec des groupes armés acquis à la mise en œuvre de l'Accord, et en ouvrant, par divers acteurs interposés, un nouveau front dans le centre du Mali et dans les pays limitrophes, détournant ainsi les moyens et l'attention de la communauté internationale et des forces armées internationales.

71. Pour inverser cette tendance, le général Gamou commencera par s'entretenir en septembre 2018 avec Aghabass Ag Intalla et son frère Mohamed, lors de funérailles, à l'occasion desquelles l'un et l'autre ont approuvé l'initiative. Gamou réunira par la suite les principaux dirigeants et personnalités politiques du nord du Mali, dont Abderrahmane Ould Meydou, général de division, gouverneur de Taoudenni, et ancien rebelle arabe influent, Nema Ould Sidi Mohamed, homme d'affaires kounta, élu représentant des communautés arabes de Gao en novembre 2018 (voir par. 77), et des chefs de groupes armés, dont Ag Intallah (HCUA), Bilal Ag Cherif (MNLA), Ibrahim Ould Sidatti (MAA-CMA), Mohamed Ould Awainat (MAA-CMA), Hanoune Ould Ali (MAA-Plateforme/Gao), Moulaye Ahmed Ould Moulaye Raghani (MAA-Plateforme/Timbuktu), Moussa Ag Acharatoumane (MSA-D) et Harouna Toureh (Plateforme).

72. La coalition sera officiellement scellée les 21, 23 et 24 décembre 2018, respectivement aux domiciles de Ould Meydou, Nema et Gamou[67] à Bamako, même si Ag Intalla, Ould Ali et Toureh hésiteront à engager leurs propres communautés dans la lutte contre le terrorisme[68]. Ould Moulaye réunira par la suite, en janvier 2019, chez lui des participants d'horizons divers, notamment des groupes dissidents arabes et touaregs, ainsi que des communautés peules et des groupes sédentaires. Ces protagonistes tiendront une dernière réunion le 9 mars 2019 à la résidence privée du Président Keita à Sébéninkoro (Bamako) pour mettre la dernière main au projet et en arrêter le financement. Il s'agissait en principe à terme d'organiser un grand rassemblement de réconciliation à Gao ouvert à toutes les régions du nord du Mali, qui serait l'occasion pour tous les groupes armés signataires et ceux coopérant à la mise en œuvre de l'Accord de sceller officiellement leur alliance, l'objectif étant de reprendre le terrain perdu aux groupes armés terroristes depuis 2015. Cependant, il ne fera aucun doute pour tous les participants à cette dernière réunion tenue à la résidence du Président, à laquelle Gamou n'a pas pris part, que l'entreprise était vouée à l'échec.

---

[66] Inscrit sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida le 4 octobre 2018.

[67] Les photos de la réunion et le texte du communiqué de presse ont été publiés sur le profil Facebook de Gamou, consulté le 10 juillet 2019 à l'adresse suivante : https://www.facebook.com/permalink.php ?story_fbid=6320738372020943 7&id=301491373601020.

[68] Nombre de ceux qui étaient chez Gamou ont été témoins de vifs échanges entre ce dernier d'un côté et Ag Intalla, Ould Ali et Toureh de l'autre au sujet de l'adhésion à la lutte contre le terrorisme et des liens présumés entre le HCUA et Ansar Eddine et le MAA-Plateforme/Gao et Al-Mourabitoun. entretiens avec plusieurs dirigeants de groupes armés parties à la création du directoire, (Bamako) mai et juin 2019.

73. D'aucuns voient dans l'échec du directoire la résultante indirecte de la rivalité entre l'Algérie et la France[69], mais de l'avis du Groupe d'experts le sort en était scellé au contraire par ceci que, comme on le verra ci-après, l'on a pas su, dans les zones à risque du nord du Mali, dépasser les clivages et désamorcer la situation au sein de la communauté arabe ; dans la région de Kidal ; dans la commune de Talataye (région de Gao) ; dans la région de Ménaka et dans la province du Gourma[70].

Conflit interne à la communauté arabe

74. La communauté arabe du nord du Mali est traversée de lignes de fracture d'ordre ethnique, (bérabiche, kounta et tilemsi), mais également politique et marchand et d'alliances intertribales[71]. La communauté bérabiche, qui vit de longue date dans les régions de Tombouctou et de Taoudenni, dominait les routes commerciales reliant ces contrées à l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie, et les caravanes de sel des mines de Taoudenni. Par contre, installés plus récemment dans le nord de la région de Gao, les Arabes de la vallée du Tilemsi ont eu moins de bonheur à s'ouvrir les portes de l'éducation et de la fonction publique. Se livrant à la contrebande (à l'origine de marchandises subventionnées, *lahda*) les Arabes du Tilemsi se sont donné les moyens et la force de s'imposer comme fractions distinctes, à l'instar des Lemhar, et de se soustraire au tribu Kounta, tribu maraboutique dont ils sont historiquement vassaux.

75. Plusieurs initiatives viendront tenter de fédérer les différentes communautés arabes du nord du Mali durant l'automne 2018[72]. Il s'est ainsi tenu à Tinfanda (Gao), le 30 novembre 2018 une rencontre de fractions arabes de la vallée du Tilemsi à laquelle ont pris part des délégations de la CMA et du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad, conduites par Ag Intalla et Ag Hamzata respectivement, rencontre à l'occasion de laquelle le Kounta Nema Ould Sidi Mohamed a été élu représentant des Arabes du Tilemsi, le MAA-CMA d' Ould Awainat et le MAA-Plateforme d'Ould Ali étant parvenus à un consensus.

76. Cependant, à Tombouctou, les tentatives de réunification de la communauté bérabiche menées par Ould Meydou[73], gouverneur de Taoudemi et Mohamed Taher Ould Elhadj (fraction Oulad Bouhanda), deuxième vice-président des autorités régionales de Taoudemi soutenus par la fraction de Tormouz de Baba et Zahabi Ould Sidi Mohamed, échoueront.

77. La création de la région de Taoudenni était censée représenter l'apogée bérabiche dans le nord du Mali, mais les sérieux clivages internes à cette communauté sont venus remettre en cause l'avènement. L'absence prolongée pour raisons de santé d'Hamoudi Ould Sidahmed, président des autorités régionales intérimaires, l'assassinat de Settar Ould Ahmed Hairi et l'arrestation de Mohamed Ould Houmera

---

[69] Ag Intalla s'est rendu en Algérie en novembre 2018, officiellement pour discuter avec les autorités algériennes de l'approvisionnement de la région de Kidal en carburant et en denrées alimentaires. Sans avoir pu établir indépendamment le bien-fondé des allégations selon lesquelles Ag Intalla aurait voyagé avec Hanoune Ould Ali, le Groupe d'experts tient de plusieurs sources qu'Ag Intalla avait changé d'attitude vis-à-vis de l'initiative du directoire depuis son retour d'Alger ; entretiens à Bamako, mai et juin 2019.

[70] Le Gourma chevauche des zones des régions de Gao (Tessit, N'Tillit), de Tombouctou (Raghous, Gossi) et de Mopti (Douentza).

[71] Pour une vue de l'histore Bérabiche et Kounta, voir Paul Marty, Études sur l'Islam et les tribus du Soudan, Tome Premier : Les Kountas de l'Est – les Bérabich, les Iguellad, Paris : Editions Ernest Leroux, 1920.

[72] Entretiens avec des représentants de la communauté arabe, des hommes d'affaires et des dirigeants de groupes armés, (Tombouctou, Gao et Bamako, entre mars et juin 2019.

[73] Le gouverneur serait métis, étant de père Lehmar de la région de Gao et de mère Tormouz de la région de Tombouctou.

à Adhwayha par Barkhane le 3 septembre 2018[74] (l'un et l'autre membres des autorités régionales), ainsi que l'impasse totale entourant la désignation des autorités intérimaires de cercle (voir par. 40) du fait de profonds désaccords entre le Gouvernement, la CMA et la Plateforme[75], auront cependant été à l'évidence autant de revers.

78. La série d'assassinats ciblés[76], notamment celui de trois personnalités arabes bérabiches, dont Settar et Mohammed Ould Hinnou, dit Jidou[77], par un commando de deux personnes sous les ordres d'Al Izza Ould Yehia[78] dit-on, aurait également fortement ébranlé la communauté.

79. Les tensions qui ont récemment opposé dans Lerneb le maire Ould Sidi Mohamed (fraction Tormouz de Baba) à Ahmed Ould Sidi Ahmed (fraction Oulad Ich) alias Boda, de Likrakar, qui tient le point de contrôle lucratif du MAA-Plateforme de Lerneb[79], viennent encore illustrer ces clivages[80]. La médiation tentée sur place par Houka Ag Alhousseini (MLi.005)[81], ancien cadi d'AL-Qaida au Maghreb islamique aurait échoué[82], ce qui renseigne sur les limites de son influence en dehors des communautés touareg et sédentaires.

80. Néanmoins, le principal clivage traversant la communauté arabe malienne reste la lutte pour le pouvoir évoquée plus haut aux paragraphes 25 à 30, qui oppose la hiérarchie bérabiche de la (MAA-Plateforme/Tombouctou) d'Ould Moulaye à la fraction Lemhar d'Ould Ali et Ould Mataly (MAA-Plateforme/Gao). Étant donné les allégations de manipulation d'Ould Ali et d'Ag Intalla par des intérêts étrangers, leur rapprochement stratégique de Harouna Toureh, que nombre d'acteurs ont pu constater

---

[74] Houmera (MAA-Plateforme) a été arrêté en même temps que Mohamed Yarba Ould Sidna et Naji Ould Ali ; issu de la fraction Oulad Amrane, le groupe est soupçonné de terrorisme. Une autre opération majeure menée par les forces françaises dans la région de Tombouctou le 21 février 2019, ayant pour cible des membres arabes de l'Organisation Al-Qaida dans le Maghreb islamique (AQMI), a conduit à l'arrestation de Saleck Ould Sidi Mohamed, dit Salek Lasmane, commandant militaire du MAA-CMA (fraction Nouaji, ancien Front islamique arabe de l'Azawad), et au meurtre de Mohamed Ould Mouni, ancien gendarme (fraction Gouanine), commandant amniyat du MAA-CMA, qui aurait été proche d'Ibrahim Ould Handa et de Goulam (l'un et l'autre étant de la fraction Oulad Ghanam – pour des précisions concernant les deux individus, voir S/2019/137, par. 46 et 47 et S/2018/581, par. 92). Au cours de la même opération, Djamel Akkacha (QDi.313),commandant en chef d'AQMI et adjoint du Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin – (voir S/2019/137, par. 50), et le ressortissant tunisien Seifallah ben Hassine (QDi.333), chef d'Ansar al-Charia (QDe.143), dit Abou Iyad Al Tounsi, auraient aussi été tués.

[75] L'un et l'autre groupes souhaitent revoir leur quota et la répartition des présidences des cercles de Foum-Elba, Al-Ourche et Bou-Djébéha.

[76] Voir également S/2019/137, par. 44 à 50 et annexe 10.

[77] Settar est issu de la fraction Ahel Kouri, Jidou de la fraction Oulad Ich. Trois autres personnes ont été tuées sur le coup ou succomberont à leurs blessures : Cheik Ould Rahama (Oulad Idriss), Mohammed Ould Haidi et, Atahar Ould Alhamri, chauffeur de Settar. Seules trois personnes présentes au domicile de Settar ce soir-là s'en sont sorties indemnes.

[78] Arrêté pendant l'opération Barkhane à Likrakar le 27 mai 2019, Ould Yehia serait également impliqué dans l'assassinat d'un douanier proche de Settar à Tombouctou le 9 janvier 2018 ; rapport confidentiel du 28 mai 2019. Cet assassinat pourrait être lié soit à la relation d'affaires qui lierait Settar à Hanoun Ould Ali, soit au meurtre perpétré par des éléments arabes sous les ordres du colonel Jidou de proches de Mossa Ag Warabanga, maire imghad de Hamzakoma, ayant vraisemblablement des liens de parenté avec Al Mansour, lesquels avaient perpétré le vol à main armée du véhicule de Settar.

[79] Sous les ordres du colonel Mahmoud Ould Jeyid.

[80] La fraction Oulad Ich d' Ould Jeyid (MAA-Plateforme) et la fraction Oulad Idriss du MAA-CMA s'étaient déjà le 9 août 2014 disputé le contrôle de Lerneb, pôle commercial stratégique entre le Mali et la Mauritanie. Lors de sa 38e réunion, la Commission technique de sécurité a prié les équipes mixtes d'observation et de vérification de faire enquête.

[81] Inscrit le 10 juillet 2019 sur la Liste relative aux sanctions imposées par la résolution 2374 (2017).

[82] Rapport confidentiel du 26 juin 2019.

lors de négociations à huis clos à Bamako[83], coïncide avec la campagne menée par Ould Ali pour prendre les rênes du MAA-Plateforme, ce qui a également largement contribué à la faillite du directoire.

Dynamiques dans la région de Kidal

81. Parallèlement aux pourparlers de Bamako sur le directoire, le HCUA et la famille Ag Intalla[84] ont assis leur emprise sur toute la région de Kidal et sa capitale, sur fond d'assassinats ciblés, notamment d'anciens de la ville de Kidal, perpétré au grand jour[85] en 2018. Le HCUA a consolidé son pouvoir principalement aux dépens du MNLA, dirigé par Bilal Ag Cherif, dont l'ancien homme fort, Mohamed Ag Najim (voir par. 30), n'occupe désormais plus qu'une position essentiellement symbolique à la tête du conseil de sécurité et militaire de la CMA[86]. Seules quelques institutions, comme le Comité de sécurité mixte de l'Azawad à Kidal, aujourd'hui dirigé par Habib Ag Babahmed[87], demeurent en partie aux mains du MNLA. Ansar Eddine (QDe 135) a de nouveau, début 2019, proféré des menaces de mort contre des membres du MNLA[88, 89], Sidi Mohamed Ag Ichraf, gouverneur Imghad de Kidal, ayant été personnellement visé dans un autre message audio diffusé en septembre 2018[90].

82. Le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad, représenté dans la région de Kidal par son secrétaire général adjoint, Haballa Ag Hamzata, et commandé par Alkhader Ag Teghelift et Ahmoudou Ag Asriw (MLi.001), individu sous le coup de sanctions, ne contrôle que Takellout et Aguelhok, où le JNIM a mené une attaque

---

[83] Entretiens à Bamako, mai et juin 2019.

[84] Décédé le 18 décembre 2014, Intalla Ag Attaher, ancien Aménokal de Kidal, avait trois fils : Mohamed, qui lui a succédé comme Aménokal, Alghabass, qui a repris les rênes du HCUA en juillet 2014, et Attayoub, qui contrôle le bureau régional de la société civile à Kidal et une ONG, Solidarité pour le Sahel.

[85] L'assassinat, le 22 septembre 2018, de Mohamed Ag Eljamat, chef de la fraction du Tachrerat de Taghat Mellet, et de Saïd Ould Cheikh, sultan de la fraction arabe de Oulad Malouk, accusés d'avoir vendu du bétail aux forces internationales, a été perpétré à 15 heures quelque part à Kidal près du domicile de l'*Aménokal* Mohamed Ag Intalla ; rapport confidentiel du 26 septembre 2018, communiqué 014/2018-CC-CMA de la CMA en date du 22 septembre 2018, réunions à Kidal, (7 et 8 février 2019). À la suite de cet assassinat, le Groupe d'experts apprendra qu'un représentant de la famille Ag Intalla s'était plaint directement à Iyad Ag Ghali en novembre 2018 pour prévenir de nouveaux assassinats.

[86] Le colonel Najim a été nommé à ce poste en octobre 2018, date à laquelle il a été remplacé par Ag Bouhada comme chef d'état-major. Il passerait désormais le plus clair de son temps entre Bamako et la Tunisie pour affaires ; entretien avec une source confidentielle à Kidal le 10 juin 2019.

[87] Le Comité de sécurité mixte de l'Azawad à Kidal a été constamment remanié ces deux dernières années ; Ag Babahmed a remplacé Rhissa Ag Zuma à la tête du Comité en décembre 2018 ; l'un et l'autre appartiennent au MNLA, et Ag Zuma, Ifoghas de la région du Tamesna, avait déjà remplacé Ag Babahmed en 2017.

[88] Inscrit sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida le 20 mars 2013.

[89] La liste mise à jour comprend toujours d'anciens membres de l'unité antiterroriste du MNLA, à savoir Inkinane Ag Attaher, Sidimohamed Ag Saghid, dit « Trois-Trois », Asseda Ag Saghid, Ahbi Ag Ahmayda et Hachime Ag Mohamedine ; Bilal Ag Cherif, Mohamed Ag Najim, Moussa Ag Najim, Kassim Ag Chérif et Aghlass Ag Kawas ont été ajoutés à la liste. On retiendra qu'Ag Babahmed a été radié de la liste malgré sa promotion à la tête du Comité de sécurité mixte de l'Azawad à Kidal.

[90] Le gouverneur s'est acheté la protection d'Ag Bouhada depuis son arrivée à Kidal, à huit millions de francs CFA (16 millions de dollars) par mois ; entretiens avec des sources à Kidal et à Bamako, février 2019.

complexe d'envergure le 20 janvier 2019, la dernière en date[91]. Ag Hamzata et Ag Asriw sont maintenant l'un et l'autre jugés indésirables par les dirigeants du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad[92], pour s'être rapprochés des Arabes du Tilemsi et du HCUA dans la région de Kidal.

83. Dans le cadre du directoire, l'Aménokal a lancé sa « caravane pour la paix », laquelle avait pour vocation de promouvoir la mise en œuvre de l'Accord dans la région de Kidal et de tendre la main aux partisans d'Ansar Eddine. La caravane a séjourné trois jours à Tin-Essako, du 17 au 19 février, et à Tessalit, du 3 au 5 mars 2019[93]. Sidani Ag Hitta, commandant en chef du JNIM à Kidal, répliquera en diffusant, le 6 mars 2019, un message audio dénonçant le discours de paix de l'Aménokal, faisant allusion aux propos que ce dernier avait tenu à la population locale de Tessalit[94].

84. La CMA a pris depuis octobre 2018 diverses mesures pour se donner les moyens de sa mission de sécurité publique et d'application de la loi et asseoir sa crédibilité (les évasions de prisonniers incarcérés au bureau du Comité de sécurité mixte de l'Azawad à Kidal ayant été monnaie courante par le passé[95]), ayant notamment fait construire une nouvelle prison[96], institué une commission de magistrats chargée de superviser le système judiciaire, remplacé Rhissa Ag Zuma à la tête du Comité de sécurité mixte de l'Azawad à Kidal et déployé progressivement à Anéfis, Tin-Essako, Tin Zaouaten et Talhandak des équipes mobiles de sécurité sous les ordres d'Achafagui Ag Bouhada, commandant militaire du HCUA et de son adjoint, Ibrahim Ag Yahya[97].

85. Le renforcement de l'appareil de sécurité de la CMA a également pour toile de fond l'essor économique né de la ruée vers l'or dans la région, plusieurs sites ayant été au départ exploités dans l'anarchie quasi-totale par des centaines de travailleurs de la région du Sahel[98]. La CMA a imposé un début de règlementation, touchant notamment la manipulation de produits chimiques et l'enregistrement des étrangers,

---

[91] Voir le communiqué de presse de la MINUSMA, consulté le 10 juillet 2019 à l'adresse suivante : https://minusma.unmissions.org/les-casques-bleus-de-la-minusma-repoussent-une-attaque-terroriste-complexe- %C3 %A0-aguelhok.

[92] Entretiens avec des sources confidentielles à Bamako, les 19 mars et 8 juin 2019.

[93] Entretien avec Mohamed Ag Intalla à Kidal, le 11 juin 2019 ; document confidentiel daté du 16 avril 2019 ; selon ce dernier, au moins deux membres d'Ansar Eddine ont fait défection et sont passés du côté du HCUA dans ce contexte.

[94] Ag Hitta, un déserteur de la Garde nationale, également connu sous le nom d'Abdelkrim al-Kidali, dirige la katiba d'Ansar Eddine de la région de Kidal, basée entre les monts Amagnhor et les monts Tigharghar. Sa sœur est Assa Wallet Hitta, présidente de l'Association des femmes de l'Azawad (AFA). Dans son message audio, Ag Hitta fait également l'éloge funèbre de Djamel Akkacha (également connu sous le nom de Yaya Abou Al Hamman) et menace Abderahmane Ag Ghalla, consul du Mali à Tamanrasset (Algérie), de la communauté Ifoghas/Iredjanaten (celui-ci a répondu par un autre message audio le 10 mars).

[95] Entretien avec le surveillant de la prison à Kidal, le 10 février 2019.

[96] Le 10 février 2019, le Groupe d'experts a visité la prison de Kidal où il a pu constater que 12 détenus partageaient deux cellules différentes, 9 d'entre eux ayant été condamnés et 3 attendant d'être traduits devant la commission de magistrats (cadi).

[97] Les forces internationales ont observé le déploiement des équipes mobiles de sécurité à Anéfis le 17 décembre 2018 ; En outre, plus de 40 combattants armés et bien équipés se déplaçant à bord de camionnettes ont été observés début juin 2019 à Kidal, avant leur déploiement en de nouveaux lieux dans la région de Kidal.

[98] Les mines d'or emploient des Soudanais, des Tchadiens, des Burkinabés et d'autres ressortissants, ainsi que des Maliens, y compris des combattants inscrits au programme de désarmement, démobilisation et réintégration, Voir Olivier Dubois (Le Point), Mali : « Kidal dans la fièvre de l'or », 15 avril 2019, disponible à l'adresse suivante : https://www.lepoint.fr/economie/pour-le-point-afrique-mali-kidal-dans-la-fievre-de-l-or-1--13-04-2019-2307428_28.php.

comme le Groupe d'experts a pu le constater[99], règlementation auxquelles plusieurs sociétés minières ne sont pas encore pliées[100]. Les sites miniers suscitent à l'évidence d'importants investissements et de nouveaux échanges commerciaux dans la région de Kidal, procurant ainsi à la CMA un surcroît de revenus grâce à ses postes de contrôle et à la levée d'impôts.

Opération « Acharouchou »

86. Lancée à la mi-janvier sous le commandement d'Ag Bouhada, par le Comité de sécurité mixte de l'Azawad à Kidal et les équipes mobiles de sécurité, l'opération Acharouchou coïncide avec la publication, le 30 janvier 2019, de la décision de la CMA intéressant divers aspects de l'ordre public[101]. L'opération était censée parachever le processus engagé par la CMA pour s'approprier entièrement la gouvernance sécuritaire de la région de Kidal.

87. Les acteurs locaux et internationaux ont été d'avis qu'elle avait amélioré l'état de sécurité au cours des trois premiers mois, de janvier à mars 2019[102]. L'opération perdra toutefois une partie de son efficacité au début d'avril, date à laquelle le JNIM a repris ses attaques contre les forces internationales[103]. La CMA a admis devant le Groupe d'experts que l'Opération Acharouchou avait également dû réduire son empreinte en mai ; d'une part à la suite du déploiement des équipes mobiles de sécurité à Talataye, venu démontrer qu'elle avait pour mission première de préserver l'hégémonie militaire de la CMA juqu'au-delà de la région de Kidal ; et d'autre part, en raison de la passation de pouvoir d'Ag Intalla à Ould Sidatti à la tête de la CMA, suivi du remplacement d'Ag Bouhada par Rhissa Ag Akli, Ifoghas du MNLA. Une autre raison invoquée est celle de l'amnistie des prisonniers, pour la plupart d'origine touareg, décidée par Ag Intalla quelques jours avant de céder la présidence de la CMA[104].

Bureau régional d'administration et de gestion de Kidal

88. Créé en 2014, le Bureau régional d'administration et de gestion de Kidal est composé de huit commissions, dont la commission humanitaire dirigée par Ahmed Ag Albachar, dit Intahmadou (MLi.004) (voir par. 149 et 150). Il était présidé jusqu'en 2016 par Zeid Ag Mohamed, aujourd'hui vice-président des autorités régionales intérimaires de Gao. Oufène Ag Mohamed, son remplaçant, Ifoghas et parent d'Ag Intalla, a eu une influence non négligeable sur la réputation et l'efficacité du Bureau. Après une série de décisions controversées, Ag Mohamed a fait savoir par sa dernière décision officielle en tant que président en date du 25 mars 2019, qu'il avait seul qualité et pouvoir de signature en matière d'enregistrement et de gestion du

[99] Le 11 juin 2019, le Groupe d'experts s'est rendu à plusieurs sites aurifères au nord de Kidal, où il a observé des broyeurs de pierres, des tables à secousses, des machines mobiles de lavage et de criblage de l'or alluvionnaire et des barils de produits chimiques (mercure, cyanure de sodium et hydroxyde de sodium) (voir annexe 12).

[100] Entretien avec les dirigeants de la CMA à Kidal, (11 juin 2019).

[101] Voir le texte de la décision à l'annexe 5 et se reporter au paragraphe 34 pour de plus amples détails.

[102] Entretiens avec les forces internationales à Kidal, (10 et 11 juin 2019).

[103] Le 3 avril 2019, neuf obus de mortier de 120 mm ont frappé le camp de la MINUSMA.

[104] Entretien avec une source confidentielle à Bamako (13 juin 2019) ; l'amnistie intéressait une trentaine de prisonniers, selon une communication électronique reçue le 29 juin 2019 d'une source confidentielle à Kidal.

domaine foncier à Kidal (annexe 13), alimentant les soupçons de détournement et de revente de biens publics pesant sur sa personne[105].

89. Le 5 avril 2019[106], à la suite de plaintes émanant des autorités intérimaires, du Gouverneur et de la population locale, Ag Intalla a décidé de l'arrêt de toutes les activités du Bureau (voir annexe 14)[107]. Au cours d'un entretien avec le Groupe d'experts le 11 juin 2019, Ag Intalla s'est également engagé à transférer la tutelle des sous-commissions restantes non visées par la décision d'arrêt des activités (celles chargées de l'éducation, l'énergie, l'eau, la santé et l'assainissement) du Secrétariat général du Comité directeur de la CMA au autorités intérimaires, pour autant que ces dernières soient dotées des moyens et textes de leur mission.

Conflit à Talataye

90. Le Groupe d'experts a déjà souligné dans son rapport final de 2018 l'intérêt stratégique que représente le contrôle de la commune rurale de Talataye (cercle de Gao), que se disputent la CMA, qui tente une expansion vers le sud pour contrôler les routes commerciales stratégiques et élargir ses zones d'influence, et le MSA-D, groupe dissident du MNLA désormais allié au Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et proche des forces armées maliennes et internationales.

91. S'agissant de la mise en place du directoire, il a fallu régler le conflit opposant dans Talataye les Daoussak acquis au MSA de Moussa Ag Acharatoumane, et les Daoussak partisans du maire Mohamed Assaleh Ichak, membre du HCUA, également connu sous le nom de Salah Ag Ahmed. Réfugié à Kidal depuis 2016, ce dernier a maintenu la pression sur sa commune, notamment par l'intermédiaire de supplétifs terroristes, comme le Groupe d'experts l'a signalé en 2018 (voir S/2018/581, par. 79 à 81).

92. L'entreprise de réconciliation des Daoussak s'est accélérée en janvier 2019, à la suite des réunions tenues à Bamako dans le cadre du directoire, dont une consacrée spécialement à Talataye entre Moussa Ag Acharatoumane et Bilal Ag Cherif le 20 décembre 2018. Les deux protagonistes conviendront de l'organisation d'une réunion de réconciliation à Talataye.

93. Les 9 et 10 janvier 2019, 33 camionnettes transportant environ 180 combattants partiront de Kidal pour Talataye afin d'escorter la délégation de la CMA conduite par Salah Ag Ahmed et Alhousseiny Ag Ahmedou. Le 11 janvier, Mahamat Ag Alhadi, commandant militaire local du MSA à Talataye, et son frère Moussa, commandant en chef du MSA, ont décidé de bloquer les délégations de la CMA en périphérie de Talataye. L'accord conclu en définitive le 20 janvier 2019 ne survivra pas à une série de heurts graves opposant directement les deux groupes en mai et juin, qui aboutiront à l'éviction du MSA-D de Talataye et à la prise de contrôle effective de la commune par la CMA.

94. Deux rapports de mission des équipes mixtes d'observation et de vérification datés des 6 et 17 mai, présentés lors de la 37e session de la Commission technique de

---

[105] Entretien avec une source confidentielle à Bamako le 13 juin 2019 ; voir aussi l'article de presse consulté le 30 juin 2019 à l'adresse suivante : https://maliactu.net/mali-garde-nationale-de-kidal-le-camp-transforme-en-boutiques-et-magasins/.

[106] Voir le texte de la décision à l' annexe 5.

[107] Ag Intalla a également pris les devants redoutant d'éventuelles inscriptions sur la Liste par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali, car il n'ignorait pas que le Bureau de gestion de Kidal et son Président étaient dans le collimateur des missions du Groupe d'experts à Kidal en février et mars 2019 ; entretien avec des dirigeants de la CMA à Kidal, le 11 juin 2019.

sécurité, et un rapport de mission daté du 30 juin, présenté lors de la 38e session de la Commission, rendent précisément compte de la version des faits selon le MSA et selon la CMA (voir annexe 15). L'une et l'autre parties ont présenté des versions analogues au Groupe d'experts à Gao et à Kidal[108].

95. La collusion entre le JNIM et la HCUA s'est révélée au grand jour à Talataye, où l'on a assisté à une nette recrudescence d' attaques terroristes contre le seul MSA-D, revendiquées par le JNIM entre février et avril 2019, période pendant laquelle la CMA et le MSA étaient censées partager la zone en vertu de l'accord de réconciliation. En outre, le Groupe d'experts a recueilli d'autres éléments de preuve écrite de cette collusion, démontrant que des individus proches de Salah Ag Ahmed étaient directement liés aux activités terroristes revendiquées par la katiba locale du JNIM[109].

Tensions à Ménaka

96. Dans la région de Ménaka, le déploiement envisagé de Kidal d'équipes mobiles de sécurité dans la ville de Ménaka, dirigées par Ag Bouhada, commandant militaire du HCUA, officiellement annoncé aux forces internationales le 14 juin 2019, a été présenté comme la reprise du déploiement de patrouilles conjointes[110]. Le HCUA, dont la présence militaire dans la ville de Ménaka était jusque-là restée discrète, maintient cependant une forte présence dans le cercle de Tidermène, en particulier à Tinfadimata, où se trouve sa principale base militaire, et à Ti-n-Abao[111].

97. Mis à part le cas présenté dans son rapport final de 2018 concernant Mohamed Ag Siguidi, fils de Siguidi Ag Madit, représentant du HCUA pour la région de Ménaka[112], le Groupe d'experts a reçu de nouvelles informations faisant état de collusion entre des proches de représentants du HCUA dans la région de Ménaka et des groupes armés terroristes. Les autorités maliennes enquêtent notamment sur la participation de Daoud Ag Midoua à l'attaque menée contre une position militaire de la Garde nationale dans la ville de Ménaka[113], qui a coûté la vie à trois gardes

---

[108] Entretien avec des dirigeants politiques et militaires du MSA-D de Talataye, à Bamako, (26 mars 2019), et à Gao, (6 juin 2019) ; entretien avec les dirigeants politiques et militaires de la CMA, à Kidal, (9 février et 11 juin 2019), et à Bamako, (10 et 14 mai 2019).

[109] La zone d'influence militaire du JNIM, qui comprend Ménaka et Talataye, serait commandée par Fakhan Ag Taki, dit Abou Daoud (de la tribu touareg Ichadinharen), qui a remplacé Malick Ag Wanasnate, et Abdallah Ag Albakaye (Daoussak situé à tort à Tessalit, au paragraphe 81 du rapport final de 2018, ayant été confondu à un autre haut commandant militaire du JNIM du même nom et ancien maire du Tessalit) et son frère Hamada, expert en engin explosif improvisé. Un de leurs officiers, Saghdoudoune Ag Mahamad, dit Taradaq, serait le frère de Bahrou Ag Mohamed, représentant du HCUA à Talataye. La présence signalée de la katiba de l'État islamique du Grand Sahara, comme celle de Boubacar Ould Abidine, dit « Bouba », ancien adjoint du sultan Ould Badi – qui serait de retour au Mali avec Al Mourabitoune – et membre de l'État islamique du Grand Sahara, et celle d'Almahmoud Ag Baye, dit'Ikaray ou Akorey (Ifokaritane), ou encore Abou Latif, indique que les deux organisations continuent de coopérer sur place contre des forces étrangères. Rapport confidentiel en date du 25 décembre 2018 ; entretien avec des sources confidentielles à Gao et à Bamako, en mai et juin 2019.

[110] Entretien avec les dirigeants de la CMA à Kidal, (11 juin 2019) ; rapport confidentiel du 19 juin 2019.

[111] Entretien avec des sources confidentielles à Gao et à Bamako, (6 juin 2019) ; entretien avec une source confidentielle à Bamako (8 juin 2019) ; rapport confidentiel du 19 juin 2019.

[112] Voir S/2018/581, par. 74 à 78.

[113] Le 28 janvier 2018, des hommes à bord de trois camionnettes ont attaqué un poste de la Garde nationale non loin du domicile du Gouverneur dans la ville de Ménaka vers 6 heures, tuant quatre soldats dont ils se sont emparés des armes. Les trois véhicules ont quitté Ménaka en direction de la sortie nord après avoir été interceptés par des combattants du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad basés sur la dune située 400 mètres à l'est de la cible.

nationaux [114] et à un membre des forces armées maliennes. Le 27 septembre 2018, les forces de l'opération Barkhane ont arrêté Ag Midoua en même temps que deux associés dans les bureaux de la CMA à Ménaka. Almou Ag Mohamed, porte-parole de la CMA a dénoncé cette arrestation dans un message public diffusé sur les médias sociaux, qu'il a supprimé depuis (voir annexe 16).

98. Ag Midoua, fils de Midoua Ag Houda (Touareg Ichadinharen) maire, de Tidermène membre du HCUA, aurait sous ses ordres un petit groupe de combattants de la base militaire du HCUA de Tinfadimata[115] agissant au nom du HCUA ou d'Ansar Eddine. Outre l'attaque perpétrée contre la Garde nationale à Ménaka, Ag Midoua aurait également participé à deux autres opérations terroristes, l'une dirigée contre les forces armées maliennes le 9 janvier 2018 et l'autre contre des civils le 19 juillet 2018[116].

99. La situation de Ménaka reste étroitement liée à celle de Talataye. À titre d'exemple, Mohamed Ag Kassoum, dit « Kassim » ou « Kassum », chef de la fraction Karsassotane des Daoussak d'In-Ouélen, bastion du MSA, a été assassiné le 7 avril 2019 dans sa voiture à Ménaka par deux hommes à moto, alors qu'il faisait des courses avec son fils[117]. Il faisait partie de la délégation du MSA aux négociations avec la CMA tenues en janvier 2019 à Talataye.

100. Le 11 avril 2019, Hadana Ag Hainaha, commandant militaire du MSA, également membre de la fraction Karsassotane, a été tué à 22 km au sud de Ménaka, à I-n-Kiringya, à quelques kilomètres au sud de Ti-n-Abao, où son prédécesseur avait également été assassiné en octobre 2018. Ce second assassinat ayant pour cible une fraction Daoussak soutenant le MSA-D sera revendiqué par le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » par l'intermédiaire d'Amaq, l'agence de presse de l'État islamique d'Iraq et du Levant[118].

101. Le fait que le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » revendique de plus en plus d'opérations au Mali peut vouloir dire soit que ce dernier coiffe désormais en lieu et place de l'État islamique du Grand Sahara[119] les katibas locales qui sévissent dans les zones frontalières du Mali et du Niger (zones d'Akabar et d'Intaglal au Mali et de Tongo Tongo/Baley Béri au Niger), soit que l'État

---

[114] Le Caporal Noumoussa Kanté (numéro de matricule 9132), le Garde Algaline Ag Sahawali, (matricule 12119), et le Garde Yasser Ag Effanfane (numéro de matricule 12692) ; les deux derniers appartenaient à la fraction Imouchagh de Ioulemeddène.

[115] Au sujet de la présence d'Ag Midoua à Tinfadimata : entretien avec Ag Houda, à Bamako (3 décembre 2018).

[116] Ag Midoua est également accusé d'avoir menacé de mort le témoin oculaire qui l'a reconnu comme le conducteur d'un des trois véhicules utilisés lors de l'attaque contre la Garde nationale ; entretien avec une source confidentielle à Bamako (7 juin 2018) ; rapport confidentiel en date du 11 décembre 2018.

[117] Son fils a été blessé, le gérant du magasin ayant été tué ; rapport confidentiel du 10 avril 2019.

[118] Rapport confidentiel du 17 avril 2019.

[119] L'attaque perpétrée contre les forces armées nigériennes le 14 mai 2019 a été revendiquée par le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » le 16 mai 2019. Au cours de l'opération « Aconit », menée par les forces internationales contre la katiba qui a attaqué les forces armées nigériennes à Baley Béri le 14 mai 2019 et les forces armées maliennes et nigériennes à la frontière entre le Mali et le Niger du 7 au 19 juin 2019, un hélicoptère léger français a été abattu le 14 juin 2019 lors des combats au nord-est d'Akabar, le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » ayant publié un communiqué à ce sujet le 20 juin 2019 via l'agence Amaq ; consulté le 30 juin 2019 à l'adresse suivante : https://ent.siteintelgroup.com/Statements/is-claims-downing-french-helicopter-in-mali-killing-2-u-s-soldiers-in-ied-blast-in-niger-in-naba-187-exclusive.html et communiqué en français disponible à l'adresse suivante : https://www.defense.gouv.fr/operations/barkhane/actualites/barkhane-au-coeur-d-aconit-avec-les-commandos-montagne.

islamique du Grand Sahara se soumet à lui plus formellement[120], peut-être du fait de la longue absence d'Adnan Abu Walid Al Sahraoui (QDi.415) du théâtre des opérations.

Conflit dans le Gourma

102. Dans son rapport final de 2018, le Groupe d'experts a expliqué précisément comment, par un concours de circonstances, une offensive politique du HCUA et la pression accrue exercée par les groupes armés terroristes ont conduit de nombreux dirigeants locaux du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad du nord du Gourma à faire défection et à se rallier au HCUA. L'assassinat le 12 novembre 2018 d'Al Mansour Ag Alkassoum, chef de la branche locale du JNIM connue sous le nom de katiba AAA[121], a sérieusement entamé la cohésion du groupe, qui a perdu de son influence dans le nord du Gourma, région qui a connu une résurgence du banditisme à la fin de 2018[122]. Fracturée ethniquement, la katiba aurait été reconstituée en avril sous le commandement de Bah Ag Moussa qui aurait reçu d'Iyad Ag Ghali l'ordre d'intensifier la pression militaire depuis le nord sur les positions du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad dans les zones de Hombori et de Gossi, l'État islamique du Grand Sahara continuant de faire pression du sud[123].

103. Étant donné l'ambiance de peur suscitée par une vidéo de propagande montrant Abdul Hakim Al Sahrawi décapitant des anciens d'Imghad et des commerçants associés au Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad dans la région du Tessit[124], les notables locaux proches du Groupe ont continué d'être la cible de tueurs inconnus. La tentative d'assassinat d'Amhamane Diawara le 23 avril 2019, premier adjoint au maire de Gossi, partie à la campagne de Gamou pour rallier la population contre l'État islamique du Grand Sahara et ses affiliés, ainsi que l'assassinat le 21 juin 2019 de Nouhoum Maïga, chef du village de Hombori, montrent que les représentants politiques et militaires du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad dans le Gourma demeurent sous forte pression.

104. Par conséquent, la campagne militaire planifiée par le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad dans la région de N'Tillit, principalement contre la katiba de l'État islamique du Grand Sahara d'Abdul Hakim[125] qui contrôle la frontière du Niger de la forêt de Serma (cercle de Douentza) à l'ouest au fleuve Niger à l'est, est décisive pour préserver la légitimité du Groupe aux yeux des populations Imghad de la zone. Le général Gamou a passé beaucoup de temps dans la région à la rencontre des

---

[120] Le dernier communiqué publié par le groupe le 29 juin 2019 concernant les attaques contre les forces armées maliennes à la frontière entre les cercles de Gossi et de Douentza privilégie plutôt cette hypothèse ; consulté le 30 juin 2019 à l'adresse suivante : https://ent.siteintelgroup.com/Statements/iswap-releases-photos-of-slain-malian-soldiers-and-war-spoils.html ; c'est également là l'hypothèse retenue par l'International Crisis Group : « La publication en mars 2019 par la branche médias de l'EIIL d'une photo de combattants de l'EIGS sous une légende du groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » semble confirmer qu'il existe un lien entre les deux et pourrait même laisser penser que l'EIGS est, au moins de façon formelle, subordonnée audit groupe », voir Facing the Challenge of the Islamic State in West Africa Province, Africa Report N°273, 16 mai 2019.

[121] Voir S/2019/137, par. 54.

[122] Entretien avec Mohamed Ag Shaibata, dit Moha Ag Chaibata (de la tribu des Kel Assouk), membre touareg des autorités régionales intérimaires de Tombouctou et ancien cadi de Raghous nommé par Iyad Ag Ghali à Tombouctou le 21 mars 2019.

[123] Entretien avec des sources confidentielles à Kidal et à Gao, (février et juin 2019).

[124] Document conservé au Secrétariat.

[125] Commandant en second de l'État islamique du Grand Sahara, Abul Hakim serait le neveu d'Adnan Abu Walid Al Sahraoui, ainsi qu'un ancien membre du Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO).

populations locales, et certains camps nomades Imghad ont été déplacés vers le nord, dans la direction de Doro, ainsi que le Groupe d'experts a pu le constater[126].

IV. Criminalité organisée

105. L'alinéa c) du paragraphe 8 de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité vise la criminalité organisée, notamment le commerce illicite de stupéfiants, la traite des êtres humains et le trafic d'armes. Force est également au Groupe d'experts d'enquêter sur le trafic de marchandises par ailleurs licites, notamment les cigarettes, ce trafic risquant de profiter aux groupes armés qui entravent ou menacent la mise en œuvre de l'Accord.

A. Trafic de stupéfiants

Saisies et arrestations au niveau régional

Saisies et arrestations liées au trafic de cannabis au Niger

106. Dans son rapport à mi-parcours de 2019, le Groupe d'experts a indiqué qu'Hanoune Ould Ali Mahari, figure de proue du MAA-Plateforme, avait cherché à obtenir la libération de ressortissants maliens, notamment Sid'Ahmed Ben Kazou Moulati, alias Zaneylou, arrêté à Niamey dans une affaire d'expédition de 10 tonnes de résine de cannabis (haschich) entre avril et juin 2018. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Groupe d'experts cherchait à en savoir plus au sujet de cette affaire. Selon plusieurs sources de renseignement, Hanoune Ould Ali agissait pour le compte de Mohamed Ben Ahmed Mahri (MLi.007)[127], alias Mohamed Rouggy[128], auteur intellectuel de cette opération avec Ben Kazou Moulati[129]. Les deux hommes ont été vus ensemble à Niamey en décembre 2017[130]. Par ailleurs, Ben Ahmed Mahri et Ben Kazou Moulati dirigent la société Tilemsi Distribution et Transport établie à Niamey, filiale d'une société éponyme de Gao, dont le nom est également abrégé en « Tildis SA » (voir annexe 17)[131].

107. Selon des sources de renseignement, Mohamed Ould Mataly (MLi.008) détient également des parts de la société Tilemsi Distribution et Transport[132]. Ses liens avec Tilemsi Transport ont été confirmés par un billet posté sur un blog[133] et une réaction à un article sur le trafic de drogues au Mali[134]. Ould Mataly a dit au Groupe d'experts

---

[126] Mission du Groupe d'experts à Doro le 10 juin 2019.

[127] Inscrit sur la Liste relative aux sanctions imposées par la résolution 2374 (2017) le 10 juillet 2019.

[128] En février 2013, le procureur de Bamako a émis des mandats d'arrêt contre des jihadistes et trafiquants de drogues, dont Mohamed Ben Ahmed Mahri (sous le nom de Mohamed Ould Ahmed Deya). Ces mandats ont été levés en septembre de la même année dans le cadre de l'accord préliminaire de Ouagadougou.

[129] Rapport confidentiel communiqué par un État Membre, 19 janvier 2019, conservé au Secrétariat.

[130] Entretiens avec le Directeur de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants à Niamey (9 mai 2018) et avec une source diplomatique toujours à Niamey(10 mai 2018).

[131] Selon les médias, cette société serait également impliquée dans le trafic de drogues ; Idrissa Khalou (Malijet), « Le MAA pro Mali, trafiquants ou terroristes aguerris ? », 22 février 2017, disponible à l'adresse suivante : http://malijet.com/les_faits_divers_au_mali/lettres_ouvertes_mali/178519-le-maa-pro-mali-trafiquants-ou-terroristes-aguerris.html.

[132] Également inscrit sur la Liste relative aux sanctions imposées par la résolution 2374 (2017) le 10 juillet 2019.

[133] Ancien billet intitulé « Ould Matali de Tilemsi Transport », disponible à l'adresse suivante : http://bourem.centerblog.net/.

[134] « Exclusif : Lutte contre le trafic de drogue, un certain Chérif recherché », Maliweb, 22 juillet 2017, disponible à l'adresse suivante : https://www.maliweb.net/insecurite/exclusif-lutte-contre-trafic-de-drogue-certain-cherif-recherche-2414442.html (consulté le 24 avril 2019).

avoir créé cette société mais ne plus en détenir de parts, celle-ci étant maintenant gérée par ses proches[135]. On retiendra que Ben Ahmed Mahri est le gendre d'Ould Mataly[136]. Ce dernier a également défendu certaines des 12 personnes arrêtées à Niamey[137], dont Ben Ahmed Moulati, arguant qu'elles n'avaient à voir avec l'affaire et qu'elles se rendaient à Gao pour d'autres raisons au moment de leur arrestation.

108. Selon les informations communiquées par un État Membre, Mohamed Ould Mataly sert de relais politique à des trafiquants de drogues – dont Mohamed Rouggy – en les protégeant contre toute intervention des autorités étatiques, en subornant les services de sécurité et en avertissant les trafiquants de la tribu arabe des Lehmar des éventuelles opérations de lutte contre les stupéfiants[138].

Saisie de cocaïne en Guinée-Bissau

109. Selon les informations émanant de plusieurs États Membres et de sources confidentielles, Ben Ahmed Mahri se livrait également au trafic de cocaïne à destination de la Guinée-Bissau via le Sénégal et le Mali. Le 9 mars, les autorités bissau-guinéennes ont saisi 789 kg de cocaïne (d'une valeur de 50 millions de dollars des États-Unis) dans le compartiment secret d'un camion chargé de poisson congelé immatriculé à Thiès (Sénégal) (voir annexe 18). Cette saisie a conduit à l'arrestation de quatre personnes – deux Nigériens, un Sénégalais et un Bissau-guinéen – près de la ville de Safim. L'un des ressortissants nigériens, Mohamed Sidi Ahmed, était en possession d'un passeport nigérien et d'une carte d'identification de l'Assemblée nationale du Niger. Les autorités de ce pays ont affirmé qu'il s'agissait là de faux documents, cette personne étant de nationalité malienne[139]. Mohamed Sidi Ahmed s'était déjà rendu en Guinée-Bissau en janvier 2019 dans l'intention d'y établir une maison de commerce.

110. Le 4 mars, soit cinq jours avant la saisie, Ben Ahmed Mahri était arrivé à Bissau en voiture de Dakar avec son complice, Oumar Ould Mohamed, également de nationalité malienne. Ce dernier avait acheté le camion au Sénégal et passé trois mois à l'aménager avant d'être rejoint par Ben Ahmed Mahri pour les dernières étapes de l'opération. Le camion avait été conduit à Bissau quelques jours avant leur arrivée et parqué dans un dépôt en vue du chargement de la drogue. Les deux suspects ont été repérés et photographiés sur les lieux[140] mais ont échappé à l'arrestation. Ben Ahmed Mahri a quitté la Guinée-Bissau la veille de la saisie, et Oumar Ould Mohamed le lendemain, l'un et l'autre via le Sénégal. Au moment de la rédaction du présent rapport, on ignorait toujours où ils se trouvaient. D'après plusieurs sources confidentielles ils étaient rentrés au Mali[141]. Ben Ahmed Mahri se trouverait à Tabankort, dans la région de Gao.

111. Mohamed Ben Ahmed Mahri utilise les revenus tirés du trafic de stupéfiants pour soutenir des groupes terroristes armés, notamment Al-Mourabitoun, entité sous

---

[135] Entretien avec Mohamed Ould Mataly à Bamako (18 avril 2018).

[136] Voir aussi Beatriz Mesa, « Le rôle transformateur des groupes armés du nord du Mali : de l'insurrection djihadiste et sécessionniste au crime organisé (1996-2017) », Université Grenoble Alpes et Centre Jacques-Berque pour les études en sciences humaines et sociales (Rabat), 2017.

[137] Voir S/2018/581, par. 127.

[138] Plusieurs hauts fonctionaires nigériens ont informé le Groupe d'experts que des responsables de Bamako affirmant appartenir à la Sécurité d'État avaient demandé au Niger de libérer M. Moulaty. Entretiens à Niamey (6 et 11 décembre 2018).

[139] Radio France Internationale Afrique, « Guinée-Bissau : nouvelle saisie de drogue à Bissau », 14 mars 2019, disponible à l'adresse suivante : http://www.rfi.fr/afrique/20190314-guinee-bissau-nouvelle-saisie-drogue-cocaine.

[140] Le Groupe d'experts a examiné ces photos à Bissau le 23 mai 2019.

[141] Entretiens à Bamako (11-13 juin 2019).

le coup de sanctions (QDe.141)[142]. Il a ainsi aidé des combattants à se livrer à des hostilités en violation de l'Accord, notamment en permettant au MAA-Plateforme d'enrôler de nouvelles recrues[143]. Il a également tenté de soudoyer les autorités judiciaires pour obtenir la libération de terroristes présumés[144].

Saisie de cannabis au Maroc

112. Le 10 avril 2019, les autorités marocaines ont saisi près de 12 tonnes de résine de cannabis d'une valeur estimée à 24 millions de dollars[145] au poste de Guerguerat, à la frontière avec la Mauritanie. Transportée par camion, la drogue était dissimulée dans des boîtes contenant des assiettes en plastique. Le chargement était destiné à une société de Bamako. Faisant suite à la saisie effectuée à Niamey en juin 2018, celle opérée au Maroc vient montrer une nouvelle fois l'existence d'un gros trafic de résine de cannabis du Maroc en Mauritanie et au Mali empruntant des véhicules particuliers.

113. En outre, le Groupe d'experts n'exclut pas que Ben Ahmed Mahri ait également été mêlé à l'expédition de la drogue saisie au Maroc, la société malienne figurant sur le manifeste de cargaison portant le même nom que celle que son complice, Mohamed Sidi Ahmed, avait l'intention d'ouvrir à Bissau en janvier 2019. De fait, les trois grosses saisies de stupéfiants opérées dans la région ces 18 derniers mois ont produit des informations laissant entrevoir l'implication de Ben Ahmed Mahri. Toutefois, le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de confirmer que la société en question ait été fondée au Mali ou ailleurs dans la région.

Saisies de cannabis dans le nord de la Mauritanie

114. Outre les véhicules de transport en commun circulant sur les routes principales de Mauritanie, les trafiquants se servent de camionnettes lourdement armées pour transporter la résine de cannabis du Maroc au Mali, empruntant des points de passage illégaux à la frontière et passant par la zone militaire mauritanienne dans le nord-est du pays. Dans son rapport final de 2018, le Groupe d'experts a évoqué l'interpellation de trafiquants dans cette zone par l'armée mauritanienne en septembre 2017. Les autorités mauritaniennes ont communiqué des éléments d'information concernant cette arrestation ainsi que deux affaires plus récentes survenues les 18 février 2018 et 18 mars 2019. Au total, 5,6 tonnes de résine de cannabis ont été saisies de six véhicules en Mauritanie, dont quatre ont été détruits. Ces saisies ont conduit à l'arrestation de huit personnes et à la confiscation de quatre armes (PKM et AKM). Le Groupe d'experts n'a pu établir de lien entre l'une quelconque de ces affaires et les groupes armés signataires au Mali.

115. S'il n'y a été opéré aucune saisie de drogue destinée au Mali dans le sud de la Mauritanie, le Groupe d'experts a reçu des informations concordantes selon lesquelles de la drogue, vraisemblablement de la résine de cannabis, était introduite via Bou-Djébéha, dans la région de Taoudenni, et Lerneb, dans la région de Tombouctou, par un certain Hussein « Guigoz » (fraction Oulad Ghanam), dont l'identité complète n'a pu être confirmée.

---

[142] Al-Mourabitoun a été inscrite sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida le 2 juin 2014 en application des paragraphes 2 et 3 de la résolution 2083 (2012).

[143] Informations confidentielles communiquées par un État Membre le 23 janvier 2019.

[144] Correspondance confidentielle datée du 22 janvier 2018, transmise au Groupe d'experts et conservée au Secrétariat ; entretien avec une source confidentielle à Bamako(17 avril 2019).

[145] Au Maroc, le kilogramme de résine de cannabis coûte, selon la qualité, entre 400 et 800 dollars, et se revend en Europe ou au Moyen-Orient entre 2 000 et 4 000 dollars (voir S/2018/581, par. 125).

Convois de drogues au Mali

116. Le transport de drogues à travers le territoire malien continue de faire l'objet d'une concurrence entre réseaux criminels rivaux, faisant intervenir des éléments associés aux mouvements signataires, ce qui menace la mise en œuvre de l'Accord. Dans son rapport final, le Groupe d'experts a fait état d'un affrontement violent entre la CMA et le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés près d'Amassin, en avril 2018, au cours duquel des éléments affiliés à la CMA ont intercepté des stupéfiants d'un convoi du Groupe d'autodéfense d'Ahmoudou Ag Asriw, individu sous le coup de sanctions (MLi.001) (voir annexe 19). Le Groupe d'experts a confirmé auprès de plusieurs sources que Mahamadou Ag Attayoub, membre de la tribu des Ifoghas/Ifergoumissen[146], était à la tête du réseau criminel affilié à la CMA.

117. En avril 2019, Ag Asriw et Ag Attayoub semblent s'être réconciliés dans le dessein d'agir de concert pour intercepter trois tonnes de résine de cannabis près de Tabankort, lieu notoire de stockage et de transbordement de drogues sur la route reliant Gao à Kidal. Le chargement de drogues qui appartenait à des membres de la tribu arabe des Lehmar affiliés au MAA-Plateforme de Gao était transporté par un réseau criminel affilié à la CMA. L'opération s'est déroulée sans violence, et des sources internes ont confié au Groupe d'experts qu'un accord avait probablement été trouvé pour augmenter les droits de passage[147].

118. Il convient de noter qu'Ahmoudou Ag Asriw avait assisté à une réunion interarabe tenue le 30 novembre 2018 à Tinfanda (commune de Tarkint)[148]. Mahri Sidi Amar Ben Daha, alias Yoro Ould Daha (voir par. 43), a confirmé la présence d'Ag Asriw, affirmant que celui-ci ne représentait aucune menace pour la paix et défendant ses agissements[149]. Destinée à unir les communautés arabes de Gao contre la restructuration administrative (voir par. 41 à 44), la réunion de Tinfanda a également été l'occasion, pour les trafiquants de la tribu arabe des Lehmar associés au MAA-Plateforme, de limiter les convois des réseaux de la région de Kidal opérant sous la protection de la CMA à emprunter le chemin du désert de Tamesna et à longer la frontière nigéro-algérienne.

B. Traite de personnes et trafic de migrants

Chiffres et tendances

119. Le nord du Mali est le théâtre de flux migratoires sortants et entrants, principalement en provenance et à destination de l'Algérie. Le nombre de migrants expulsés d'Algérie a connu un pic entre mars et juin 2018 : plus de 11 000 personnes[150] (sur un total estimé à 15 000)[151] ont été expulsées vers le Niger et plus

---

[146] Ibrahim Ag Bahanga et Hassan Ag Fagaga, figures de proue de la rébellion touareg de 2012, étaient issus de la fraction Ifergoumissen.

[147] Entretiens menés à Bamako du 11 au 13 juin 2019.

[148] Rapport confidentiel non daté conservé au Secrétariat. Voir aussi plus haut par. 75.

[149] Entretien avec Ben Daha à Gao(21 février 2019).

[150] Voir Organisation internationale pour les migrations (OIM), « UN Migration Agency" "Greatly Concerned" by Reports of Migrants Stranded at Algeria-Niger Border », 26 juin 2018, disponible à l'adresse suivante : https://www.iom.int/news/un-migration-agency-greatly-concerned-reports-migrants-stranded-algeria-niger-border.

[151] Sertan Sanderson (Info Migrants), « Left to die : how Algeria deports migrants to Niger », 4 mai 2019, disponible à l'adresse suivante : https://www.infomigrants.net/en/post/16148/left-to-die-how-algeria-deports-migrants-to-niger.

de 3 000 vers le Mali[152]. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est venue en aide à plus de 1 100 migrants à Gao, dont 500 arrivés au cours de la seule journée du 23 mars 2018. Les expulsions massives ont cessé en juin 2018[153]. Pourtant, selon les données de l'OIM, des dizaines de migrants en provenance d'Algérie ont continué d'arriver chaque mois à Tombouctou et à Gao après cette date[154].

120. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec des migrants expulsés d'Algérie fin mars 2018 qui, attendant à Bamako d'être rapatriés ont dit avoir été expulsés dans le cadre d'une opération d'envergure visant le tiers au moins des 3 000 migrants refoulés vers le Mali[155]. Plus d'un millier de migrants ont été conduits d'un centre de détention de Ghardaïa à Reggane à bord de plusieurs bus escortés par les forces de sécurité algériennes, avant d'être répartis dans sept camions à benne qui les conduiront jusqu'à la frontière malienne pour les laisser au bord de la route, à 25 km de la ville frontalière d'In Khalil, (Mali). Après qu'ils ont traversé la frontière à pied, les migrants seront conduits à Gao à bord des camionnettes particulières moyennant la somme de 10 000 dinars algériens (85 dollars des États-Unis) par personne. Pour se rendre à Gao, ils ont dû franchir sept points de contrôle tenus par des groupes armés non identifiés et débourser 1 500 dinars algériens (13 dollars) chacun et verser de nouveau chacun 2 000 francs CFA (4 dollars) aux soldats maliens à l'entrée de Gao.

121. Les flots de migrants en provenance de Gao, Tombouctou et Ménaka ont l'Algérie pour seule destination, malgré les expulsions, la multiplication des contrôles et l'édification de murs et de clôtures aux frontières, en particulier autour d'In Khalil, où convergent les couloirs de migration de Gao et de Tombouctou. Aujourd'hui, ce sont les points de passage de Talhandak (voir par. 84) et de Tindiska, situés à 120 kilomètres environ au sud-est d'In Khalil, qui sont les plus fréquentés, itinéraire qui relie Tombouctou à l'Algérie via la région de Taoudenni, situé plus à l'ouest, en direction de la frontière mauritanienne, l'étant rarement. Les migrants qui se trouvent à Ménaka viennent du Niger mais ne se rendent pas dans ce pays[156], qui a , pris des mesures drastiques contre le trafic illicite de migrants vers la Libye depuis mi-2016.

122. À en juger par les chiffres de l'OIM, Tombouctou a remplacé Gao comme principal point de convergence des migrants cherchant à se rendre en Algérie, mais le nombre de migrants présents à Gao est sous-estimé. Depuis l'arrestation de passeurs le 15 février 2018 (voir S/2018/581, par. 139), les migrants sont logés et transportés de façon plus discrète. Après avoir passé un mois en détention à Bamako, les passeurs ont été libérés et sont rentrés à Gao pour y reprendre leurs activités.

Principaux trafiquants d'êtres humains

123. Baye Coulibaly, un des plus gros trafiquants d'êtres humains – terme qui recouvre à la fois la traite d'êtres humains et le trafic de migrants visés dans la résolution 2374 (2017) – de la ville de Gao[157], est en activité depuis 2010. Sous le couvert d'une agence de voyage du nom de Tinariwen, il transportait environ

---

[152] Giacomo Zandonini (Al-Jazira), « "Your skin colour was a crime" : African migrants in Algeria », 24 décembre 2018, disponible à l'adresse suivante : https://www.aljazeera.com/indepth/features/skin-colour-crime-african-migrants-algeria-181222084531701.html.

[153] BBC, « Number of migrants "abandoned by Algeria" in Sahara drops », 13 juillet 2018, disponible à l'adresse suivante : https://www.bbc.com/news/world-africa-44825056.

[154] Rapports sur les mouvements de population au Mali, disponibles à l'adresse suivante : http://www.globaldtm.info/mali/.

[155] Entretien à Bamako (18 avril 2019).

[156] OIM, rapport sur les mouvements de population au Mali, mai 2019, disponible à l'adresse suivante : https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/IOM%20Mali %20- %20Flow %20Monitoring%20Report%20-%20May19_No40.pdf ?file=1&type=node&id=5934 (en anglais).

[157] Voir S/2018/581, par. 141 et S/2019/137, par. 69.

25 migrants par semaine, notamment jusqu'au garage tenu par Mahamed ou Ag Rhissa, individu sous le coup de sanctions (MLi.002), à Talhandak, non loin de la frontière algérienne[158]. Ag Rhissa et Baye Coulibaly soumettent l'un et l'autre les migrants à des traitements inhumains[159]. Ayant précédemment recruté des migrants pour le compte du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et de leurs alliés. Coulibaly est aujourd'hui affilié au Ganda Koy, milice locale à prédominance Songhaï, membre de la Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance d'Harouna Toureh. Supervisant les points de contrôle illégaux[160] érigés sur les routes situées à la sortie de Gao (voir annexe 20), il facilite le passage clandestin de migrants.

124. Le 14 février 2019, le Groupe d'experts s'est entretenu avec Mahamadou Ag Rhissa, individu sous le coup de sanctions (MLi.002)[161], qui, niant être membre du HCUA, a précisé que quiconque souhaitait se rendre de Kidal à Bamako à bord d'un vol de la MINUSMA pouvait solliciter de la CMA une lettre certifiant que le porteur était membre de l'organisation et se rendait pour réunions officielles à Bamako. Il a également affirmé que les migrants n'étaient pas maltraités dans son garage de Talhandak et qu'ils étaient logés à un prix raisonnable (1 000 dinars algériens (8,50 dollars) par semaine). Le garage pouvait accueillir 600 personnes et, d'après Ag Rhissa, n'était plus en service depuis la descente effectuée à son domicile de Kidal en octobre 2017 par des éléments de de l'opération Barkhane et sa fuite Tamanrasset (Algérie). Il a séjourné en Algérie pendant six mois avant de regagner Kidal vers février 2018 et de partir pour Bamako en juin de la même année. Il affirme ne pas être retourné dans la région de Kidal depuis, les sanctions dont il fait l'objet l'empêchant de reprendre ses activités. Se fondant sur le témoignage selon lequel Ag Rhissa s'est rendu à Abidjan à la fin d'août 2018, le Groupe d'experts pense que celui-ci mène d'autres activités dans la région[162]. L'interdiction de voyager qui lui est imposée devrait y mettre un terme et tarir les sources de financement dont il a besoin pour reprendre ses activités à Kidal.

C. Trafic de marchandises par ailleurs licites

Trafic de cigarettes « American Legend »

125. Dans son rapport à mi-parcours de 2019, le Groupe d'experts a rendu compte du trafic et de la contrebande de cigarettes de marque « American Legend » au Mali à la suite de la saisie de 515 cartons de 45 cartouches de cigarettes chacun opérée en juin 2018 à Labézanga, à la frontière avec le Niger. Fabriquées en Grèce, ces cigarettes, entrées en Afrique de l'Ouest par le port d'Abidjan sont arrivées au Mali via le Burkina Faso et le Niger. Le 13 juillet 2018, sur ordre des hommes d'affaires de Gao qui les avaient commandées, des miliciens locaux issus principalement de la Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance de Djibrilla Moussa Diallo[163], ayant pris place à bord d' environ sept pick-ups, ont semé le trouble à Gao

---

[158] Entretien avec Mahamadou Ag Rhissa à Bamako (14 février 2019).

[159] Entretien avec des agents chargés de la protection des migrants à Bamako et à Gao (juin 2019).

[160] Situés le long des principaux axes de transport à partir de Gao, ces postes de contrôle sont érigés en consultation avec le syndicat des transporteurs de la ville. Des taxes fixes de 5 000 francs CFA (10 dollars) sont imposées aux camions à remorque, de 2 000 francs CFA (4 dollars) aux camionnettes et de 1 000 francs CFA (2 dollars) aux minibus. Entretien avec le plus gros transporteur de Gao (9 juin 2019).

[161] Inscrit sur la Liste relative aux sanctions imposées par la résolution 2374 (2017) le 20 décembre 2018.

[162] Voir S/2019/137, par. 69.

[163] Ancien membre de Ganda Koy et chef du village de Fafa, le « colonel Diallo » est également le chef d'état-major de la Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance I,

et pillé l'entrepôt de la Société nationale des tabacs et allumettes du Mali, seule entreprise malienne autorisée à importer des cigarettes.

126. La saisie a porté sur une partie d'une commande de 1 000 caisses passée par Albashar Soumaguel Maïga, homme d'affaires de Gao, à l'entreprise Agdal basée à Niamey. Agdal s'approvisionne à Ouagadougou auprès de Soburex, qui avait acheté 10 000 caisses d'American Legend à Karelia Tobacco en mars 2018. Encore qu'il ait été seul à la passer, Albashar Soumaguel partageait la commande avec plusieurs autres négociants. Selon les autorités maliennes, Albashar Soumaguel a été l'instigateur des troubles[164] et des témoins ont déclaré aux gendarmes avoir vu des véhicules chargés de cigarettes pillées s'arrêter dans ses locaux[165]. Juste après la saisie, Albashar Soumaguel s'est rendu à Labéganza pour essayer de faire libérer la marchandise en offrant aux douaniers des pots-de-vin d'un montant pouvant aller jusqu'à 200 millions de francs CFA (soit 40 000 dollars), que ceux-ci ont refusé[166]. Un agent des douanes est décédé de mort naturelle après la saisie. Aliou Sagayar (alias Kayiss), proche associé d'Albashar, président du syndicat des transporteurs et milicien, a dit au Groupe d'experts que cet agent n'avait eu que ce qu'il méritait, pour les avoir trahi[167] en refusant de laisser entrer des cigarettes de contrebande sur le territoire alors que les douanes les laissaient généralement passer[168]. Le Groupe d'experts n'a pu entendre Albashar Soumaguel, qui ne s'est pas présenté à un entretien prévu en février 2019 et ne se trouvait pas au Mali en juin.

127. Le Groupe d'experts a également obtenu des photographies datant de décembre 2017 sur lesquelles on voit des éléments armés brandissant le drapeau du HCUA se livrer au trafic de cigarettes American Legend (voir annexe 21), autres que celles de la commande de 1 000 caisses dont il est question plus haut. Le 10 juin 2019, les membres du Groupe d'experts ont également vu des caisses d'American Legend stockées dans une maison située entre Gao et Ansongo. N'ayant pu consulter les codes de référence marqués sur les paquets de cigarettes, le Groupe d'experts ne peut pas demander à leur fabricant, Karelia Tobacco, d'identifier les lots auxquels appartenaient les caisses ou d'indiquer si la marchandise était contrefaite, comme il l'avait fait dans le cas de la première commande évoquée, ce dont il avait rendu compte par le menu dans son rapport à mi-parcours de 2019[169].

128. Comme suite à la demande d'information qu'il lui avait adressée en janvier 2019, Soburex a communiqué au Groupe d'experts le 8 juillet 2019 des titres de transit de la commande de 10 000 caisses d'American Legend ainsi que des documents certifiant qu'elle avait été acheminée de la Côte d'Ivoire vers le Burkina Faso sous escorte douanière. Dans la lettre jointe à ces documents, Soburex affirme que les pièces en question prouvent qu'elle respecte pleinement la législation douanière du Burkina Faso et certifie veiller à voir ses clients étrangers respecter la réglementation douanière du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire.

---

sévissant sur la route principale qui relie Ansongo à Gao. Il représente aussi la Plateforme auprès de la Commission technique de suivi ; entretien avec une source confidentielle à Gao, (5 juin 2019).

[164] Entretiens avec des responsables des services de sécurité à Gao, (16 et 17 février 2019).

[165] Transcription d'une audition de la gendarmerie nationale de Gao, 13 juillet 2018), conservée au Secrétariat.

[166] Voir note de bas de page nº 164.

[167] Entretien à Gao, (7 juin 2019).

[168] Sidien Agdal avait en effet admis avoir dissimulé dans ses camions deux précédentes cargaisons de 115 et 300 boîtes chacune, qui seront par la suite réparties dans de plus petits véhicules appartenant à ses clients puis introduites au Mali par Labézanga sans être déclarées (voir S/2019/137, par. 80).

[169] Voir S/2019/137, par. 75.

129. Le Groupe d'experts rappelle que le Burkina Faso a adopté, le 27 juillet 2017, un arrêté portant interdiction d'entrée sur le territoire de cigarettes qui, transitant par le Burkina Faso, ne respecteraient pas les règles d'étiquetage en vigueur dans le pays de destination, l'interdiction valant également pour les réexportations car aux termes du Code douanier de 1992 du Burkina-Faso, celles-ci relèvent du régime du transit[170]. On ne trouvait sur les paquets d'American Legend appartenant à la commande évoquée plus haut aucun étiquetage spécifique à un pays.

130. Soburex a réexporté la commande de 1 000 caisses au Niger[171], où une réglementation similaire s'applique depuis le 2 juin 2017 aux cargaisons de cigarettes en transit. À l'exemple du Burkina Faso, le Niger aurait dû refuser l'entrée de la cargaison sur son territoire, en application de son droit interne.

131. Le directeur d'Agbal, l'entreprise nigérienne cliente de Soburex, qui a dit ignorer l'existence de cette règlementation applicable aux cigarettes en transit, a affirmé, lors de multiples entretiens avec le Groupe d'experts, que ses marchandises n'avaient pas été introduites illégalement au Mali puisqu'elles étaient censées être réexportées en Algérie par son client de Gao. Pourtant, American Legend ne fait pas partie des marques dont les produits peuvent être exportés du Mali en Algérie, où l'importation de produits tabagiques est restreinte aux marques de fabrication algérienne[172]. Compte tenu des troubles causés à Gao par la saisie et de la probable complicité de son entreprise dans la violation de la résolution 2374 (2017), le directeur d'Agdal a décidé de suspendre la livraison de 70 caisses restantes à Albashar, son client de Gao.

132. Cette affaire vient montrer que les textes internes actuels sont insuffisants ou ne sont pas appliqués, laissant l'évasion fiscale liée au commerce de cigarettes se perpétuer en Afrique de l'Ouest[173]. Les lois relatives aux réexportations et aux marchandises en transit adoptées par le Burkina Faso et le Niger en 2017 ne sont appliquées ni par les opérateurs économiques ni par les pouvoirs publics. En Côte d'Ivoire, il n'existe aucune législation de cette nature, ce qui explique que la commande soit passée par Abidjan et non par Lomé ou Cotonou (Bénin), pays qui se sont donnés depuis 2016 des textes similaires à ceux du Niger et du Burkina Faso.

133. Afin de lutter contre l'évasion fiscale liée au commerce de cigarettes, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a arrêté une directive instituant notamment des normes de traçabilité[174]. Comme celle de l'Union européenne de 2014[175], la directive de la CEDEAO prescrit d'apposer, sur tous les

---

[170] Voir l'article 112 du Code douanier burkinabé de 1992, loi n°°03/92/ADP du 3 décembre 1992. Disponible à l'adresse suivante : www.ifrc.org/Docs/idrl/863FR.pdf.

[171] Malheureusement, les documents des douanes burkinabé présentés par Soburex étaient de si mauvaise qualité qu'on ne pouvait y lire le nom du pays de destination. Les autorités douanières du Burkina Faso n'ont pas communiqué au Groupe d'experts les documents de transit ou de réexportation utiles, alors même qu'elles s'y étaient engagées verbalement et par écrit.

[172] Voir la section 6 du décret exécutif n° 04-331 du 18 octobre 2014, disponible à l'adresse suivante : http://www.douane.gov.dz/pdf/diverses%20reglementations/decret%20executif%20n%2004-331%20du%2018%20octobre%202004.pdf.

[173] Les cigarettes étant illégalement vendues au détail sur les marchés du Maghreb et d'Europe, après des transbordements multiples destinés à éviter les taxes, le produit de l'évasion fiscale liée au commerce d'American Legend en Afrique de l'Ouest représente entre 6 et 13 millions de dollars par cargaison de 10 000 caisses (soit 10 conteneurs) (voir S/2019/137, par. 83).

[174] L'Union économique et monétaire ouest-africaine travaille elle aussi à se donner une directive qui viendrait réglementer le commerce du tabac.

[175] Le délai d'application de la directive de l'Union européenne, fixé au 20 mai 2019, n'a pas été respecté car plusieurs États membres n'étaient pas prêts, n'ayant pas encore désigné d'autorités chargées de délivrer les identifiants uniques. Voir Sarantis Michalopoulos (EURACTIVE) « EU track and trace system risks missing the deadline », 12 avril 2019, disponible à l'adresse suivante :

produits du tabac, une marque d'identification unique précisant notamment l'itinéraire prévu, l'identité des acheteurs et le marché sur lequel les produits sont destinés à être vendus au détail[176]. La directive fait obligation aux États Membres de prévenir que tous produits non conformes soient mis sur le marché, mais est muet sur toutes définitions des produits visés ou mesures d'éradication du commerce illicite.

Trafic de cigarettes d'autres marques dans la région

134. Le Groupe d'experts est saisi d'informations renseignant sur des schémas complexes d'évasion fiscale liée au commerce de cigarettes d'autres marques (« Yes », « Golden Deer » et « Gold Seal »), arrivant par les ports de Cotonou et Lomé puis transitant par le Burkina Faso avant d'être redistribuées en petites quantités à partir du nord du Ghana. À la connaissance du Groupe d'experts, les cigarettes de ces marques ne transitent pas par le Mali.

V. Violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme

A. Meurtres de civils par les Forces armées maliennes

135. Dans son précédent rapport final (voir S/2018/581, annexe XIII), le Groupe d'experts a décrit comment des civils avaient été pris pour cible par les forces de défenses et de sécurités maliennes engagées dans la lutte contre le terrorisme dans le centre du pays, au premier semestre 2018. Mis à part d'un cas présumé signalé dans le village de Doma (région de Mopti) en août 2018[177], on n'a guère fait état d'allégations de faits de cet ordre au cours des six derniers mois de 2018 et des six premiers de 2019. L'action de la justice concernant les cas signalés entre février et juin 2018 dans les villages de Sokolo (région de Ségou) et Boulikessi et Nantaka (région de Mopti) suit lentement son cours. Si les auteurs des faits ont été suspendus, aucun d'entre eux n'a toutefois encore été condamné[178].

136. Le Groupe d'experts a enquêté sur un cas d'exécutions extrajudiciaires par les Forces armées maliennes dans la région de Gourma, survenu le 24 avril, jour où une unité d'escorte de l'armée a arrêté quatre hommes sur l'axe Gossi-Gao. L'un de ces individus est parvenu à s'enfuir, mais les trois autres ont été emmenés à Intahaka (région de Gao), où ils seront exécutés et leurs corps brûlés[179] (voir annexe 22). Les victimes étaient dénommées Ahamda Ag Al Husseini et Mosa Ag Medidi, l'un et l'autre membres du GATIA, et Mossa Ag Hamada, garde national membre du Mécanisme opérationnel de coordination de Gao[180].

---

https://www.euractiv.com/section/economy-jobs/news/eu-track-and-trace-system-risks-missing-the-deadline/.

[176] Les éléments liés à la traçabilité dans ces deux directives sont inspirés du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac de l'Organisation mondiale de la Santé, du 12 novembre 2012, auquel la quasi-totalité des membres de la CEDEAO ont adhéré.

[177] Voir A/HRC/40/77, par. 32.

[178] Voir S/2018/1174, par. 38.

[179] Voir S/2019/454, par. 49.

[180] Rapport confidentiel de l'ONU du 1er mai 2019, conservé au Secrétariat. Entretiens téléphoniques, (30 avril 2019) ; entretiens conduits à Gao (5 et 6 juin 2019) ; Bamada.net, « Gao : Le GATIA accuse l'armée Malienne de bavure à N'tilit! », 24 avril 2019, disponible à l'adresse suivante : http://bamada.net/gao-le-gatia-accuse-larmee-malienne-de-bavure-a-ntililt, et Jeune Afrique, « Mali : des soldats de l'armée accuses d'avoir assassiné trois personnes dans le Nord », 26 avril 2019, disponible à l'adresse suivante : https://www.jeuneafrique.com/767884/politique/mali-des-soldats-de-larmee-accuses-davoir-execute-des-touaregs-dans-le-nord/.

137. Un des passagers du bus escorté par l'unité des FAMAS a confié au Groupe d'experts que ces hommes, dont trois circulaient sur une même moto, avaient attiré l'attention des soldats[181], qui les ont interpellés, la circulation à moto étant interdite après 18 heures. Les hommes ont produit leurs cartes du GATIA mais les soldats les ont passés à tabac avant de les emmener à proximité du point de contrôle des Forces armées à Intahaka. Selon le témoin, c'est là que la moto a été incendiée et les trois victimes brûlées.

138. Quelques jours après les faits, le GATIA en a attribué la responsabilité de ces meurtres extrajudiciaires à l'officier Hamadi Coulibaly, commandant de l'unité des Forces armées maliennes en cause[182]. Selon un officier malien de Gao, les auteurs présumés étaient placés en détention, faisant l'objet d'enquête par la justice militaire[183].

B. Violations des droits de l'enfant et violences sexuelles

139. Le Groupe d'experts n'a pu confirmer de lui-même de cas d'association d'enfants à des groupes armés signataires pendant son mandat. À Kidal, en 2018, Solidarité pour le Sahel a identifié et accueilli dans son centre de protection 60 enfants, dont deux filles. Recrutés par des groupes armés signataires à Tessalit, Aguelhok et Kidal[184], ces enfants étaient utilisés principalement comme porteurs, les filles l'ayant été parfois comme cuisinières. Au moment de l'établissement du présent rapport, on ignorait le nombre total d'enfants dans cette situation en 2019. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec le Groupe de la protection de l'enfance de la MINUSMA, mais n'était pas saisi d'informations à jour sur la question au moment de l'établissement du présent rapport.

140. En 2019, le Groupe d'experts n'a pu confirmer de lui-même de cas de violences sexuelles perpétrées pendant le conflit. De plus, au 31 mars 2019, le Groupe de la protection des femmes de la MINUSMA n'avait fait état d'aucun cas de violence sexuelle depuis le début du mandat actuel du Groupe d'experts[185]. Le Groupe d'experts a été informé d'un cas survenu le 19 mai 2019. Ce jour-là, quatre hommes armés ont intercepté vers 15 heures près du village d'Acharane, à l'ouest de Tombouctou, un véhicule de transport en commun reliant Bamako à Tombouctou. Ayant conduit le véhicule à sept km hors de la route, les assaillants auraient détroussé les passagers. Quatre d'entre eux ont violé une jeune femme de 20 ans. Les assaillants relâcheront tous les passagers quelques heures plus tard[186].

141. Selon les données du Système de gestion de l'information sur la violence de genre, où sont consignés tous renseignements émanant des différentes organisations spécialisées dans ce domaine partout au Mali, on a dénombré 210 cas de violence sexuelle liée au conflit, y compris les cas de mariage forcé, d'esclavage sexuel, de castration, de prostitution et de grossesse forcées entre janvier et avril 2019[187].

---

[181] Entretien téléphonique avec un témoin, (28 avril 2019).

[182] Publication Facebook du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad du 26 avril 2019, disponible à l'adresse suivante : https://www.facebook.com/GATIA.INFO/.

[183] Entretien avec un officier des Forces armées maliennes à Gao, (5 juin 2019).

[184] Entretiens avec des représentants d'ONG à Kidal, (14 et 15 mars 2019).

[185] Échange de courriers électroniques avec le Groupe de la protection des femmes de la MINUSMA, (24 juin 2019).

[186] Rapport confidentiel du 22 mai 2019 ; échange de courriers électroniques avec le Groupe de la protection des femmes de la MINUSMA, (24 juin 2019).

[187] Échange de courriers électroniques avec le Groupe de la protection des femmes de la MINUSMA, (24 juin 2019).

142. Le Groupe d'experts est également saisi de multiples récits faisant état de viols de migrantes.

C. Entraves à l'aide humanitaire

Entraves à l'aide humanitaire à Kidal

143. Ayant brossé le tableau d'ensemble de la situation dans son rapport à mi-parcours de 2019[188], le Groupe d'experts a réalisé une étude de cas sur les entraves à l'aide humanitaire constatées à Kidal.

144. À Kidal, où le rétablissement des services publics se fait plus lentement qu'ailleurs (voir par. 39), l'insécurité et la médiocrité des infrastructures mettent sérieusement à mal la livraison de l'aide humanitaire. La piste d'atterrissage de l'aéroport ayant été gravement endommagée en 2016, l'ensemble de l'aide humanitaire doit être acheminée par la route. Vient compliquer encore la situation que la CMA, principale prestataire de services de sécurité, impose aux organisations non gouvernementales (ONG) une règlementation venant gêner, entraver ou paralyser l'action humanitaire[189].

145. Le Bureau régional d'administration et gestion de Kidal de la CMA (voir par. 88) réglemente et administre plusieurs aspects de la vie civile locale[190], y compris les activités des organisations humanitaires[191]. Président de ce Bureau, Oufène Ag Mohamed (voir annexe 23), agissant en qualité de représentant de la CMA et au nom de son président Alghabass Ag Intalla, a convoqué les ONG locales et internationales à une réunion le 21 janvier 2019 dans l'optique de réglementer et de formaliser les relations de travail entre l'administration de la CMA et la communauté humanitaire (voir annexe 24). Il y a notamment été question de l'examen des programmes pour 2019, des mécanismes de suivi et de la participation de représentants du Bureau à la conception et à la mise en œuvre de projets humanitaires et de développement, participation qui consisterait notamment dans la supervision des ONG dans leur action sur le terrain.

146. Pendant la réunion et dans les minutes qui seront adressées aux ONG le 29 janvier 2019 (voir annexe 25), le Bureau a dicté aux représentants de la communauté humanitaire pour exigences : a) d'associer les représentants de la CMA à la planification annuelle des activités et programmes des ONG, b) de tenir la CMA systématiquement informée de toutes activités menées, c) d'associer des représentants locaux de la CMA à l'exécution de toutes activités, d) de lui reconnaître la place qui lui revient dans le suivi de toutes activités et d'associer un représentant de la CMA à toutes tournées et missions sur le terrain, e) de lui soumettre pour approbation tous projets de programme et domaines d'intervention envisagés. Ces nouvelles exigences, singulièrement celles qui tendent à voir associer un représentant de la CMA à toutes

---

[188] Voir S/2019/137, annexe 31.

[189] Entretiens avec des représentants d'ONG à Kidal, (20 et 21 mars 2019).

[190] Le Bureau régional d'administration et de gestion de Kidal se compose de huit commissions chargées de réglementer certains aspects des services sociaux à Kidal. Oufène Ag Mohamed assure la présidence du Bureau, tandis qu'Ahmed (Intahmadou) Ag Albachar (MLi.004) dirige la commission humanitaire, Intahmadou Ag Mohamed celle de l'éducation, Touwa Ag Haballa celle de la santé, Haduka Ag Tawad celle de l'eau, Mohamed Ag Mimil celle de l'énergie, Mme Baju Hadteyt celle de l'assainissement, Asikadei Ag Wayersagan celle des affaires rurales, et Abd Ag Giga la commission foncière. Entretien avec Oufène Ag Mohamed à Kidal, (19 mars 2019).

[191] Ibid.

tournées et missions sur le terrain, portent atteinte à la neutralité de l'action humanitaire et, partant, entravent l'acheminement de l'aide[192].

147. Lors d'un entretien avec le Groupe d'experts, le 19 mars 2019, Oufène Ag Mohamed a révélé que cette nouvelle politique tendait à conférer au Bureau un droit de regard sur la sélection des bénéficiaires, ce qui va à l'encontre des principes du droit international humanitaire et risquerait de lui permettre d'instrumentaliser ou de détourner l'aide humanitaire dans la région.

148. Sous l'empire du système actuel, le Bureau affecte auprès de chaque ONG un représentant de la commission concernée avec pour mission de superviser la planification et la mise en œuvre des projets. Ag Mohamed sélectionne et nomme tous les représentants, qui relèvent tous de son autorité[193]. Certaines ONG travaillent avec ces représentants tandis que d'autres traitent directement avec Ag Mohamed ou avec la commission humanitaire. Si toutes les ONG n'ont pas d'interlocuteurs désignés, celles qui en ont un sont tenues de collaborer avec celui-ci, de l'informer de leurs déplacements et de lui soumettre des rapports d'activité annuels[194].

149. Présidée par Ahmed alias Intahmadou Ag Albachar (MLi.004) [195] (voir annexe 26), la commission humanitaire du Bureau délivre des permis de travail et titres de séjour aux travailleurs humanitaires moyennant paiement en espèces ou en services [196]. Avant d'entamer tout projet, chaque travailleur humanitaire doit nécessairement passer par Ag Albachar. Dans un cas, celui-ci a prononcé à l'encontre d'un agent d'ONG d'un an d'interdiction de séjour à Kidal et subordonné son retour dans la ville à l'obtention d'un permis moyennant paiement[197]. Il menace les ONG par l'intermédiaire de jeunes qu'il paie pour se livrer à des actes d'intimidation et parfois de violence[198]. Le personnel local des ONG est à la merci de ces tentatives d'intimidation[199].

150. Ag Albachar influence également le recrutement du personnel des ONG, y compris les gardes de sécurité. Quiconque est intéressé par un poste vacant dans une ONG doit lui demander la permission de postuler. Les organisations sont régulièrement pressées, sous la menace, de recruter des personnes affiliées à la CMA et proches d'Ag Albachar[200]. Non content de surveiller les interventions humanitaires et activités de développement menées dans la région, Ag Albachar exerce également une mainmise sur l'admission de toutes personnes et entreprises à répondre à tous appels d'offre au titre de projets lancés par des ONG à Kidal[201]. Son autorité lui permet par ailleurs de faire gagner des marchés à sa propre société de construction.

---

[192] Entretiens avec des représentants d'ONG à Bamako, les 12 et 13 février 2019, et à Gao, (17 février). Échange de courriers électroniques, du 17 au 25 février 2019, conservé au Secrétariat.

[193] Entretiens avec Oufène Ag Mohamed à Kidal (19 mars 2019).

[194] Ibid. Correspondance électronique (17 au 25 février 2019) ; entretiens avec des représentants d'ONG à Kidal, (20 et 21 mars 2019) ; entretiens avec des représentants d'ONG à Bamako, (12 et 13 février), et à Gao, (17 février 2019).

[195] Entretien avec Ahmed Albachar à Kidal, (13 mars 2019).

[196] Inscrit le 9 juillet 2019 sur la Liste relative aux sanctions imposées par la résolution 2374 (2017). Ahmed Ag Albachar est cousin d'Iyad Ag Ghaly (QDi.316) du côté de sa mère et d'Alghabass Ag Intalla de celui de son père. Selon des informations émanant d'États Membres, il servirait d'intermédiaire entre le HCUA et Iyad Ag Ghali et serait impliqué dans des attaques contre les forces internationales et dans le trafic d'armes et de drogue.

[197] Entretien avec une source diplomatique à Bamako, (12 février 2019). Entretien avec une source confidentielle à Bamako, (18 mars 2019).

[198] Entretien avec une source confidentielle à Bamako, (18 mars 2019).

[199] Entretiens avec des représentants d'ONG à Kidal, (14 et 15 mars 2019).

[200] Entretien avec des représentants d'ONG à Kidal, (14 et 1er mars 2019) ; entretien avec une source diplomatique à Bamako, (12 février 2019).

[201] Entretien avec une source confidentielle à Bamako, (18 mars 2019).

Les ONG qui ont essayé de s'adresser à des entreprises et à de la main d'œuvre externes reçoivent des menaces anonymes[202].

151. La CMA manipule également les agents humanitaires en forçant les ONG à louer des véhicules à des entreprises de transport choisies[203], un mécanisme de coordination assorti d'un protocole ayant été établis à cet effet en janvier 2015 (voir annexe 27)[204]. Les véhicules loués à des entreprises ou à des personnes non autorisées sont détournés ou volés[205]. La location de véhicule est l'une des principales sources de revenu des habitants de Kidal[206]. Les entreprises de transport appartiennent pour la plupart à des notables de la tribu des Ifoghas, associés à la CMA et proches de la haute hiérarchie du HCUA à Kidal, notamment d'Attayoub Ag Intalla, frère d'Alghabass et de Mohammed et président du bureau régional de la société civile à Kidal et de l'ONG Solidarité pour le Sahel[207].

152. La location de véhicules représente un surcroît de dépenses non négligeable pour les agents humanitaires qui œuvrent à Kidal. La CMA empiète sur leur indépendance en leur imposant des chauffeurs qui par ailleurs ne sont ni certifiés ni formés selon les protocoles de sécurité ou normes minimales de conduite et dont les véhicules sont souvent en piteux état. Les ONG n'ont toutefois d'autre choix que de se soumettre à ces règlements et manipulations pour préserver l'intégrité physique de leur personnel et éviter d'être expulsées[208].

153. Dans une lettre datée du 15 février 2019 adressée au Bureau, les ONG nationales et internationales intervenant dans la région de Kidal, tout en disant respecter les autorités administratives et politiques de la CMA et être prêtes à collaborer avec celles-ci, se sont opposées à l'idée d'associer des représentants du Bureau à leurs déplacements sur le terrain (voir annexe 28). Le Bureau n'a pas donné suite à cette lettre, mais Ag Mohamed a indiqué au Groupe d'experts, le 19 mars 2019, qu'il entendait poursuivre son entreprise de réglementation et de formalisation de l'action des ONG.

154. Même si Ag Intalla, ex-président de la CMA, a officiellement dissous le Bureau exception faite de certaines de ses commissions (voir par. 89), l'action humanitaire restait soumise contrôle au moment de l'établissement du présent rapport.

---

[202] Entretiens avec des représentants d'ONG à Kidal, (14 et 15 mars 2019) ; entretiens avec des responsables d'ONG à Bamako, (14 février 2019).

[203] Entretiens avec des représentants d'ONG à Kidal, (14 et 15 mars 2019). Le CICR est exempté de cette obligation.

[204] Entretiens avec des responsables d'ONG à Bamako, (14 février 2019).

[205] Entretiens avec des représentants d'ONG à Kidal, (20 et 21 mars 2019).

[206] Les tarifs imposés aux ONG par les entreprises de transport sont les suivants : 60 000 francs CFA par jour pour la location d'un véhicule et 15 000 francs CFA pour les services d'un chauffeur.

[207] Attayoub est le propriétaire de Tadamakate. Timitrine Voyage est une coentreprise détenue en partie par Ahmed Ag Albachar, Affala Voyage, une autre coentreprise aux mains de Zeina Wallet Ilady, qui en a héritée de feu son époux Cheikh Ag Aoussa, ancien chef d'état-major du HCUA, Amoukane appartenant à Moussa Ag Sidalamine, issu lui aussi de la fraction Ifergoumissen de la tribu des Ifoghas. Arawane tour, Tartimezte, Azawagh et Amoukane appartiennent à des membres de la famille d'Ag Intalla, constitués en une sorte de cartel détenant le monopole des activités de location. Entretiens avec les autorités intérimaires à Gao, (23 mars 2019) ; entretien avec un ancien de Kidal à Bamako, (24 mars 2019).

[208] Entretiens avec des représentants d'ONG à Kidal, (20 et 21 mars 2019) ; entretien avec une source diplomatique à Bamako, (12 février 2019).

VI. Évolution de la situation politique et sécuritaire dans la région

A. Aperçu général de la situation dans les pays de la région

155. On a assisté ces dernières années à une forte multiplication des attaques asymétriques dans l'ensemble de la région, le nombre en étant passé de 75 en 2015 à plus de 280 en 2018. C'est toujours au Mali que l'on en a dénombré le plus (plus de 200 attaques), devant le Burkina Faso (80 attaques) et le Niger (moins de 20 attaques)[209]. Depuis peu, la menace se propage dans le nord des États côtiers de l'Afrique de l'Ouest, notamment du Bénin, du Ghana et du Togo. On y déplore régulièrement des meurtres de civils, essentiellement au Mali, au Burkina Faso et au Niger[210]. Selon les dernières estimations, 2 151 civils auraient été tués en cinq mois, entre novembre 2018 et mars 2019[211].

Burkina Faso

156. Le Burkina Faso est le pays voisin du Mali le plus éprouvé. Les pertes civiles y ont augmenté de plus de 7 000 pour cent au cours des cinq premiers mois de 2019[212]. Au premier semestre de 2019, 136 000 personnes ont été déplacées et 119 000 enfants privés d'éducation, leurs écoles ayant été incendiées[213].

157. Le 7 mars 2019, le Gouvernement burkinabé a lancé l'opération « Otapuanu » dans les régions de l'Est et du Centre, notamment dans les zones limitrophes du Bénin, du Ghana et du Togo, où plus de 100 terroristes présumés auraient été arrêtés[214]. Le 21 juin 2019, le Parlement burkinabé a adopté une loi venant limiter la diffusion par voie de presse d'informations relatives aux opérations militaires[215]. Plusieurs régions du pays vivent sous le régime de l'état d'urgence depuis 2018 et, le 14 mai 2019, le Parlement a adopté une nouvelle loi érigeant ledit régime en instrument officiel de lutte contre le terrorisme[216].

---

[209] Control Risks, Vincent Rouget et Mikolay Judson, « Islamist militancy in the Sahel: Four key trends », janvier 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.controlrisks.com/our-thinking/insights/islamist-militancy-in-the-sahel.

[210] Entre novembre 2018 et mars 2019, les violences ont causé la mort de 78 civils au Niger, 499 au Burkina Faso et 547 au Mali. Voir Sam Jones (Armed Conflict Location & Event Data Project), « Press release: Political violence skyrockets in the Sahel according to ACLED data », 26 mars 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.acleddata.com/2019/03/28/press-release-political-violence-skyrockets-in-the-sahel-according-to-latest-acled-data.

[211] Ibid.

[212] Ruth Maclean (The Guardian), « Kalashnikovs and no-go zones: east Burkina Faso falls to militants », avril 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.theguardian.com/global-development/2019/apr/22/kalashnikovs-and-no-go-zones-east-burkina-faso-falls-to-militants.

[213] Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « Burkina Faso : rapport de situation », 6 juin 2019, consultable à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Rapport%20de%20situation%20-%20Burkina%20Faso%20-%206%20juin%202019.pdf.

[214] « Opération Otapuanu : plusieurs présumés terroristes neutralisés, une centaine interpellée », Sidwaya, 14 avril 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.sidwaya.info/blog/2019/04/14/operation-otapuanu-plusieurs-presumes-terroristes-neutralises-une-centaine-interpellee.

[215] The Defense Post, « Burkina Faso adopt law restricting media coverage of military operations », 22 juin 2019, consultable à l'adresse suivante : https://thedefensepost.com/2019/06/22/burkina-faso-law-media-coverage-military-operations/.

[216] Xinhua News, « Burkina Faso : une nouvelle loi sur l'état de siège et l'état d'urgence pour lutter contre le terrorisme », 16 mai 2019, consultable à l'adresse suivante : http://french.xinhuanet.com/afrique/2019-05/16/c_138061589.htm.

Niger

158. Au Niger, on a constaté une forte multiplication des attentats à l'engin explosif improvisé sophistiqué, en particulier contre les forces de défense et de sécurité nationales[217]. Les zones les plus touchées sont les régions de Tillabéri et de Tahoua, où plus de 60 000 personnes ont été déplacées, et plus de 150 civils tués, depuis janvier 2019[218]. Le 14 juin 2019, le Gouvernement nigérien a prorogé de trois mois l'état d'urgence dans la région de Diffa, limitrophe du Nigéria, et dans une grande partie des régions de Tahoua et de Tillabéri, limitrophes du Mali et du Burkina Faso[219]. Le Niger a également connu un afflux de réfugiés provoqué par l'insécurité dans la région. En avril 2019, plus de 2 500 réfugiés ont été temporairement évacués de Libye au Niger, où l'on dénombrait déjà 1 584 demandeurs d'asile dans la seule ville d'Agadez[220].

Mauritanie

159. Au cours de la période considérée, la Mauritanie a renforcé encore la police de ses frontières, ayant porté de 47 à 53 le nombre de points de passage sous surveillance entre les territoires malien et mauritanien[221]. Elle a également commencé à délivrer des cartes d'identité biométriques à tous les réfugiés, qui sont autorisés à se déplacer librement. La bonne gestion du camp de réfugiés de Mbera par les pouvoirs publics et l'organisation des retours, ainsi que le rôle moteur que joue la Mauritanie dans le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), sont autant de facteurs qui concourent grandement à l'application de l'Accord.

160. En outre, le régime d'exemption de visa consenti par la Mauritanie aux Syriens[222] a conduit des milliers d'entre eux à entrer dans le pays depuis 2012. La plupart n'y séjournent que temporairement ; seuls les plus démunis demandent le statut de réfugiés, les plus aisés empruntant pour certains des itinéraires migratoires par le nord du Mali, la Libye, l'Algérie, le Maroc et le Niger, pour gagner clandestinement l'Europe ou d'autres pays occidentaux[223]. Des hauts fonctionnaires mauritaniens ont fait savoir au Groupe d'experts que le pays avait récemment restreint le régime d'exemption de visa aux diplomates et fonctionnaires syriens. En 2018, seuls 142 ressortissants syriens sont entrés en Mauritanie en tant que réfugiés[224].

---

[217] Heni Nsaibia et al. (Armed Conflict Location & Event Data Project), « Développements explosifs : la menace croissante des engins explosifs improvisés dans l'ouest du Niger », ACLED, 26 juin 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.acleddata.com/2019/06/26/developpements-explosifs-la-menace-croissante-des-engins-explosifs-improvises-dans-louest-du-niger/.

[218] Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « Niger : rapport de situation », 26 juin 2019, consultable à l'adresse suivante : https://reports.unocha.org/fr/country/niger.

[219] « Niger : prorogation de l'état d'urgence de trois mois dans les régions de l'Est et de l'Ouest du pays », Xinhua News, 15 juin 2019, consultable à l'adresse suivante : http://french.xinhuanet.com/afrique/2019-06/15/c_138145203.htm.

[220] Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Niger : Country Operation Update », mai 2019, consultable à l'adresse suivante : https://reliefweb.int/report/niger/niger-country-operation-update-may-2019.

[221] Entretien avec des responsables mauritaniens à Nouakchott, le 26 mars 2019.

[222] On trouve sur le site Web de l'aéroport international de Nouakchott la liste des pays dont les ressortissants peuvent entrer en Mauritanie sans visa, à savoir l'Algérie, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Libye, le Mali, le Niger, le Sénégal, la République arabe syrienne et la Tunisie. Voir https://www.aeroport-nouakchott.com/visa_mauritanie.php.

[223] « Le grand détour : les Syriens dans le Sahel », IRIN, 11 novembre 2015, consultable à l'adresse suivante : http://newirin.irinnews.org/divers/2015/11/11/le-grand-dtour-les-syriens-dans-le-sahel.

[224] Entretien avec des responsables mauritaniens à Nouakchott, (26 mars 2019).

161. Le camp de réfugiés de Mbera, (Mauritanie), qui abrite le plus grand nombre de réfugiés maliens comptait au 31 mai 2019, au total 58 341 réfugiés[225]. Le Groupe d'experts a appris qu'entre 200 et 300 réfugiés, pour la plupart de jeunes maliens, y entraient et en sortaient dans le but de prendre part au programme de désarmement, démobilisation et réintégration[226]. Les réfugiés de Mbera sont en majorité Touaregs, qui représentent plus de 60 pour cent de la population du camp, et Arabes. On trouve également des réfugiés peuls en territoire mauritanien, mais la plupart d'entre eux vivent en dehors du camp de Mbera. La flambée de violence qu'a récemment connue le centre du Mali a entraîné de nouvelles arrivées de réfugiés au camp de Mbera[227].

162. Le 6 mai 2019, plus de 2 086 réfugiés maliens, soit plus de 500 familles, ont quitté le camp de Mbera pour regagner Koygouma, dans le cercle de Goundam de la région de Tombouctou, (Mali). Ils sont rentrés chez eux sous la conduite d'Ahmedou Ag Abdallah, ténor du HCUA, qui a confirmé au Groupe d'experts que des locaux, membres armés de son groupe, assureraient la sûreté et la sécurité des rapatriés au Mali[228]. Le Groupe d'experts tient également de sources diverses que le retour des réfugiés à Koygouma cadrait avec l'objectif général visé par le HCUA, de s'imposer sur le terrain dans plusieurs régions du nord du Mali en assurant le service public dans les localités[229].

Algérie

163. Le Groupe d'experts n'a pu se rendre en Algérie pour faire le point des dynamiques transfrontières opérant à la frontière avec le Mali. Le 2 août 2019, l'Algérie a répondu à une lettre dans laquelle le Groupe d'experts lui rappelait ses précédentes demandes d'information et de visite officielle. Elle a fourni dans sa réponse les informations demandées mais n'a proposé aucune date de visite.

Maroc

164. Le Groupe d'experts s'est rendu au Maroc pour la première fois depuis qu'il a été créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité. Les responsables marocains lui ont fait part de l'intérêt qu'ils portaient à la coopération judiciaire régionale, dans laquelle ils voyaient un moyen efficace de lutter contre les réseaux régionaux de la criminalité organisée et de trafic. Les services marocains chargés de l'information judiciaire ont adressé plusieurs commissions rogatoires internationales au Niger, au Togo et au Mali, entre autres pays, aux fins d'enquêtes sur des dossiers de trafic, mais ont informé le Groupe d'experts que plusieurs pays n'y avaient pas donné suite[230].

---

[225] Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, « Mauritanie : crise des réfugiés », 31 mai 2019, consultable à l'adresse suivante : https://data2.unhcr.org/fr/country/mrt.

[226] Entretien avec des sources confidentielles en Mauritanie, en mars 2019.

[227] Entretiens avec des travailleurs humanitaires et des représentants des pouvoirs publics à Mbera et à Bassikounou, les 27 et 28 mars 2019.

[228] Entretien avec Ahmedou Ag Abdallah au camp de Mbera, en Mauritanie, le 28 mars 2019. Pour des renseignements généraux sur Ag Abdallah, voir S/2018/581, par.11 et 94 et S/2019/137, par. 54.

[229] Rapports confidentiels datés de mai et juin 2019 ; voir également la section du présent rapport consacrée aux groupes armés (par. 81 à 89).

[230] Entretiens avec des responsables marocains à Rabat, (20 et 21 mai 2019).

B. Tendances et questions régionales liées au mandat du Groupe d'experts

Liens intercontinentaux entre groupes terroristes et retour de combattants terroristes étrangers

165. Le 11 avril 2019, le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique », qui serait une entité dissidente de Boko Haram, a revendiqué pour la première fois un attentat sur le sol malien (voir plus haut par. 100). Le 14 mai 2019, un attentat perpétré dans la zone de Baley Béri, (Niger), a causé la mort de plus de 28 soldats nigériens[231]. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a attribué cette attaque à sa section d'Afrique de l'Ouest, à savoir le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique »[232]. D'après les observateurs, la flambée d'attaques menées à l'engin explosif improvisé sophistiqué constatée au Niger ces sept derniers mois trahit une plus étroite coordination entre les terroristes locaux et le noyau dur de l'EIIL[233]. Les modes opératoires utilisés dans la région sont également en cours d'évolution. Le 14 février 2019, à Djibo, dans le nord du Burkina Faso, un cadavre humain bourré d'explosifs a tué un professionnel de la santé. C'est la première fois qu'il est fait état de ce procédé, que beaucoup jugent d'usage courant en Iraq, dans la région[234].

166. Les pays voisins du Mali s'inquiètent de plus en plus du retour de combattants terroristes étrangers[235]. En janvier 2019, le Gouvernement algérien a déclaré que plus d'une centaine de combattants terroristes étrangers présumés munis de faux passeports avaient tenté de pénétrer en territoire algérien par les frontières malienne et nigérienne[236]. L'Algérie, qui a institué un régime d'exemption de visa en faveur des Syriens, en a accueilli plus de 50 000 depuis 2012[237]. Elle a toutefois récemment interdit l'entrée sur son territoire de tout Syrien qui traverserait la frontière malienne ou nigérienne[238]. La Mauritanie a elle aussi récemment mis fin à son régime d'exemption de visa en faveur des Syriens (voir plus haut par. 161).

Insécurité liée à l'extraction artisanale de l'or

167. Les gouvernements de la région s'inquiètent de la circulation incontrôlée de personnes dans le cadre de l'exploitation aurifère car des groupes terroristes pourraient s'infiltrer parmi elles ou tirer financement de cette activité. En outre, les explosifs et produits chimiques utilisés dans les mines d'or pourraient servir à des

---

[231] The Defense Post, « Niger soldiers missing after an ambush near Tongo », 15 mai 2019, consultable à l'adresse suivante : https://thedefensepost.com/2019/05/15/niger-soldiers-missing-tongo-tongo-tillaberi.

[232] Fergus Kelly (The Defense Post), « ISIS claims Niger attacks, attributing them to West Africa Province », 16 mai 2019, consultable à l'adresse suivante : https://thedefensepost.com/2019/05/16/isis-iswap-niger-tongo-tongo-koutoukale-attacks.

[233] Heni Nsaibia *et al*. (Armed Conflict Location & Event Data Project), « Développements explosifs : la menace croissante des engins explosifs improvisés dans l'ouest du Niger. »

[234] Jeune Afrique, « Burkina Faso : Un médecin militaire tué par l'explosion d'un cadavre piégé », 15 février 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.jeuneafrique.com/735661/politique/burkina-un-medecin-militaire-tue-par-lexplosion-dun-cadavre-piege.

[235] Philippe Hugon (Institut de relations internationales et stratégiques), « L'Afrique, entre retour des migrants et des djihadistes », 13 décembre 2017, consultable à l'adresse suivante : https://www.iris-france.org/104251-lafrique-entre-retour-des-migrants-et-des-djihadistes.

[236] « Algeria shuts southern borders to Syrians », Saudi Gazette, 5 janvier 2019, consultable à l'adresse suivante : http://saudigazette.com.sa/article/551708/World/Mena/Algeria-shuts-southern-borders-to-Syrians.

[237] Ibid.

[238] « Les Syriens interdits d'entrée en Algérie », BBC Afrique, 3 janvier 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.bbc.com/afrique/region-46743775.

fins militaires. En avril 2019, le Gouvernement algérien aurait arrêté 174 chercheurs d'or et saisi des véhicules tout terrain à Tamanrasset et à In Guezam[239]. En février 2019, les médias algériens ont fait état de l'arrestation de 92 orpailleurs présumés en possession du matériel lourd, dont 21 motos, 22 détecteurs de métaux et divers objets[240].

168. Les zones riches en or du nord du Burkina Faso attirent également de nombreux creuseurs artisanaux. À Bartibougou, à la frontière nigérienne, des jihadistes présumés se sont alliés à des trafiquants locaux pour contrôler la plupart des mines d'or artisanales des environs[241]. De même, la mine d'or de Kabonga située dans la zone de la réserve de Pama, à la frontière entre le Burkina Faso et le Togo était exploitée par un groupe armé qui imposait des règles sociales strictes à la population locale[242]. Le 3 mai 2019, le Ministre burkinabé de l'énergie, des mines et des carrières a déclaré à la presse que des groupes terroristes armés avaient exploité des mines d'or, mais que le problème était résolu[243].

169. Au Burkina Faso, l'aggravation de la violence et la multiplication d'attaques signalées dans les provinces de l'Est, notamment dans les départements de Bartibougou et de Pama, aux frontières togolaise et béninoise, coïncide avec l'augmentation du nombre d'opérations d'extraction artisanale de l'or contrôlées par des groupes armés dans ces zones[244]. En septembre 2018, un glissement de terrain dans une mine d'or de la zone de Kabonga contrôlée par un groupe armé aurait enseveli de 50 à 100 personnes. On en ignore encore le bilan exact[245].

170. Il y a fort à parier que de l'or provenant des mines susmentionnées aux mains de groupes terroristes armés soit exporté clandestinement via des pays tels que le Togo ou la Libye[246], où l'on a récemment assisté à l'augmentation des exportations alors que la production nationale est dérisoire[247].

---

[239] Rapport confidentiel daté du 24 avril 2019.

[240] Algérie online, « MDN/Lutte contre la criminalité : 92 orpailleurs arrêtés dans le Sud », 10 février 2019, consultable à l'adresse suivante : https://algerieonline.info/mdn-lutte-contre-la-criminalite-92-orpailleurs-arretes-dans-le-sud.

[241] Ruth Maclean (The Guardian), « Kalashnikovs and no-go zones : east Burkina Faso falls to militants ».

[242] Heni Nsaibia (The Armed Conflict Location & Event Data Project), « Insecurity in the Southwestern Burkina Faso in the context of expanding insurgency », 17 janvier 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.acleddata.com/2019/01/17/insecurity-in-southwestern-burkina-faso-in-the-context-of-an-expanding-insurgency.

[243] Oumarou Idani (Sidwaya), « Des terroristes exploitaient des mines d'or à l'Est », 5 mai 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.sidwaya.info/blog/2019/05/05/oumarou-idani-des-terroristes-exploitaient-des-mines-dor-a-lest.

[244] Ruth Maclean (The Guardian), « Kalashnikovs and no-go zones : east Burkina Faso falls to militants ».

[245] allAfrica, « Burkina Faso : In Eastern Burkina Faso, local grievances help militancy take root », The New Humanitarian, 15 janvier 2019, consultable à l'adresse suivante : https://allafrica.com/stories/201901160563.html ; également consultable à l'adresse suivante : https://www.thenewhumanitarian.org/news-feature/2019/01/15/eastern-burkina-faso-local-grievances-help-militancy-take-root.

[246] Marcena Hunter, « Pulling the golden webs, combatting criminal consortia in the African artisanal and small-scale mining gold mining and trade sector », article de recherche, n° 08 (ENACT) avril 2019, consultable à l'adresse suivante : https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2019/04/ENACT-Research-Paper-008-Gold-Mining-24Apr1130-WEB.pdf.

[247] Olivier Dubois (Le Point), « Mali : Kidal dans la fièvre de l'or », 15 avril 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.lepoint.fr/economie/pour-le-point-afrique-mali-kidal-dans-la-fievre-de-l-or-1--13-04-2019-2307428_28.php.

Recrudescence du trafic de cocaïne transitant par le Sahel

171. Le Groupe d'experts a constaté une apparente reprise du trafic d'importantes quantités de cocaïne en provenance d'Amérique latine via le golfe de Guinée et le Sahel. Outre la saisie opérée le 9 mars en Guinée-Bissau (voir plus haut par. 109 à 111), le 29 avril 2019, les autorités sénégalaises ont saisi 72 kg de cocaïne à bord d'un véhicule en provenance de la Guinée-Bissau et à destination de Bamako conduit par un Malien. En ce qui concerne les autres saisies importantes récemment effectuées dans la région (10 tonnes au Cap-Vert, le 25 janvier 2019, et 238 kg au Sénégal, le 31 juin 2019), le Groupe d'experts n'a pas obtenu d'informations laissant supposer que des acteurs maliens y étaient impliqués ou que ces cargaisons devaient transiter par le Mali.

C. Initiatives régionales

Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel

172. La Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel continue de se mettre en place à la suite de l'attentat perpétré contre son quartier général, à Sévaré, le 29 juin 2018, qui la conduira à déménager à Bamako[248]. En janvier 2019, elle a repris ses opérations, lesquelles continuent de pâtir du défaut de moyens et de coordination[249], cependant que la menace terroriste ne cesse de faire tache d'huile au-delà de ses zones d'opérations, notamment dans les régions limitrophes du Bénin, du Burkina Faso, du Ghana et du Togo. À preuve, les enlèvements d'un citoyen américain, d'un ressortissant sud-coréen et de deux touristes français, ainsi que le meurtre de leur guide, aux mois d'avril et de mai 2019[250]. D'aucuns voient là une tactique des groupes terroristes tendant à grever les dispositifs de sécurité et de défense mis en place aux niveaux national et régional[251].

173. Depuis le 22 mai 2019, des habitants opposés à l'installation du quartier général de la Force conjointe à Bamako organisent sit-in et manifestations devant ses locaux actuels et futurs[252]. À la contestation politique générale des interventions étrangères vient s'ajouter la crainte des manifestants qu'un attentat terroriste contre la Force conjointe ne vienne faire des victimes collatérales parmi la population civile[253].

---

[248] The Defense Post, « New G5 Sahel Joint Force commander moves HQ to Mali capital Bamako after June attack », 28 septembre 2018, consultable à l'adresse suivante : https://thedefensepost.com/2018/09/28/g5-sahel-joint-force-hq-bamako-mali.

[249] Entretien avec un responsable de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel à Bamako, le 19 avril 2019.

[250] « Two French tourists and park guide missing in northern Benin », Reuters, 3 mai 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.reuters.com/article/us-france-benin/two-french-tourists-and-park-guide-missing-in-northern-benin-idUSKCN1S91HJ.

[251] Lori-Anne Théroux-Benoni et Nadia Adam, « The expansion of extremism shows the flaws in current strategies and the need to rethink regional responses », Institute for Security Studies, 5 juin 2019, consultable à l'adresse suivante : https://issafrica.org/iss-today/hard-counter-terrorism-lessons-from-the-sahel-for-west-africas-coastal-states?utm_source=BenchmarkEmail&utm_campaign=ISS_Today&utm_medium=email.

[252] « Protestation à Bamako devant le nouveau QG de la force du G5 Sahel », Voice of America Afrique, 23 mai 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.voaafrique.com/a/mali-protestation-a-bamako-devant-le-nouveau-qg-de-la-force-du-g5/4929141.html. Voir également, à l'adresse suivante : https://www.rti.ci/info/afrique/24595/mali-protestation-a-bamako-devant-le-nouveau-qg-de-la-force-du-g5-sahel.

[253] Le Républicain, « Nouvelle manifestation contre l'installation du siège du G5 Sahel à Bamako : '' Nous ne voulons pas être la cible des terroristes qui ont fui à Sévaré '' », 17 juin 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.maliweb.net/insecurite/nouvelle-manifestation-

174. La Force conjointe s'est doté d'un mécanisme régional de coopération et d'échange de renseignements de sécurité, dit Plateforme de coopération en matière de sécurité, ayant pour vocation de donner aux pays de la région les moyens de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, notamment à la faveur de programmes nationaux, qui en sont encore à leurs balbutiements[254].

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

175. Élu président en exercice de la CEDEAO pour un an le 29 juin 2019, Muhamadou Issoufou, Président de la République du Niger, a souligné la nécessité pour l'Afrique de l'Ouest de dégager une approche régionale des problèmes de paix et de sécurité auxquels elle est confrontée[255].

176. En Guinée-Bissau, les forces de la CEDEAO ont aidé la police nationale à mettre en lieu sûr les 789 kilogrammes de cocaïne saisis le 9 mars 2019.

VI. Recommandations

177. Le Groupe d'experts recommande que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali :

a) Exhorte le Gouvernement malien et les groupes armés que sont la Plateforme et la CMA à signer sans délai une feuille de route révisée assortie d'un calendrier clair, réaliste et contraignant ;

b) Encourage la Commission technique de sécurité à créer et tenir à jour une base de données centralisée de tous cas de violations du cessez-le-feu et de sa règlementation applicable aux mouvements de véhicules et au transport d'armes collectives par tous groupes armés coopérant à l'application de l'Accord, et de signaler systématiquement toutes violations au Comité de suivi de l'Accord ;

c) Exhorte le Comité de suivi de l'Accord à continuer de dresser constat de toutes entraves à l'accès et de veiller à la sécurité du personnel humanitaire dans les zones contrôlées par les groupes armés coopérant à l'application de l'Accord et d'examiner la problématique de la pratique consistant pour ces groupes à imposer aux organisations humanitaires des prestataires de services de logistique et de transport ;

d) Encourage la CEDEAO à étoffer son projet de directive relative à la traçabilité du tabac en y définissant les actes et infractions punissables (à l'exemple de l'article 14 du Protocole de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac), en visant dans la définition des actes illicites le transit et la réexportation de produits du tabac en infraction à la réglementation du pays de destination (dans le droit fil des décrets adoptés au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo en 2016 et 2017[256]), et en y envisageant des

---

contre-linstallation-du-siege-du-g5-sahel-a-bamako-nous-ne-voulons-pas-etre-la-cible-des-terroristes-quils-ont-fuis-a-sevare-2824044.html.

[254] Entretien avec des responsables de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à Dakar, (23 mai 2019).

[255] « Le président nigérien Mahamadou Issoufou, à la tête de la CEDEAO », Atlasinfo.fr, 30 juin 2019, consultable à l'adresse suivante : https://www.atlasinfo.fr/Le-president-nigerien-Mahamadou-Issoufou-a-la-tete-de-la-CEDEAO_a101789.html.

[256] Burkina Faso, arrêté conjoint nº 2017/0281/MCIA/MINEFID du 27 juillet 2017 ; République du Niger, arrêté du Ministère du commerce nº 050/MC/PSP/DGC/DCI/LCVC du 12 juin 2017 ; République du Bénin, arrêté interministériel nº 016/MISPC/MEFPD/MS/MIC/DC/SGM/DG-CILAS/SA du 4 février 2016 ; République togolaise, arrêté interministériel nº 007/MCIPSPT/MEFPD du 16 février 2016.

mesures visant à éliminer le commerce illicite (à l'exemple de l'article 15 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac) ;

e) Encourage l'Union économique et monétaire ouest-africaine à insérer dans toute future directive relative à la traçabilité du tabac une définition des actes et infractions punissables (dans l'esprit de l'article 14 du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac), y compris le transit et la réexportation de produits du tabac en infraction à la réglementation du pays de destination (dans le droit fil des décrets adoptés au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo en 2016 et 2017[257]), ainsi que des mesures visant à éliminer le commerce illicite (dans l'esprit de l'article 15 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac) ;

f) Invite les États membres de la CEDEAO à se donner des textes ou à renforcer tous textes existants portant répression du commerce illicite des produits du tabac ;

g) Encourage la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel à s'acquitter de son mandat de lutte contre la criminalité transnationale organisée en favorisant les enquêtes transfrontières conjointes et en rapprochant l'action de police spécialisée du déploiement de forces, le but étant de permettre la saisie de marchandises de contrebande et l'arrestation de toutes personnes impliquées dans les trafics, y compris la traite d'êtres humains.

h) Prenne langue avec le Gouvernement algérien pour organiser une visite officielle du Groupe d'experts dans le pays avant la fin de son mandat actuel et souligne combien il importe de voir l'Algérie donner suite aux lettres du Groupe d'experts de demande de compléments d'informations concernant des personnes se trouvant en territoire algérien ou de nationalité algérienne qui menacent la mise en œuvre de l'Accord ou sont parties à la criminalité organisée.

178. Le Groupe d'experts recommande également que dans sa prochaine résolution la concernant, le Conseil de sécurité prescrive à la Force conjointe du Groupe des cinq pays du Sahel :

a) De partager avec le Comité créé par la résolution 2374 (2017) et son Groupe d'experts toutes informations utiles, spécialement dans le cadre de la lutte qu'elle mène contre les groupes criminels organisés ;

b) De prêter concours au Comité et à son Groupe d'experts, de garantir la sécurité des membres du Groupe et de leur donner accès en toute liberté à toutes personnes et tous documents et sites, le but étant de permettre au Groupe d'experts de s'acquitter de son mandat au-delà des zones d'opérations de la MINUSMA.

[257] Ibid.

Annex 1: Table of correspondence sent and received by the Panel from 1 October 2018 to 6 August 2019.

Country/ entity	Number of letters sent	Information fully supplied	Information partially supplied	No answer/ Information not supplied	Pending	N/A, visit accepted
Algeria	1	1				
Burkina Faso	1					1
Cote d'Ivoire	1					
European Commission	1				1	
France/ Barkhane	3	1	1		1	
Guinea-Bissau	1					1
Mali	5			1		4
Mauritania	2[1]	1		1		1
Morocco	1					1
Niger	1					1
Orange Mali	1			1		
Pres. Sec. Council	2					2
Senegal	1					1
SOBUREX	1			1		
SRSG Minusma	2			1		1
Togo	1			1		

[1] The Panel's letter requesting visit and soliciting information were answered in two separate correspondences.

Annex 2: Table of implementation of the 22 March 2018 roadmap of priority activities. Document obtained by the Panel from CSA participant on 28 June 2019.

TACHES INDUITES PAR LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CHRONOGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES,
ENDOSSE PAR LA 23ème SESSION DU COMITE DE SUIVI DE L'ACCORD (CSA) :

N°	Intitulé des actions retenues dans la feuille de route	Échéances	Tâches à effectuer	Responsables	Indicateurs/ Moyens de vérification	État au 14 juin 2019	
1*	Parachever la création des collectivités territoriales des régions de Taoudénit et de Ménaka (d'ici la prochaine session de l'Assemblée Nationale).	**Avril 2018**	- Suivre l'approbation par l'Assemblée Nationale des textes adoptés en Conseil des ministres	- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation - Ministère des Collectivités Territoriales ; - Ministère en charge des relations avec les Institutions ; - Mouvements signataires	▪ Textes approuvés par l'Assemblée Nationale	▪ Fait [Loi N0 2018-040 du 27 Juin 2018 portant création des collectivités territoriales dans la région de Taoudénit] ▪ [Loi N0 2018 – 041 du 27 juin 2018 portant création des collectivités territoriales dans la région de Menaka]]	
2	Diligenter la création des collectivités des cercles d'Almoustarat et d'Achibogho (après les élections présidentielles et avant les régionales).	**Session de l'Assemblée Nationale d'octobre 2018**	- Élaborer et faire adopter par le Conseil des ministres, les projets de textes de création des collectivités territoriales	- Ministère de l'administration Territoriale et de la Décentralisation - Ministère des Collectivités Territoriales - Mouvements signataires	▪ Textes adoptés par le Conseil des ministres	▪ Pas fait	
3*	Assurer le fonctionnement effectif des Autorités intérimaires et des Collèges transitoires en les dotant de moyens financiers et matériels, notamment en vue de la fourniture de services sociaux de	**Mars-avril 2018**	- Mettre à disposition les appuis budgétaires ; - Superviser la réalisation des programmes d'urgence ; - Impliquer les autorités intérimaires et les collèges	- Ministère des Collectivités Territoriales ; - Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation - Mouvements signataires	▪ Mandats budgétaires mis à la disposition des Autorités intérimaires ; ▪ Comptes rendus des diverses rencontres	▪ Des allocations significatives ont été faites aux régions. À ce jour un cumule d'environs XOF 12 Milliards a été alloue aux AI des 5 régions du nord pour entreprendre la maitrise d'ouvrage	

N°	Intitulé des actions retenues dans la feuille de route	Échéances	Tâches à effectuer	Responsables	Indicateurs/ Moyens de vérification	État au 14 juin 2019	
	base et de leur participation dans l'organisation des élections à venir.		transitoires dans l'organisation des élections à venir			▪ En cours au niveau des cercles / dépends de l'investiture formelle des autorités intérimaires : un montant de XOF 862 millions a été mis à la disposition des AI/CT des cercles pour assurer les besoins administratifs et logistiques primaires y compris la conduite des consultations pour la préparation de leurs PAP/ PDSEC respectifs	
4*	Renforcer les capacités du bataillon du Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC) de Gao en le dotant d'armes lourdes.	**Mars-avril 2018**	- Doter le bataillon du MOC de Gao en armes lourdes	- Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ; - Mouvements signataires ; - Commission Technique de Sécurité (CTS)	▪ Comptes rendus des travaux de la CTS	▪ Fait	
5*	Mettre en place et rendre fonctionnels les bataillons du MOC de Kidal et Tombouctou en les dotant de moyens logistiques et d'armement (y compris les armes lourdes).	**Mars-avril 2018**	- Finaliser et déposer auprès de la CTS les listes des éléments des FAMA et des mouvements signataires devant servir dans les bataillons du MOC de de Kidal et de Tombouctou ; - Mettre en place les moyens logistiques	- Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ; - Mouvements signataires ; - Commission Technique de Sécurité (CTS)	▪ Récépissé du dépôt des listes éléments ; ▪ PV de réception des moyens logistiques et des armes ; ▪ Comptes rendus des travaux de la CTS	▪ Les combattants des MOCs de Gao, Kidal et Tombouctou ont accomplis le processus de DDR accéléré/Intégration. ▪ Ils attendent de suivre la formation militaire initiale et la formalisation de cette	

N°	Intitulé des actions retenues dans la feuille de route	Échéances	Tâches à effectuer	Responsables	Indicateurs/ Moyens de vérification	État au 14 juin 2019	
			et les armements nécessaires au fonctionnement des deux bataillons du MOC			intégration est en cours.	
6*	Selon des modalités à convenir entre les parties, identifier et redéployer les combattants anciennement membres des forces armées et de sécurité conformément à l'Accord.	**Mars-avril 2018**	- Fournir la liste des combattants anciennement membres des forces armées et de sécurité ; - Prendre le texte d'intégration desdits combattants	- Mouvements signataires - Ministère de la Défense et des Anciens Combattants.	▪ Listes disponibles ; ▪ Textes d'intégration signés ; ▪ Comptes rendus de réunions	▪ 06 février 2019, Décret fixant les critères d'âge, de formation et de qualification professionnelle exigés pour l'intégration des combattants qualifiés.	
7*	Procéder au recensement des combattants éligibles à l'intégration ou au programme Désarmement-Démobilisation-Réinsertion (DDR).	**Mars-avril 2018**	- Établir la liste des combattants éligibles à l'intégration ou au programme DDR ; - Prendre un texte de formalisation ; - Définir les appuis à apporter auxdits combattants ; - Mettre les moyens à la disposition desdits combattants	- Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ; - Mouvements signataires ; - MINUSMA	▪ Liste des combattants éligibles à l'intégration ou au DDR ; ▪ Textes d'intégration signés ; ▪ Documents de financement du programme DDR	▪ Fait. ▪ Le pré enregistrement est prévu pour se terminer le 15 octobre. ▪ Environ 32000 ont été préenregistrés avec environ 15000 armes (chiffre CNDDR) ▪ 5,000 candidats au DDR identifiés dans les régions du centre.	
8*	Procéder au report de l'élection des conseillers des Collectivités territoriales, l'organiser après les	**Avril 2018**	- Prendre un texte de report desdites élections ; - Organiser une réunion d'information	- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	▪ Texte de report adopté et publié ; ▪ Compte rendu des rencontres avec la classe politique	▪ Fait	

N°	Intitulé des actions retenues dans la feuille de route	Échéances	Tâches à effectuer	Responsables	Indicateurs/ Moyens de vérification	État au 14 juin 2019	
	législatives et recommander d'en informer l'ensemble de la classe politique.		avec la classe politique et la presse	- Mouvements signataires			
9*	Adopter en Conseil des ministres le projet de décret déterminant les modalités de transfert des services déconcentrés de l'État aux Collectivités territoriales relevant de leurs domaines de compétences (transfert des ressources humaines, financières et matérielles).	**Avril-mai 2018**	- Finaliser le décret déterminant les modalités de transfert des services déconcentrés de l'État ; - Faire adopter en Conseil des ministres ledit décret ; - Prendre les arrêtés de transfert effectif desdits services	- Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation ; - Autres ministères concernés - Mouvements signataires	▪ Décret de transfert adopté en Conseil des ministres ; ▪ Arrêtés ministériels signés	▪ Transfert partiel des compétences (15 compétences sur 42 nécessaires au bon fonctionnement d'une collectivité)	
10*	Organiser un atelier de haut niveau sur la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) y compris les concepts de "l'armée reconstituée" et de la "police territoriale".	**27-28-29 mars 2018**	- Finaliser le rapport de l'atelier ; - Mettre en œuvre les recommandations issues de l'atelier de haut niveau	- Primature/CNRSS-CRSS ; - Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ; - Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ; - Ministère des Collectivités Territoriales ; - Mouvements signataires	▪ Rapport final de l'atelier ; ▪ Projet de Stratégie RSS	▪ Fait	
11*	Procéder au regroupement assisté (appui alimentaire) des combattants recensés sur les sites de cantonnement retenus par la Commission	**25 avril-25 août 2018**	- Déterminer l'appui alimentaire nécessaire à la prise en charge des combattants regroupés ;	- Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ; - Mouvements signataires ; - MINUSMA ;	▪ Liste des combattants regroupés et assistés à travers l'aide alimentaire ;	▪ Pas encore commencé	

N°	Intitulé des actions retenues dans la feuille de route	Échéances	Tâches à effectuer	Responsables	Indicateurs/ Moyens de vérification	État au 14 juin 2019	
	Technique de Sécurité (CTS) en vue des opérations DDR (durée du cantonnement : 45 jours au maximum par combattant).		- Mettre à la disposition des combattants ledit appui alimentaire.	- Commission Technique de Sécurité (CTS)	▪ Comptes rendus des travaux de la CTS		
12*	Procéder à l'intégration dans les forces armées et de sécurité, les services paramilitaires et les fonctions publiques des éléments de mouvements signataires suivant les critères retenus et après harmonisation des visions sur le "concept d'armée reconstituée".	**25 avril-15 septembre 2018**	- Soumettre au CNRSS pour adoption les critères d'intégration ; - Arrêter les listes des combattants devant intégrer les différents corps d'État ; - Prendre un acte (arrêté) d'intégration desdits combattants ; - Procéder au renforcement des capacités desdits combattants	- Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ; - Ministère du Travail et de la Fonction publique ; - Mouvements signataires ; - MINUSMA	▪ Comptes rendus des réunions du CNRSS ; ▪ Textes d'intégration des ex-combattants ; ▪ Rapports périodiques de la CI ▪ Rapports des formations de renforcement des capacités des ex-combattants	▪ 1 423 combattants sur 1 840 prévus ont satisfait au processus ADDR-Intégration. 417 restants suivront le processus lors de la phase de rattrapage ▪ L'enregistrement de 900 déserteurs rappelés a pris fin le 31 janvier et certains sont déjà arrivés à Bamako pour le début de la formation. Le mouvement d'arrivée se poursuit. ▪ Les 1 840 éléments enregistrés lors de l'ADDR-I suivront une formation de 3 mois en compagnie d'anciens FAMa (600) dans les centres militaires	
13*	Organiser les élections dans un climat apaisé avec l'implication des	**Mai-août 2018**	- Associer les mouvements à la préparation et à la tenue des élections à	- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;	▪ Document matérialisant le dispositif de sécurisation des	▪ Fait	

N°	Intitulé des actions retenues dans la feuille de route	Échéances	Tâches à effectuer	Responsables	Indicateurs/ Moyens de vérification	État au 14 juin 2019	
	mouvements signataires de l'Accord et faire participer les éléments en cours d'intégration à la sécurisation des opérations électorales selon les modalités à définir entre les parties.		travers notamment la mise en place d'un dispositif de sécurisation des opérations électorales	- Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ; - Mouvements signataires ; - MINUSMA	opérations électorales ; ▪ Comptes rendus des rencontres sur les élections		
14*	Procéder à la réinsertion socio-économique des éléments des mouvements signataires non intégrés.	**Août 2018-juillet 2019**	- Établir la liste des éléments devant bénéficier de la réinsertion socio-économique ; - Élaborer et mettre en œuvre un programme de réinsertion socio-économique	- Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ; - Ministère de l'emploi et de la Formation Professionnelle ; - Ministère de la Solidarité et de l'Action humanitaire ; - Mouvements signataires	▪ Liste des ex-combattants bénéficiaires des projets de réinsertion ; ▪ Rapports périodiques de la CNDDR	▪ Pas encore commencé	
15	Parachever, sur une base consensuelle, la mise en place des Autorités intérimaires au niveau des cercles et au cas par cas pour les communes, dans les régions du Nord du Mali (Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka).	**Avril-décembre 2018**	- Identifier, de manière consensuelle, les cercles et les communes concernés ; - Élaborer les textes de nomination des Autorités intérimaires ; - Concevoir et mettre en œuvre, avec les mouvements signataires, un programme de mise en place des Autorités intérimaires	- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; - Ministère des Collectivités Territoriales ; - Mouvements signataires	▪ Textes de nomination signés ; ▪ PV de mise en place des autorités intérimaires	▪ Sur 24 cercles 21 conseillers ont été nommés (les cercles de Al-Ourche, Foum-Elba et Bou-Djebeha dans la région de Taoudénit sont encore en souffrance) et 21 installés à ce jour. ▪ Au niveau des communes les consultations n'ont pas commencé et une évaluation préliminaire des communes non-	

N°	Intitulé des actions retenues dans la feuille de route	Échéances	Tâches à effectuer	Responsables	Indicateurs/ Moyens de vérification	État au 14 juin 2019	
						fonctionnelles en a relevé 112 y compris 2 dans la région de Ségou et 16 à Mopti	
16	Accélérer le retour des réfugiés, avec l'implication des parties signataires, sur les sites viabilisés et procéder à leur enrôlement au RAVEC, s'il y a lieu.	**Septembre-décembre 2018**	- Procéder au recensement des réfugiés ; - Établir un programme de retour ; - Définir les moyens de réinsertion des personnes volontaires au retour ; - Mettre en œuvre le programme de retour ; - Envisager avec les pays d'accueils la fermeture des camps ; - Procéder à l'enrôlement des personnes réinstallées	- Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire ; - Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation ; - Mouvements signataires	▪ Liste de réfugiés de retour ; ▪ Liste des réfugiés enrôlés au RAVEC		
17	Adopter les projets de textes portant création de la Zone de Développement des régions du Nord du Mali, suite à un atelier de haut niveau qui abordera aussi toutes les questions y afférentes conformément à l'Accord.	**Octobre-novembre 2018**	- Adopter la note conceptuelle sur le processus de création de la Zone de Développement ; - Organiser des voyages d'études et d'échanges d'expériences ; - Élaborer les projets de textes de création de la Zone	- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population ; - Ministère de l'Économie et des Finances ; - Ministère du Développement Local ; - Mouvements signataires	▪ Document de note conceptuelle adoptée ; ▪ Rapports des voyages d'études et d'échanges d'expériences ; ▪ Textes de création de la Zone	▪ Le processus est en cours. Un premier voyage d'étude et d'échange en matière de création de ZSD effectué en chine 24/11 au 01/12/2018. Visite en Norvège en cours de préparation. ▪ État du Fonds de Développement Durable : 1,5 milliard (2015), 11,5 milliard (dont 1,5 report 2016), 16,05 (dont	

N°	Intitulé des actions retenues dans la feuille de route	Échéances	Tâches à effectuer	Responsables	Indicateurs/ Moyens de vérification	État au 14 juin 2019	
						11,5 report 2017), 16,05 milliards (2018 cumul reports). Aucune dépense engagée	
18	Organiser des consultations sur le découpage administratif en vue de la création de nouvelles circonscriptions.	**Octobre-décembre 2018**	- Procéder à la réalisation d'une étude sur le découpage des régions/cercles concernées ; - Organiser des missions d'information et de sensibilisation ; - Faire une note circonstanciée sur ces découpages ; - Élaborer les projets de textes ; - Faire adopter lesdits projets de textes ; - Mettre en application les projets de textes adoptés	- Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation ; - Autres ministères concernés ; - Mouvements signataires	▪ Textes de création des nouvelles circonscriptions adoptés et disponibles	▪ Les gouverneurs ont été nommés à la suite des lois #040 et 041 du 27 juin 2018 portant création des collectivités territoriales des régions de Menaka et de Taoudénit. ▪ Un décret suivra créant des circonscriptions électorales sur la base du découpage territorial. Il précisera le nombre de siège à l'assemblée nationale, le nombre de conseillers municipaux, de cercle et régionaux et le cas échéants le nombre de sénateurs. ▪ Les consultations pour la réorganisation territoriale ont été organisée entre le 13 et le 17 novembre 2017, elles n'ont pas abouti pour la région de Gao. Les	

N°	Intitulé des actions retenues dans la feuille de route	Échéances	Tâches à effectuer	Responsables	Indicateurs/ Moyens de vérification	État au 14 juin 2019	
						conclusions des travaux sont attendues.	
19	Réactiver et diligenter le processus de révision de la Constitution du 25 février 1992 avec la prise en compte des réformes institutionnelles prévues dans l'Accord, notamment la mise en place de la deuxième chambre du Parlement sous la dénomination de Sénat.	**Année 2019**	- Élaborer l'avant-projet de Constitution ; - Organiser des consultations dans toutes les régions sur l'avant-projet de Constitution ; - Finaliser le projet de Constitution ; - Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur le projet de Constitution ; - Organiser le referendum constitutionnel	- Ministère en charge de la Réforme de l'État ; - Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation - Mouvements signataires	▪ Projet de Constitution ; ▪ Texte de convocation du referendum signé ; ▪ Nouvelle Constitution adoptée et promulguée	▪ Le processus de révision constitutionnelle a été lancé et le gouvernement s'est engagé à assurer un processus participatif. ▪ Le Comité d'Expert pour la Réforme Constitutionnelle a été nommé par décret le 14 janvier. ▪ Un Cadre consultatif national pour le suivi des reformes a été mis en place (deux formations : politique et technique) et formation politique a tenu ses premières réunions les 24 janvier et 07 Février. ▪ La première réunion de la formation technique du cadre de concertation nationale (CCN) s'est tenue le 11 Février	
20	Procéder à la relecture, après les élections	**Année 2019**	- Finaliser les projets de lois sur la Libre administration et	- Ministère des Collectivités Territoriales	▪ Projets de lois soumis à	▪ N'a pas commencé	

N°	Intitulé des actions retenues dans la feuille de route	Échéances	Tâches à effectuer	Responsables	Indicateurs/ Moyens de vérification	État au 14 juin 2019	
	présidentielles et avant les élections régionales et locales, de la Loi sur la libre administration et du Code des collectivités territoriales conformément à l'Accord, notamment en vue de prendre en charge les questions relatives à la dénomination de l'organe délibérant et celle afférente au statut du chef de l'exécutif régional.		le Code des collectivités ; - Faire adopter lesdits projets de projets lois par le Conseil des Ministres	- Mouvements signataires	l'Assemblée Nationale		
21	Parachever le processus de la Conférence d'Entente Nationale, conformément aux dispositions de l'Accord.	**Année 2019**	- Organiser des consultations régionales sur la Charte pour la Paix et la Réconciliation Nationale ; - Finaliser la Charte ; - Faire adopter la Charte par le Gouvernement	- Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale ; - Mouvements signataires	▪ Document de Charte adoptée par le Gouvernement	▪ La Charte a été approuvée par le Président de la République. ▪ L'examen de la loi a été reporté pour permettre des consultations plus larges.	

NB : les actions jugées prioritaires et urgentes, au nombre de treize (13), sont marquées d'un Astérix (*) au niveau du numéro d'ordre.

Annex 3: MAA Secretary General decision concerning representation in the CSA. Document obtained by the Panel from a confidential source on 16 April 2019.

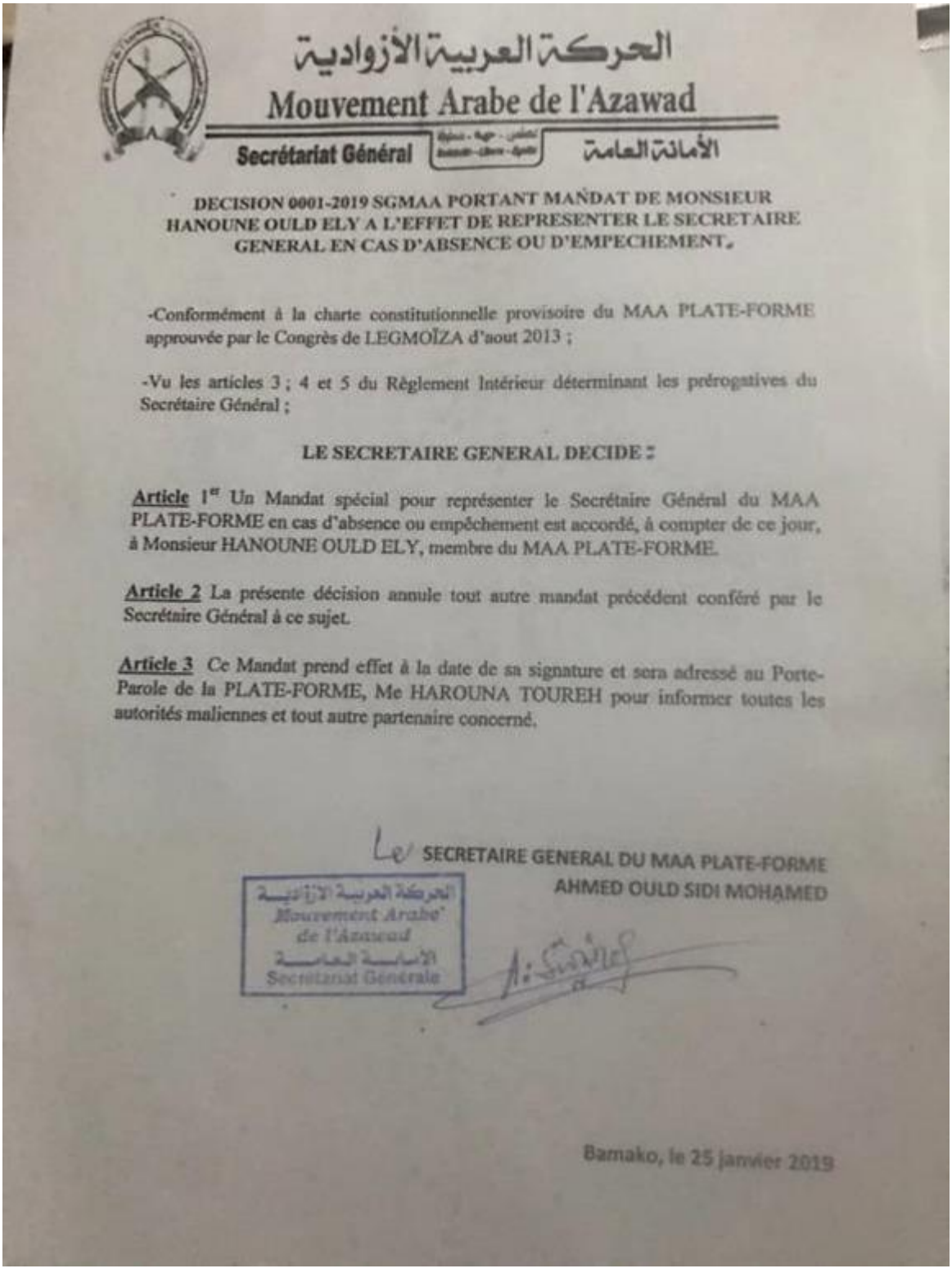

الحركة العربية الأزوادية

Mouvement Arabe de l'Azawad

Secrétariat Général — الأمانة العامة

DECISION 0001-2019 SGMAA PORTANT MANDAT DE MONSIEUR HANOUNE OULD ELY A L'EFFET DE REPRESENTER LE SECRETAIRE GENERAL EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT.

-Conformément à la charte constitutionnelle provisoire du MAA PLATE-FORME approuvée par le Congrès de LEGMOÏZA d'aout 2013 ;

-Vu les articles 3 ; 4 et 5 du Règlement Intérieur déterminant les prérogatives du Secrétaire Général ;

LE SECRETAIRE GENERAL DECIDE :

Article 1er Un Mandat spécial pour représenter le Secrétaire Général du MAA PLATE-FORME en cas d'absence ou empêchement est accordé, à compter de ce jour, à Monsieur HANOUNE OULD ELY, membre du MAA PLATE-FORME.

Article 2 La présente décision annule tout autre mandat précédent conféré par le Secrétaire Général à ce sujet.

Article 3 Ce Mandat prend effet à la date de sa signature et sera adressé au Porte-Parole de la PLATE-FORME, Me HAROUNA TOUREH pour informer toutes les autorités maliennes et tout autre partenaire concerné.

Le SECRETAIRE GENERAL DU MAA PLATE-FORME
AHMED OULD SIDI MOHAMED

الحركة العربية الأزوادية
Mouvement Arabe de l'Azawad
الأمانة العامة
Secrétariat Générale

Bamako, le 25 janvier 2019

Annex 4: 15 April 2019 communique by GATIA Secretary-General declaring Plateforme suspending its participation in the accelerated DDR process. Document obtained by the Panel from a confidential source on 18 April 2019.

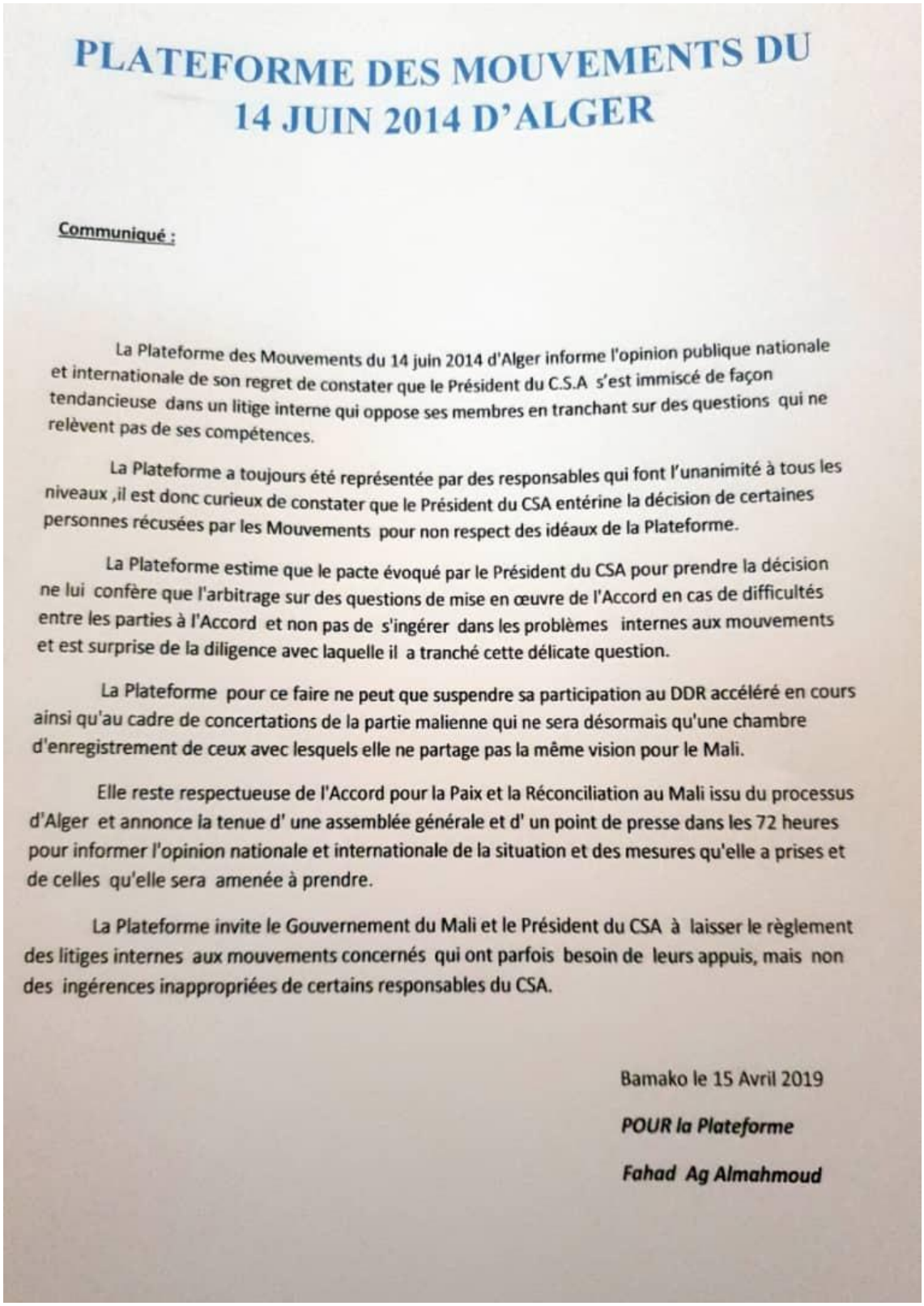

PLATEFORME DES MOUVEMENTS DU 14 JUIN 2014 D'ALGER

Communiqué :

La Plateforme des Mouvements du 14 juin 2014 d'Alger informe l'opinion publique nationale et internationale de son regret de constater que le Président du C.S.A s'est immiscé de façon tendancieuse dans un litige interne qui oppose ses membres en tranchant sur des questions qui ne relèvent pas de ses compétences.

La Plateforme a toujours été représentée par des responsables qui font l'unanimité à tous les niveaux ,il est donc curieux de constater que le Président du CSA entérine la décision de certaines personnes récusées par les Mouvements pour non respect des idéaux de la Plateforme.

La Plateforme estime que le pacte évoqué par le Président du CSA pour prendre la décision ne lui confère que l'arbitrage sur des questions de mise en œuvre de l'Accord en cas de difficultés entre les parties à l'Accord et non pas de s'ingérer dans les problèmes internes aux mouvements et est surprise de la diligence avec laquelle il a tranché cette délicate question.

La Plateforme pour ce faire ne peut que suspendre sa participation au DDR accéléré en cours ainsi qu'au cadre de concertations de la partie malienne qui ne sera désormais qu'une chambre d'enregistrement de ceux avec lesquels elle ne partage pas la même vision pour le Mali.

Elle reste respectueuse de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et annonce la tenue d' une assemblée générale et d' un point de presse dans les 72 heures pour informer l'opinion nationale et internationale de la situation et des mesures qu'elle a prises et de celles qu'elle sera amenée à prendre.

La Plateforme invite le Gouvernement du Mali et le Président du CSA à laisser le règlement des litiges internes aux mouvements concernés qui ont parfois besoin de leurs appuis, mais non des ingérences inappropriées de certains responsables du CSA.

Bamako le 15 Avril 2019

POUR la Plateforme

Fahad Ag Almahmoud

Annex 5: Plateforme manifest of 16 June 2019 effectively splitting the movement. Document obtained by the Panel from a confidential source on 17 June 2019.

LA PLATEFORME DES MOUVEMENTS DU 14 JUIN 2014 D'ALGER.

MANIFESTE

- Constatant que la dégradation des situations sécuritaires, économiques, sociales et politiques a atteint aujourd'hui un seuil de préoccupations jamais égalé dans l'espace sahélo- saharien en général et dans le Centre et le Nord du Mali en particulier.
- Déplorant la désolation, la crainte et le désespoir auprès de la majorité des communautés dont les besoins fondamentaux que sont : la sécurisation, l'alimentation, la santé, l'éducation, la liberté et la dignité sont en régression partout, voire totalement compromis par endroits.
- Convaincus que la récurrence et l'extension de la crise rendent la situation plus compliquée et de plus en plus complexe aboutissant à l'inefficacité de toutes les actions de développement en cours.
- Tenant compte de la nécessité urgente de la mise en œuvre d'actions novatrices et efficaces par toutes les forces vives de la nation pour relever les nombreux défis de l'heure.
- Constatant avec une grande amertume les nombreux retards qu'accuse la mise en œuvre de l'Accord pour Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.
- Convaincus de l'incompatibilité totale de nos objectifs d'avec ceux de certains mouvements impliqués dans le processus de Paix,
- Mobilisés par le niveau inadmissible de la violence, le nombre de morts et mus par notre volonté de reconstruire le « vivre ensemble » dans la paix, la démocratie, le progrès et la tolérance.
- Constatant l'absence de regroupements capables d'atteindre les objectifs de paix, de sécurité, de développement socio économique et culturel.

Scanned by CamScanner

- Conscients de la nécessité de création de regroupements composés de femmes et d'hommes honnêtes et engagés pour une paix juste et durable, qui ont fait le choix de l'amélioration et de la diligence de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger.

Décidons de la création au sein des mouvements signataires de la plateforme du 14 Juin 2014 d'Alger d'un nouveau courant pour un sursaut indispensable.

Ce courant de la plateforme fondé et composé par le **GATIA**, le **MAA**, la **CMFPR** reste ouvert à tous les mouvements signataires impliqués dans la mise en œuvre de l'Accord et qui partagent ses objectifs.

Par ce **MANIFESTE**, déclarons solennellement que nous nous départissons de certaines anciennes relations à cause de profondes divergences de vision et d'agendas que la pratique a révélées au fil du temps.

Ce courant a pour objectif global, la promotion des droits humains dans la paix, la démocratie et le progrès.

Ces objectifs spécifiques sont :

- Participer efficacement à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger dans le respect des diversités socioculturelles.
- Appuyer la sécurisation des personnes et la protection des biens
- Participer à la promotion des droits humains et au respect par les citoyens de leurs devoirs civiques.

La plateforme reste ouverte à tous les mouvements respectueux de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger qui partage ses objectifs.

Scanned by CamScanner

La plateforme reste déterminée à s'impliquer avec tous ceux qui sont disponibles pour une mise en œuvre correcte de tous les engagements auxquels elle a souscrit.

Bamako le 16 juin 2019

Ampliations :

Primature
- **MCSPRN**
- **Ministère des Affaires Etrangères**
- **Ministère de la Défense**
- **HRPR**
- **RSSGNU**
- **Membres du CSA**

Ont signé :

Pour le GATIA

FAHAD AG ALMAHMOUD

Pour le MAA

Moulaye Ahmed Ould Moulaye

Pour la CMFPR

Alassane Djitteye

Annex 6: 30 January 2019 CMA Decision regarding the administration of Kidal. Document obtained by the Panel from a confidential source on 17 February 2019.

COORDINATION DES MOUVEMENTS DE L'AZAWAD
(CMA)

COMITE DIRECTEUR

Décision N° 010/2019/CD-CMA

Portant dispositions générales relatives à la réglementation de certains secteurs.

- Vu la charte de la CMA signée le 20 mai 2016 à Kidal ;
- Vu le règlement intérieur du Comité Directeur adopté le 29 décembre 2016 à Kidal ;
- Vu la nécessité de service ;

Le Président du Comité directeur décide

Pour la mise en œuvre de la politique générale de la CMA qu'adjure sa structuration, la nécessité s'impose de la mise en place d'un arsenal règlementaire régissant la vie courante de la société, adapté à ses cultes, à ses us et coutumes. Cette réglementation fait une classification tripartite des catégories d'infractions à savoir : les contraventions, les délits et les crimes. Les contraventions sont réprimées par les services de répression et en rendent compte au Cadis à travers un procès-verbal (PV). Les délits et crimes ne sont traités que par la justice « ALQADA.

Il reste entendu que lorsqu'une infraction est commise il faut la faire cesser, l'effacer et la réprimer. Pour les gros porteurs en stationnements interdits de longue durée, les faire dégager par tous les moyens ainsi que les occupants des espaces publics.

NB : Les motocyclistes et les piétons armés sans pièces justificatives seront conduit devant la justice « ALQADA » pour toutes fins utiles. Leurs motos et armes seront détruites.

Cette règlementation régie un certain nombre de domaines non exhaustifs et dont les faits punissables sont ci-après cités par domaine :

Au plan de la circulation routière:

- Le défaut de permis de conduire,
- Le permis de conduire non conforme à la catégorie de l'engin conduit,
- L'excès de vitesse dans les agglomérations,
- Le chargement volumineux,
- Le stationnement sur la voie publique,
- L'Embarras à la voie publique,
- Le rixe à la voie publique,
- Le non respect de dépassement et du sens giratoire,
- Le changement de direction non signalé,
- Le défaut de phares,
- Le phare unique,
- Les feux de signalisation défectueux,
- La surcharge de passagers (Caisse et cabine),
- Le défaut de rétroviseur,
- Le défaut de freint,
- Le support à trois sur des motos,

Au plan des stupéfiants et alcools:

- La consommation et vente des stupéfiants,
- L'incitation et facilitation d'accès à l'usage des stupéfiants au public (liquides ou solides),
- L'exposition des stupéfiants dans les lieux publics (établissement public ou privé)
- La vente et consommation de l'alcool,
- L'incitation, exposition ou publicité des boissons alcoolisées

Au plan des manifestations ou des cérémonies traditionnelles:

- La manifestation, le meeting ou le setting doivent faire l'objet d'une demande écrite précisant la nature et le calendrier de l'évènement, adressée au Bureau Régional de la CMA qui en donnera suite,
- La cérémonie traditionnelle doit faire l'objet d'une demande écrite précisant la nature et les heures de la tenue de l'évènement,
- Les nocturnes non autorisés,
- Les tirs dans un lieu public non autorisés (détruire l'arme, déférer l'auteur)
- Le piéton ou le motocycliste armé dans les agglomérations sans pièces (destruction de son arme et sa moto, déférer le coupable

Au plan du domaine et du cadastre:

- L'occupation du lieu public pour l'usage d'habitation ou commercial
- Le morcellement ou l'occupation anarchique de parcelles,
- L'occupation de parcelle d'autrui,
- La construction d'au van dépassant 1,5 mètre (suspendu ou terrestre),
- L'occupation des artères principales (usage lucratif)
- L'occupation illégale de l'espace public (rue ou espace),
- L'implantation des ateliers de soudures, menuiseries, garages de motos ou véhicules sans enclos et identification,
- L'implantation des ateliers de soudures, menuiseries, garages de motos ou véhicules sur des espaces publics avec ou sans identification,

Au plan de l'hygiène et du phytosanitaire :

- La vente de produits alimentaires périmés ou toxiques,
- La juxtaposition des aliments à des hydrocarbures dans des magasins ou dans le transport,
- L'implantation des restaurants ou gargotes sur les artères principales de la ville,
- L'implantation de lavages sur les espaces publics sans enclos et sans caniveau,
- Le déversement des déchets solides ou plastics dans les lieux public ou privés;

Au plan de la santé :

- Le respect des règles de la déontologie et de l'étique de la médecine,
- La prescription doit répondre au mal du patient,
- L'obligation de l'enregistrement de toutes les pharmacies et le suivi de leurs sources de ravitaillements en produits,
- Les pharmacies sont tenues au respect de l'hygiène et de la conservation des produits,
- L'utilisation de produits chimiques nuisibles à la santé (mercure, cyanure) dans des endroits susceptibles de porter préjudice à la population ou ses biens,
- L'exploitation des mines dans des espaces réservés pour des travaux d'utilités publiques ou privées.
- La vente ambulante des produits pharmaceutiques et traditionnels,

Au plan du séjour pour les étrangers:

- Chaque étranger doit avoir une pièce d'identité de son pays d'origine,
- Avoir un tuteur local,
- Etre munis d'un permis de séjour de la CMA en cours de validité,
- L'exploitation des mines par des étrangers n'ayant pas de tuteurs locaux,

Les organes de répressions de la CMA concernés sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution correcte de la présente décision dans le respect du droit.

Kidal, le 30 janvier 2019

LE PRESIDENT DE LA CMA

ALGHABASS AG INTALLA

AMPLIATIONS

CEMGA.....01/Exe
MINUSMA.....01/Info
Barkhane.....01/Info
Affichage..... 01/Diffusion
Archives.....01/05Chro

Annex 7: Letter dated 1 February 2019 by MOC commanders Kidal rejecting the list of medically unfit combatants. Document obtained by the Panel from a confidential source on 15 February 2019.

COMMISSION TECHNIQUE DE SECURITE

****

MECANISME OPERATIONNEL DE COORDINATION

****

BATAILLON MIXTE MOC KIDAL

République du Mali

Un Peuple – Un But – Une Foi

****

Kidal, le 01/02/2019

RAPPORT N°0001/2019-B.M/MOC-KIDAL

Suite à la liste surprenante des éléments du MOC inaptes au sein du processus MOC/DDR accéléré qui circule dans les réseaux sociaux.

Nous vous informes de nos grandes désolations et de nos inquiétudes sur la réussite du processus de paix et de confiance temps souhaité par les parties signataires de l'accord pour la paix et la réconciliation issus du processus d'Alger et de la communauté international.

Cet agissement de la part du gouvernement ne contribue pas à la paix, au contraire il créait la confusion aux seins des troupes du MOC.

Nous sommes très surpris, après tant d'année d'effort de part et d'autre sans oublier l'appui constant de la communauté international pour ramener la paix entre les frères, se voit actuellement volatilisé par cette liste des inaptes.

Nous chefs de bataillon MOC/Kidal ; nous rejetons les résultats de cette visite militaire et nous demandons une commission indépendante de faire une nouvelle visite militaire.

Comme là toujours dit le gouvernement que la paix n'a pas de prix, sur ceux nous le demandons d'honoré ses engagements enfin de mener à bout ce processus tant souhaité par tous les parties signataires.

Nous les éléments du MOC/KIDAL membre signataires de l'accord d'Alger, montrent notre détermination à accompagner le processus mais pas de cette manière.

Pour le gouvernement, tous les éléments du MOC/KIDAL sont considéré inaptes ; pourtant la communauté international est témoigne de leurs engagements pour le processus DDR accélérée.

Nous considérons que tous les éléments du MOC/KIDAL sont aptes pour le processus d'intégration.

Ampliations :

1- Coordination MOC.....1
2- Bureaux Régional MOC/KIDA.....1
3- CMA.....1
4- Plate-Forme.....1
5- CTS.....1
6- Barkhane.....1
7- Munisma.....1
8- DDR.....1

Commandants de Bataillon MOC/KIDAL

CDT Arikak AG [illegible]

CDT Azby AGHAZOU ANA

Annex 8: MOC combatants involved in crimes in Gao

In Gao, the Panel recorded 72 violent incidents between December 2018 and May 2019, as opposed to 57 between June and November 2018.[2] Some of these incidents were allegedly perpetrated by MOC and FAMa elements. Findings of the Panel indicate that MOC elements in Gao are abusing their armed status and due to lack of command and control commit crimes against the population and the humanitarian community with impunity.

ICRC vehicle theft

For example, on 30 May at around 10:40, four unidentified armed individuals aboard a sand coloured pick-up vehicle intercepted a white Nissan Patrol vehicle belonging to the ICRC in Gao town. The assailants ordered the two occupants of the ICRC vehicle to disembark, then two of the assailants took the car and drove in direction of Kidal while the two others drove the sand coloured vehicle to a private compound in Gao town. At the compound, the Gendarmerie arrested the two suspects that had fled in the pick-up. The individuals arrested were Inazoudi Ag Kakine, a FAMa soldier, and Moussa Ag Agali, a MOC combatant, both affiliated with GATIA. At the compound GATIA flags were found. Malian authorities identified both men as previously belonging to the FAMa's GTIA 8 battalion.[3]

FAMA ID card of Inazoudi Ag Kakine

[2] Panel of Experts Database, on file with the Secretariat.

[3] United Nations confidential report, 31 May and 4 June 2019, on file with the Secretariat; Interviews conducted in Gao on 5 and 6 June 2019.

GATIA flags and ammunition found in the private compound in Gao

According to the sequence of events reported to the Panel by Malian authorities in Gao, General Gamou requested the day after the arrest the Gendarmerie commander to release the suspects, request which was denied. Gamou then called the FAMa commander of the Gao region to request his intervention, the FAMa commander called the gendarmerie and requested a transfer of suspects to the FAMa base on the basis of legal jurisdiction, given that the individuals were military it was the competence of military justice. The Gendarmerie commander had no choice but to comply with the request and the suspects were transferred to the FAMa camp.[4] On 4 June 2019, the suspects were released without charges under the pretext of lack of evidence.[5] The vehicle was retrieved on 12 June 2019 in Tinzawaten, at 230 kilometres North of Kidal, near the Algerian border. According to CMA, the vehicle was discovered by elements of the recently deployed mobile security unit and was brought to Kidal, where it was handed over to ICRC, the perpetrators were not apprehended.[6]

Defiance of FAMa instructions

On 6 May 2018, at around 23:15, FAMa arrested two men at a checkpoint in Gao town as they tried to force their way through it. The two suspects were detained at the Gendarmerie in Gao. Later that same night 12 members from the GATIA belonging to the MOC entered the premises of the Gendarmerie to violently demand the release of one of these suspects, a GATIA element. One of the detainees escaped while the other was released the day after the incident.[7] According to the accounts GATIA elements violently compelled the Gendarmerie into releasing the detainee.[8]

In a similar incident, on 19 June 2019 at around 13:00 in Gao, FAMa elements fired warning shots in the direction of a suspicious vehicle whose driver refused to obey instructions to stop. Later, FAMa found the vehicle parked in front of the house of an officer of the MNLA also a MOC element. Three people were arrested and taken to Gendarmerie.[9] The suspects were later released without charges.[10]

---

[4] Interviews conducted in Gao on 5 and 6 June 2019.
[5] Interviews conducted in Gao on 5 and 6 June 2019. United Nations confidential report 4 June 2019, on file with the Secretariat.
[6] Meeting with CMA leadership, Kidal, 11 June 2019; United Nations confidential report, 17 June 2019, on file with the Secretariat.
[7] United Nations confidential report 8 May 2019.
[8] Interviews conducted in Gao on 5 and 6 June 2019.
[9] United Nations confidential report 20 June 2019, on file with the Secretariat.
[10] Interviews conducted in Gao on 5 and 6 June 2019.

Cattle rustling

On 6 February 2019, 17 heads of cattle stolen by GATIA combatants in the Gourma region were being brought to the cattle market in Waburia, next to Gao city. At a check-point manned by Ganda Izo/CMFPR1 the cattle was recognised as stolen. Ganda Izo combatants detained the two alleged thieves took them to the Gendarmerie in Gao city. On their way GATIA combatants ambushed the pick-up they were driving in Aljanabandia neighbourhood, killing four Ganda Izo combatants in an attempt to release the alleged thieves. One GATIA combatants was also killed.[11] The GATIA combatants who attacked the Ganza Izo were using a MOC vehicle.[12] The incident was mediated by the Marabout – Muslim religious leader and teacher – of the community and was never officially investigated.

6/26/2019 GATIA - Home

GATIA
6 February ·

Communiqué du Groupe d'Autodéfense Touareg Imghads et Alliés (GATIA) :

Le mercredi 06 février 2019 aux environs de 13h est survenu un regrettable incident entre des éléments frères de la plateforme .
Cet incident a occasionné des morts et blessés tous membres de la plateforme.
En cette circonstance malheureuse tous les responsables du GATIA présentent leur condoléances les plus attristées aux familles des disparus et souhaitent prompt guérison aux blessés.
Nous sommes profondément choqués par ce regrettable incident malheureux auquel personne ne s' attendait , nous demandons aux uns et aux autres de rester calmes et sereins .
Le Groupe d'Autodéfense Touareg Imghads et Alliés informe l'opinion nationale et internationale qu'il s'est déjà engagé dans un processus de règlement pacifique diligent de la situation .

Gao le 06 février 2019

Amara Ag Hamdouna

GATIA communique deploring the incident

Killing of civilians

On 16 March 2019, armed individuals aboard four pick-up vehicles and under the leadership Ehya Ag Moussa,[13] MOC element from GATIA, burst into Egaforege village, approximately 20 km west of N'Tillit, Gao Cercle. Reportedly, they beat up an old man and killed two boys of 16 and 17 years, all Fulani, before leaving to Ndaki village. The individual has not been prosecuted or arrested at the time of writing.[14]

[11] United Nations confidential report 7 February 2019, on file with the Secretariat.
[12] Interviews conducted in Gao 14 and 15 February 2019.
[13] Initial reports indicated that the name of the MOC element was Yehia Ag Moussa due to phonetic similarity.
[14] United Nations confidential report 20 March 2019, on file with the Secretariat. Interviews conducted in Gao on 5 and 6 June 2019.

Annex 9: Technical note, dated 23 October 2017, on the implementation of the Agreement. Document obtained by the Panel from a confidential source on 16 February 2018.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

NOTE TECHNIQUE

Relative au point sur la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation

La mise en œuvre du volet économique de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali s'est concentrée sur la mise en œuvre des actions intérimaires et de court terme portant sur :

- l'organisation de la conférence d'appel de fonds le 22 octobre 2015 à Paris (Cf article 37 de l'Accord);
- l'identification des besoins des populations en matière de relèvement rapide, de réduction de la pauvreté et de développement dans les régions du nord du Mali à travers la mission d'évaluation conjointe réalisée par la Banque mondiale, la Banque africaine de Développement, la Banque islamique de Développement (Cf article 36 de l'Accord);
- l'opérationnalisation des Agences de Développement Régional (ADR) (cf article 40) ;
- la mise en œuvre des contrats-plans Etat-régions dont dans deux (2) régions du nord (Tombouctou et Kidal), celui de Gao est prévu en 2017 (cf article 41) ;
- l'opérationnalisation des régions de Taoudéni et de Ménaka
- les discussions sur les ressources et la portée du Fonds de Développement Durable (cf article 34),
- l'opérationnalisation de la Commission nationale Démobilisation, Désarmement et Réinsertion (CN/DDR) et de la Commission Intégration.

Pour la mise en œuvre de ces actions, il a été consacré un budget de 44,377 milliards de FCFA en 2015, 44,924 milliards de FCFA en 2016 et 82,034 milliards de FCFA en 2017 dont le détail est donné dans le tableau suivant :

Budget en 2015	Budget en 2016	Budget en 2017
- l'opérationnalisation des Agences de Développement Régional, pour 1,200 milliard ; - la mise en œuvre des Contrats-Plans Etat/Région, pour 0,830 milliard; - la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des régions du nord (PURD), pour 13,195 milliards. - la provision au titre du Fonds de Développement Durable, pour 9,166	- l'opérationnalisation des Agences de Développement Régional, pour 1,543 milliards ; - la mise en œuvre des Contrats-Plans Etat/Région, pour 2,000 milliards; - la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des régions du nord (PURD) , pour 7,7 milliards. - la provision au titre du Fonds de Développement Durable, pour 30,820 milliards de FCFA, - les dépenses liées à l'organisation du référendum et des élections communales, pour 7,184 milliards de FCFA; - le programme de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion, pour 1,5 milliard de FCFA ; - l'opérationnalisation des régions de Ménaka et de Taoudéni, pour 1,5	- les Agences de Développement Régional pour 1,746 milliard de FCFA ; - le contrat Etat/Région pour 4,400 milliards de FCFA. - le Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord pour 7,700 milliards de FCFA; - les élections régionales et communales pour 28,400 milliards de FCFA ; - le Fonds de Développement Durable pour 32,920 milliards dont 5,000 milliards de FCFA pour le Projet TAOUSSA ; - l'opérationnalisation des régions de Taoudéni et de Ménaka pour 3,658 milliards de FCFA ; - prise en charge de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation pour 2,066 milliards de francs CFA ;

milliards de FCFA dont 0,166 milliard de FCFA pour le Projet TAOUSSA ; - les dépenses liées à l'organisation du référendum et des élections communales, pour 17,000 milliards de FCFA. - prise en charge de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation pour 1851 168 000 FCFA milliards de francs CFA ; - opérationnalisation du Ministère de la Réconciliation Nationale, pour 1 134 596 000 FCFA ;	milliard de FCFA ; - Prise en charge des activités du fonctionnement du Comité d'Experts pour la révision de la Constitution pour une durée de 6 mois, pour 200 000 000 FCFA ; - Prise en charge de l'acompte prévu sur les frais d'honoraires d'un avocat sur les travaux de révision de la Constitution du Mali, pour 163 989 250 FCFA ; - prise en charge de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation pour 1 666 052 000FCFA ; - opérationnalisation du Ministère de la Réconciliation Nationale, pour 997 212 000 FCFA ; - Prise en charge des activités de mise en place des autorités transitoires dans les Collectivités Territoriales des Régions du Nord, pour 650 139 258 FCFA.	- opérationnalisation du Ministère de la Réconciliation Nationale, pour 873 949 000 FCFA ; - Prise en charge des frais engendrés par la prorogation de la durée des travaux du Comité d'Experts pour la Révision de la Constitution du 01 janvier 2017 au 30 juin 2017, soit six (6) mois de fonctionnement, 106 millions FCFA ; - Prise en charge du reliquat des honoraires dus à Me Marcel CECCALDI, Avocat, dans le cadre de sa prestation de service relative à la réforme constitutionnelle, pour 163 989 250 FCFA - Prise en charge du marché relatif à la centrale de Kidal par fourniture et l'installation de deux (02) groupes électrogènes de 800 et 600 KWA pour 2 698 149 999 FCFA - Financement des Mécanismes Opérationnel de Coordination (MOC) de Tombouctou et de Kidal, pour 6 milliards de FCFA ; - Prise en charge des marchés de réhabilitation des équipements du système d'adduction d'eau potable de la ville de Kidal par la reprise en fonte de la canalisation de refoulement des forages au château d'eau de 500 métro-cube, pour 2 139 900 000 FCFA

En termes de réalisation des actions de mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale, les crédits d'un montant total de **134 773 598 763 FCFA** ont été mobilisés.

La situation par année est résumée dans le tableau ci-dessous :

(En milliards)

Exercice 2015		Exercice 2016		Exercice 2017	
Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
44,377	35,410	55,924	39,639	82,034	59, 73

Du juin à octobre 2017, la mobilisation de dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la Réconciliation Nationale a atteint le montant de **18,414 milliards de FCFA**.

En outre, la prise en charge des différents Comités et Commissions (CSA, CN-DBR, CI, CRSS,..) a été assurée à hauteur de **3 476 952 996 FCFA** comme l'indique le tableau ci-après :

Objet	Montant
Paiement de la prestation de l'Agence Nationale de Communication pour le Développement (ANCD) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali	99 680 000
Prise en charge des besoins en ressources de fonctionnement de la Commission "Intégration au niveau du Ministère de la défense et des Anciens Combattants,	441 300 000
Prise en charge de la tranche 2017 de la contribution du Mali au financement du Programme National de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion (PNDDR) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la Réconciliation	959 020 000
Prise en charge du budget 2017 du Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la Réconciliation	728 326 370
Prise en charge de certaines dépenses liées au fonctionnement du Comité de Suivi de l'Accord d'Alger, à titre de régularisation,	37 400 000
Paiement à titre de régularisation pour le compte du Haut Représentant du Président de la République, des indemnités des membres du Comité de Suivi de l'Accord pour le mois d'avril 2017	40 000 000
Prise en charge à titre de régularisation, du Président de la Coordination des Mouvements de l'Azaouad (CMA) et de sa délégation	1 250 469
Prise en charge du projet de budget de la mission de bons Offices dans les Régions de Kidal, Delta Intérieur et de la Boucle du Niger	92 825 600
Prise en charge du Forum prévu à Bamako sur " l'implication des Maîtres Coraniques à la Recherche de la Paix et la lutte Contre le Radicalisme", organisé par la Mission de Bons Offices dans les régions de Kidal, du Delta Intérieur et de la Boucle du Niger	17 766 000
Prise en charge des dépenses relatives à la 2ème session du Comité Suivi de l'Accord (CSA) tenue le 10/02/2017 à Bamako	5 229 620
Paiement à titre de régularisation des indemnités des membres du Comité de Suivi de l'Accord pour le mois de mai 2017	40 000 000
Prise en charge des frais de transport et de séjour d'une délégation de la Coordination des mouvements de l'Azawad devant participer à une rencontre de haut niveau à la Primature	15 000 000
Paiement de la facture d'hébergement n°05/04/2017 Impayée à l'occasion de la Conférence d'entente Nationale	8 046 500
Prise en charge du financement des besoins du PC de la Force conjointe du G5 Sahel	273 557 437
Prise en charge complémentaire à titre de régularisation des frais de transport et de séjour d'une délégation de la Coordination des mouvements de l'Azawad devant participer à une rencontre de haut niveau à la Primature	20 000 000
Paiement à titre de régularisation des indemnités des membres du Comité de Suivi de l'Accord pour le mois de juin 2017	40 000 000
Paiement des indemnités des membres du Comité de Suivi de l'Accord pour le mois de juillet 2017	40 000 000
Paiement des primes et indemnités des membres de la Commission d'intégration, pour les mois de juin et de juillet 2017	61 000 000
Paiement des factures d'hébergement et de restauration des membres du Comité de Suivi de l'Accord pour la période de juin à août 2017	40 076 000
Prise en charge des dépenses de la Mission d'Appui à la Réconciliation Nationale et des Equipes Régionales au titre de l'exercice 2017, 1ère tranche	416 475 000
Prise en charge à titre de régularisation d'une avance de trésorerie mise à la disposition du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire suivant la lettre N°0261/MEF/SG du 10/03/2016 à titre d'appui à certaines populations de Kidal	100 000 000
TOTAL	**3 476 952 996**

Bamako, le 23 octobre 2017

P/Le Directeur Général/PO
Le Directeur Général Adjoint

Bakary COULIBALY
Inspecteur des Finances

Annex 10: Technical note, dated 6 July 2018, on the implementation of the Agreement

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

NOTE TECHNIQUE

Relative au point sur la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation

La mise en œuvre du volet économique de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali s'est concentrée sur la mise en œuvre des actions intérimaires et de court terme portant sur :

- l'organisation de la conférence d'appel de fonds le 22 octobre 2015 à Paris (Cf article 37 de l'Accord);
- l'identification des besoins des populations en matière de relèvement rapide, de réduction de la pauvreté et de développement dans les régions du nord du Mali à travers la mission d'évaluation conjointe réalisée par la Banque mondiale, la Banque africaine de Développement, la Banque islamique de Développement (Cf article 36 de l'Accord);
- l'opérationnalisation des Agences de Développement Régional (ADR) (cf article 40) ;
- la mise en œuvre des contrats-plans Etat-régions dont dans trois (3) Régions du nord (Tombouctou, Kidal et Gao : (cf article 41) ;
- l'opérationnalisation des régions de Taoudéni et de Ménaka ;
- les discussions sur les ressources et la portée du Fonds de Développement Durable (cf article 34) ;
- l'opérationnalisation de la Commission nationale Démobilisation, Désarmement et Réinsertion (CN/DDR) et de la Commission Intégration.
  - **En termes d'inscription,** pour la mise en œuvre de ces actions, il a été consacré un budget de 44,377 milliards de FCFA en 2015 ; 57,008 milliards de FCFA en 2016 ; 81,861 milliards de FCFA en 2017 et 128,402 milliards de FCFA en 2017, soit un montant total de **311,648 milliards de FCFA**. Le détail de ces inscriptions est donné dans le tableau suivant :

Libellés	2015	2016	2017	2018	Cumul
Appui à la mise en œuvre de l'accord	9,166	32,320	32,920	62,420	136,826
(dont le Fond de développement durable FDD)				40, 000	40, 000
(et le projet TAOUSSA)	0,166	4,400	5,000	3,000	12,566
Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord	13,195	7,700	7,700	7,700	36,295
Agences de Développement Régional	1,200	1,543	1,746	1,746	6,235
Opérationnalisation des régions de Taoudéni et Ménaka	0,000	1,500	3,755	3,900	9,155
Elections régionales et communales/ Référendum	17,00	9,184	28,400	45,000	99,584
Contrat-plans Etat/Région ou District	0,830	2,000	4,400	4,400	11,63
Total 1 : Hors Commiss°. Vérité, Justice et Réconciliation	**41,391**	**54,247**	**78,921**	**125,166**	**299,725**
Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR)	1,851	2,066	2,066	2,241	8,224
Ministère de la Réconciliation Nationale (opérationnalisat°)	1,135	0,695	0,874	0,995	3,699
Total 2 : Commiss°. Vérité, Justice et Réconciliation	**2,986**	**2,761**	**2,94**	**3,236**	**11,923**
TOTAL GENERAL (1+2)	**44,377**	**57,008**	**81,861**	**128,402**	**311,648**

NB. : Pour plus de lisibilité et de cohérence des données chiffrées, ce tableau remplace celui des notes précédentes. Les écarts entre ces données sont présentés et expliqués en détails au document annexé.

En termes de réalisation des actions de mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale, les crédits d'un montant total de **142,957 milliards de Francs CFA** ont été mobilisés.

La situation par année est résumée dans le tableau ci-dessous :

(En milliards)

Exercice 2015		Exercice 2016		Exercice 2017		Exercice 2018	
Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
44,377	35,410	57,008	39,639	81,861	59,730	128,402	8,178

Il est à noter que, la prise en charge des différents Comités et Commissions (CSA, CN-DBR, CI, CN-RSS,..) a été assurée à hauteur de **9 476 952 996 FCFA** en 2017 et **8 177 865 758 FCFA** en 2018 comme l'indique le tableau ci-après :

Objet	Montants	
	2017	2018 (prov.)
Paiement de la prestation de l'Agence Nationale de Communication pour le Développement (ANCD) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali	99 680 000	-
P/c des besoins en ressources de fonctionnement de la Commission d'Intégration au niveau du Ministère de la défense et des Anciens Combattants,	441 300 000	3 393 410 000
P/c de la tranche 2017 de la contribution du Mali au financement du Programme National de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion (PNDDR) dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la Réconciliation	959 020 000	-
P/c du budget du Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la Réconciliation	728 326 370	658 495 254
Prise en charge de certaines dépenses liées au fonctionnement du Comité de Suivi de l'Accord d'Alger, à titre de régularisation,	37 400 000	-
Paiement à titre de régularisation pour le compte du Haut Représentant du Président de la République, des indemnités des membres du Comité de Suivi de l'Accord pour le mois d'avril 2017	40 000 000	-
P/c à titre de régularisation, du Président de la Coordination des Mouvements de l'Azaouad (CMA) et de sa délégation	1 250 469	-
Prise en charge du projet de budget de la mission de bons Offices dans les Régions de Kidal, Delta Intérieur et de la Boucle du Niger	92 825 600	-
P/c du Forum prévu à Bko sur " l'implication des Maîtres Coraniques à la Recherche de la Paix et la lutte Contre le Radicalisme", organisé par la Mission de Bons Offices dans les régions de Kidal, du Delta Intérieur et de la Boucle du Niger	17 766 000	-
Prise en charge des dépenses relatives à la 2ème session du Comité Suivi de l'Accord (CSA) tenue le 10/02/2017 à Bamako	5 229 620	-
Paiement à titre de régularisation des indemnités des membres du Comité de Suivi de l'Accord pour le mois de mai 2017	40 000 000	-
P/c des frais de transport et de séjour d'une délégation de la Coordination des mouvements de l'Azawad devant participer à une rencontre de haut niveau à la Primature	15 000 000	-
Paiement de la facture d'hébergement n°05/04/2017 impayée à l'occasion de la Conférence d'entente Nationale	8 046 500	-
Prise en charge du financement des besoins du PC de la Force g/te/G5 Sahel	273 557 437	-
Prise en charge complémentaire à titre de régularisation des frais de transport et de séjour d'une délégation de la Coordination des mouvements de l'Azawad devant participer à une rencontre de haut niveau à la Primature	20 000 000	-
Paiement à titre de régularisation des indemnités des membres du Comité de Suivi de l'Accord pour le mois de juin 2017	40 000 000	-

Paiement des indemnités des membres du Comité de Suivi de l'Accord pour le mois de juillet 2017	*40 000 000*	-
Paiement des primes et indemnités des membres de la Commission d'Intégration, pour les mois de juin et de juillet 2017	*61 000 000*	-
Paiement des factures d'hébergement et de restauration des membres du Comité de Suivi de l'Accord pour la période de juin à août 2017	*40 076 000*	-
P/c des dépenses de la Mission d'Appui à la Réconciliation Nat. et des Equipes Rég.	*416 475 000*	*871 000 000*
Prise en charge à titre de régularisation d'une avance de trésorerie mise à la disposition du Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire suivant la lettre N°0261/MEF/SG du 10/03/2015 à titre d'appui à certaines populations de Kidal	*100 000 000*	-
Financement des Mécanismes opérationnels de Coordination (MOC) dans les régions de Tombouctou et de Kidal.	*6 000 000 000*	
Commission la Réforme du Secteur de la Sécurité		1 031 880 000
Comité de Désarmement-Démobilisation-Réinsertion		2 223 080 504
Total	**9 476 952 996**	**8 177 865 758**

S'agissant de l'exercice budgétaire en cours, il y'a lieu de noter que les inscriptions budgétaires Hors CVJR s'élèvent en 2018 à **125,166 milliards de FCFA** (et à 128,402 milliards de FCFA dont CVJR) contre 60,521 milliards de FCFA en 2017, soit une augmentation de 64,65 Milliards de FCFA, représentant un taux de 106,81%. Ce taux passe à 127,40% en tenant d'augmentation considérable reflète les efforts fournis par le Gouvernement du Mali en vue d'instaurer une paix durable et définitive. Ces inscriptions sont destinées à la prise en charge des dépenses relatives : i) au Fonds pour le Développement Durable (FDD) pour 40,000 milliards de FCFA, ii) au Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord pour 7,700 milliards de FCFA, iii) aux Agences de Développement Régional pour 1,746 milliard de FCFA, iv) à l'opérationnalisation des régions de Taoudénit et de Ménaka pour 3,900 milliards de FCFA, v) à l'organisation des élections pour 45,000 milliards de FCFA, vi) à la mise en œuvre des contrat-plans Etat/Région pour 4,400 milliards de FCFA.

Il y'a lieu de rappeler également que le processus d'opérationnalisation du FDD n'est pas totalement achevé. La loi de création et son décret d'application sont respectivement, promulgué et signé. Cependant, les arrêtés fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des Comités de pilotage et de Gestion, ainsi que celui fixant les modalités particulières d'exécution des opérations du Fonds ne sont pas encore élaborés. Toutefois, compte tenu des engagements de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, certaines dépenses prioritaires et urgentes ont fait l'objet d'avance sur le Fonds à hauteur de **13 413 836 209 FCFA**. Il s'agit principalement des dépenses suivantes :

- des marchés de réhabilitation des équipements du système d'adduction d'eau potable de la ville de Kidal par la reprise en fonte de la canalisation de refoulement des forages au château d'eau de 500 métro-cube, pour 2 139 900 000 FCFA ;
- du marché relatif à la centrale de Kidal par la fourniture et l'installation de deux (02) groupes électrogènes de 800 et 600 KWA pour 2 698 149 999 FCFA ;
- du marché de fourniture et d'installation de quatre (04) groupe électrogènes dans le cadre de l'électrification des villes de Ménaka et de Gourma Rarhous pour 561 444 000 FCFA ;
- du financement du Projet de TAOUSSA pour 2 738 461 770 FCFA en 2016 ; 3 275 880 440 FCFA en 2017 et de l'inscription de 3 000 000 000 FCFA en 2018.

Bamako, le 06 juillet 2018
Le Directeur Général,

Sidiki TRAORE
Chevalier de l'Ordre national

Annexe : le tableau de rapprochement des inscriptions des notes antérieures et présentes

N°	Libellés	2016			2017		
		Anc. (1).	Nouv. (2).	Ecart (3=1-2).	Anc. (1).	Nouv. (2).	Ecart (3=1-2).
1	Appui à la mise en œuvre de l'accord (dont le projet TAOUSSA)	30,820 2,900	32,320 4,400	-1,500 -1,500	32,920 5,000	32,920 5,000	0,000 0,000
2	Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord	7,700	7,700	0,000	7,700	7,700	0,000
3	Agences de Développement Régional	1,543	1,543	0,000	1,746	1,746	0,000
4	Opérationnalisation des régions de Taoudéni et Ménaka	1,500	1,500	0,000	3,658	3,755	-0,097
5	Elections régionales et communales/ Référendum	7,184	9,184	-2,000	28,40	28,40	0,000
6	Contrat-plans Etat/Région ou District	2,000	2,000	0,000	4,400	4,400	0,000
7	Autres provisions (dont le projet TAOUSSA)	0,000 0,000	0,000 0,000	0,000 0,000	0,000 0,000	0,000 0,000	0,000 0,000
8	**Total 1 : Hors Commiss°. Vérité, Justice et Réconciliation**	**50,747**	**54,247**	**-3,500**	**78,824**	**78,921**	**-0,097**
9	Commission Vérité, Justice et Réconciliation	1,666	2,066	-0,400	2,066	2,066	0,000
10	Ministère de la Réconciliation Nationale (opérationnalisat°)	0,997	0,695	0,302	0,874	0,874	0,000
11	**Total 2 : Commiss°. Vérité, Justice et Réconciliation**	**2,663**	**2,761**	**-0,098**	**2,940**	**2,940**	**0,000**
12	Programme de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion	1,500	0,000	1,500	0,000	0,000	0,000
13	*Prise en charge des activités du fonctionnement du Comité d'Experts pour la révision de la Constitution*	0,364	0,000	0,364	0,270	0,000	0,270
14	*Mise en place des autorités transitoires dans les Collectivités territoriales des Régions du Nord*	0,650	0,000	0,650	0,000	0,000	0,000
15	**TOTAL GENERAL**	**55,924**	**57,008**	**-1,084**	**82,034**	**81,861**	**0,173**

NB. : les données chiffrées pour l'année 2015 restent inchangées

Commentaire

Au titre des inscriptions de l'année 2016

Les inscriptions au titre de l'année 2016 des notes précédentes sont inférieures de celles de la présente note de 1,084 Milliard de Francs CFA.

En effet, ces données passent de 55,924 Milliards de Francs CFA dans les anciennes notes à 57,008 Milliards de Francs CFA dans la nouvelle, soit un écart négatif 1,084 Milliard de Francs CFA. Cet écart s'explique par la prise en compte pour les opérations concernées des données chiffrées des réalisations en lieu et place des inscriptions. Il porte sur les lignes du tableau qui suivent :

1- le projet de Taoussa, pour 1,500 Milliard de Francs CFA ;

5- Elections régionales et communales/ Référendum, pour 2 milliards Francs CFA ;

9 -Commission Vérité, Justice et Réconciliation, pour 0,400 Milliard Francs CFA ;

12 - Programme de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion pour 1,500 Milliard Francs CFA ;

13 - Prise en charge des activités du fonctionnement du Comité d'Experts pour la révision de la Constitution 0,364 Milliard Francs CFA ;

14 - Mise en place des autorités transitoires dans les Collectivités territoriales des Régions du Nord pour 0,650 Milliard Francs CFA.

Au titre des inscriptions de l'année 2017

Les inscriptions au titre de l'année 2016 des notes présentes sont légèrement supérieures de celles de la présente note de 0.173 Milliard de Francs CFA. En effet, d'un montant de 82,034 Milliards de Francs CFA dans les anciennes notes, elles passent à 81,861 Milliards de Francs CFA dans l'actuelle note, soit cette diminution de 0,173 Milliard de 0,173 Milliard de Francs CFA. Cet écart, s'explique par :

- la non prise en compte de 0,097 Milliard de Francs CFA de crédits inscrits au niveau de l'opérationnalisation des régions de Taoudéni et Ménaka (ligne 4 du tableau) ;
- la prise en charge des données chiffrées des réalisations, en lieu et place de celles des inscriptions, pour un montant de0,097 Milliard de Francs CFA, au niveau de " Prise en charge des activités du fonctionnement du Comité d'Experts pour la révision de la Constitution" (ligne 13 du tableau).

Annex 11: Letter dated 12 May 2017 from the ministry of national reconciliation to the CVJR. Document obtained by the Panel from a confidential source on 12 June 2019.

MINISTERE DE LA RECONCILIATION NATIONALE
.....***.....
SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

Bamako, le 12 MAY 2017

N°0147/MRN-SG

Le Ministre

A

Monsieur le Président de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation
-Bamako-

Dans le cadre du suivi des activités, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur ce qui suit :

- l'Ordonnance n°2014-003/P-RM du 15 janvier 2014 ratifiée par la Loi n°2014-001 du 7 avril 2014, en son article 1er crée la Commission Vérité, Justice et Réconciliation pour une durée de trois (3) ans ;

- l'article 16 du Décret n°2015-0884/P-RM du 31 décembre 2015 prévoit la transmission des rapports d'étapes au ministre de la Réconciliation nationale et le rapport final aux Hautes Autorités.

En conséquence, la durée légale de fin des travaux de la CVJR fixée au 7 avril 2017, le rapport d'étape n'est pas reçu et le rapport final à transmettre au Président de la République, au Premier ministre, au Président de l'Assemblée nationale et au ministre de la Réconciliation nationale, est attendu.

Je saurai compter sur votre diligence pour la prise en compte de ces observations.

Je vous remercie de votre collaboration.

Ampliation :
PM...../CR

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi
Commission Vérité Justice et Réconciliation
Le Président
ARRIVEE
Arrivée N° 0081
Du 19/05/2017

Mohamed EL MOCTAR
Administrateur Civil

Annex 12: Gold mining sites located north of Kidal visited by the Panel on 11 June 2019

Disposal of chemicals (above) used in the last stage of gold extraction (below) in a site located six kilometres north of Kidal, 31QCA2968145217; according to one of the site owner, Baye Ag Miha, the site commission was instructed to comply with CMA regulations regarding disposal of chemicals after a site visit of the Aménokal.

Crushing of stones extracted from a gold mining site before washing process in a site located four kilometres north of Kidal, at 31QCA2984643035

Washing process (with soap) of crushed stones in a site located four kilometres north of Kidal, at 31QCA2984643035

Photograph of Almou Ag Mohamed, spokesperson of the CMA, posted on 28 October 2018 on his social media profile[15], of a mobile washing machinery that was still operating during the Panel's visit on 11 June 2019 at 31QCA3408738257

[15] Accessed on 10 July 2019 at https://www.facebook.com/photo.php?fbid=1922549771132921&set=pb.100001337492912.-2207520000.1562763758.&type=3&theater.

Annex 13: Information notice on the competence of administration of Kidal released on 25 March 2019. Document obtained by the Panel from confidential source on 29 April 2019.

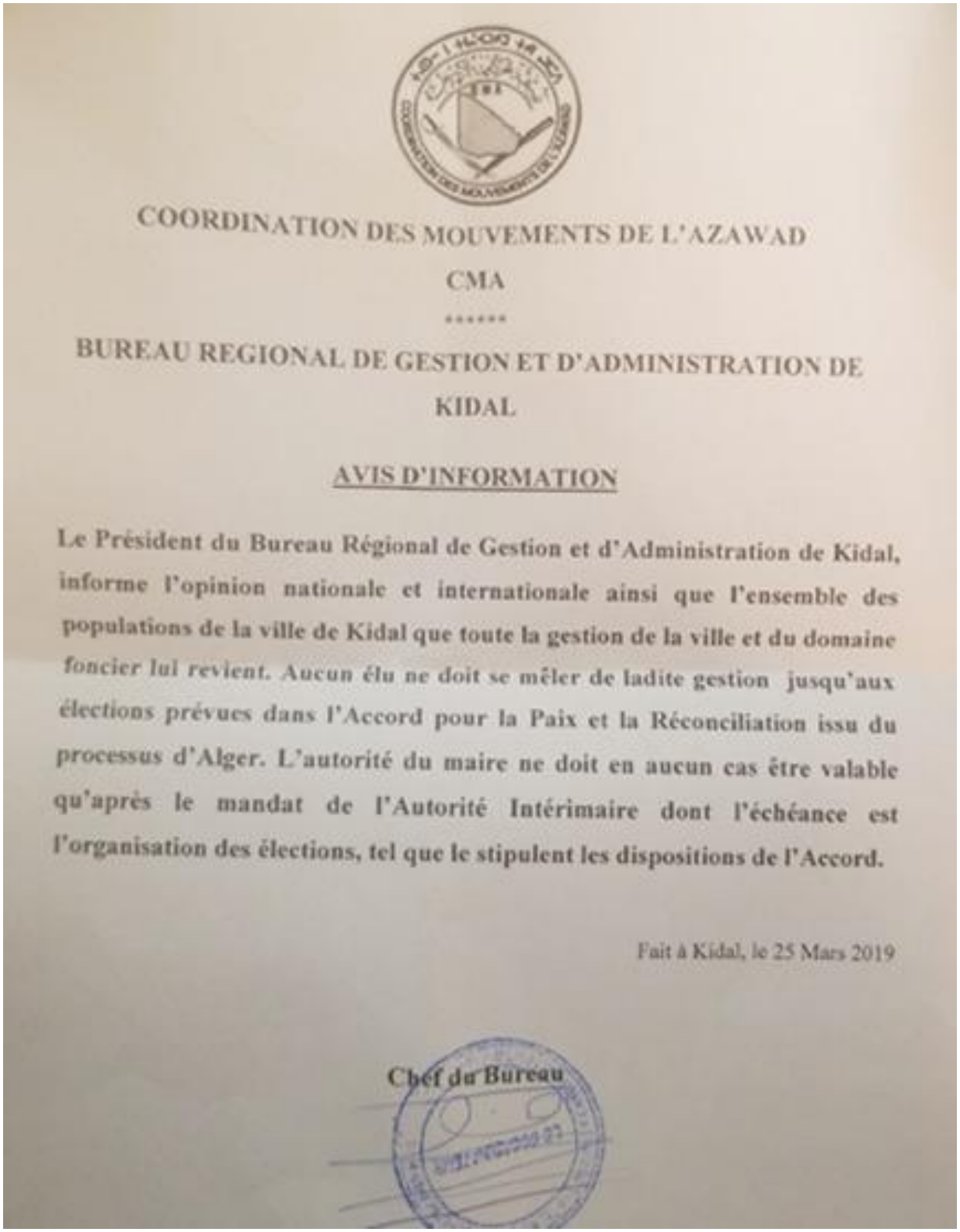

COORDINATION DES MOUVEMENTS DE L'AZAWAD

CMA

******

BUREAU REGIONAL DE GESTION ET D'ADMINISTRATION DE KIDAL

AVIS D'INFORMATION

Le Président du Bureau Régional de Gestion et d'Administration de Kidal, informe l'opinion nationale et internationale ainsi que l'ensemble des populations de la ville de Kidal que toute la gestion de la ville et du domaine foncier lui revient. Aucun élu ne doit se mêler de ladite gestion jusqu'aux élections prévues dans l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger. L'autorité du maire ne doit en aucun cas être valable qu'après le mandat de l'Autorité Intérimaire dont l'échéance est l'organisation des élections, tel que le stipulent les dispositions de l'Accord.

Fait à Kidal, le 25 Mars 2019

Chef du Bureau

Annex 14: 5 April 2019 decision by CMA President Alghabass Ag Intalla to disband the Kidal management office. Document obtained by the Panel from a confidential source on 12 April 2019.

COORDINATION DES MOUVEMENTS DE L'AZAWAD
(CMA)

COMITE DIRECTEUR

DECISION N° 0015/2019/PCD/CMA.
Portant arrêt de toutes les activités du Bureau Régional de la CMA à Kidal

Le Président du Comité Directeur

Vu la Charte de la CMA,
Vu le règlement intérieur du Comité Directeur,
Vu la décision la décision portant désignation des membres du Comité Directeur en date du 28 octobre 2018
Vu désignation portant désignation des membres des Commissions et Cellules
Vu la décision portant la désignation des membres du Bureau régional de la CMA
Vu la nécessité du service,

Décide:

Article 1: de l'arrêt de toutes les activités du Bureau Régional de la CMA à Kidal Jusqu'à nouvel ordre.
Article 2 : Seules les commissions de l'Education, de l'Energie, de l'Eau, de la Santé, de l'Assagissement continueront à travailler sous l'autorité du Secrétariat Général du Comité Directeur de la CMA. A ce titre elles le consultent et lui rendent compte de leurs activités.
Article 3 : Toute dérogation à la lettre et à l'esprit de la présente décision exposera les contrevenants à des sanctions.
Article 4 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature et sera publiée partout ou besoin sera.

Kidal, le 05 avril 2019

AMPLIATIONS

Mouvements/CMA.....03/Info

Bureau Régional.....01/Exe

Archives.....01/05Chro

LE PRESIDENT DE LA CMA

ALGHABASS AG INTALLA

Scanned by CamScanner

Annex 15: Sequence of events related to conflict in Talataye *commune* as recorded during EMOV missions and copy of the agreement signed by CMA and MSA-D in Tinfadimata on 21 May 2019

1. EMOV mission to Talataye on 6 May 2019 :

Meeting with Mahamat Ag Alhadi, chef de poste MSA-D Talataye, at nine kilometres east of Talataye:

- CMA in Talataye is used as a cover by JNIM commander and IED specialist Abdallah Ag Albakaye.
- February 2019: MSA-D position attacked by Ag Albakaye unit; three MSA-D killed, two vehicles taken, one burnt.
- 3 March 2019: MSA-D decides to launch a major offensive to take back the positions lost in February; 15 CMA killed, one MSA-D wounded.
- Ag Alhadi refutes presence of GATIA during this counter-offensive.
- Present situation on 6 May 2019: eastern Talataye (Talataye 1 / sous-préfecture) under control of MSA-D; western Talataye (Talataye 2 / market) under control of JNIM using CMA flags.

EMOV noted in its report that tension was very high on the day of the mission.

2. EMOV mission to Indélimane on 16 May 2019:

Meeting with Moussa Ag Alhadi, chef de base MSA-D Indélimane:[16]

- In January 2019, CMA attacked with four of its pick-up trucks a civilian truck coming from Algeria with commercial goods, all stolen; CMA stole two civilian vehicles north of Talataye, and another one ten kilometres west of Talataye, coming from Agarnadamos.
- Few days after signing the reconciliation agreement, MSA-D base was attacked at Inéhar, 60 kilometres north of Talataye, where five MSA-D were killed, one vehicle burnt and one stolen. While returning from Inéhar, Alhadi's vehicle was hit by an IED, in Talataye, killing two MSA-D elements and wounding four, including himself.
- Early March 2019, several MSA-D check-points around Talataye were attacked, killing three MSA-D, wounding two, one vehicle burnt, two taken, leading Ag Alhadi to retreat to Inouélane.
- Assassination in Ménaka of Karsassotan fraction chief of Inouélane, Mohamed Ag Alkassim, upon order of CMA in Talataye.
- On 3 May 2019, the MSA-D counter-attacked and killed 16 CMA fighters in Talataye; Alhadi retreated again in Inouélane.
- 12 May 2019: CMA attacked MSA-D in Inouélane, killing four MSA-D and an unknown number of civilians, before they could retreat to Indélimane; following this attack, the CMA looted and destroyed shops in Talataye belonging to MSA-D supporter, beat up civilians, and destroyed vehicles; in the following days, five civilians were killed in Oudeina, Talataye, and Inkarana, and the population of Inouélane and Inkarana has fled to Indelimane.

3. EMOV mission to Talataye on 17 May 2019:

Meeting in Tatalaye with Mohammed Assaleh Ishak, alias Mohamed Salah, mayor of Talataye:[17]

- On 20 December 2018, Moussa Ag Acharatoumane and CMA's leadership met in Bamako in order to discuss the return of CMA to Talataye.

[16] Were also present: Mohamed Ag Kanin, Alhadi's deputy, Almahdi Ag Mohamed, chef de fraction Kel Azar, and Almahmoud Ag Alkassim, chef de fraction Karassotan.

[17] Also present as part of CMA delegation: Mohamed Ag Erless, chief of CMA political bureau, Aladi Ag Mohamed, chef de base, Youssouf Ag Dagdag and Moustapha Ould Hamdi, military officers, Kanine Ag Omar, Inakatan fraction, and Ahmed El Moctar.

- In order to reopen its military base and political office, the CMA sent a politico-military mission to Talataye on 9 January 2019, the mission was denied access by MSA-D until 20 January 2019.
- On 20 January 2019, meeting between MSA-D and CMA in Talataye; agreement to establish a joint security committee and two commissions: a military commission composed of MSA-D and two CMA, and a political commission comprised of four community representatives from each group.
- From 21 January to 15 February 2019, situation was calm and the different mechanisms established were effective.
- On 15 February 2019, an MSA-D vehicle hit an IED, killing two and injuring four combattants, among which the local commander.
- Salah Ag Ahmed underlined to the EMOV that this IED was not planted by the CMA, but by terrorist armed groups.
- On 16 February 2019, the MSA-D ambushed civilians on the Talataye-Tin Techori axis, killing Attayoub AG Mohamed and Imaha Baye and injuring Aimoussou Ag Mohamed and Albakaye Ag Mohamed).
- On 18 February 2019, the MSA-D then shot at CMA elements manning their position between Talataye west and east.
- On 19 March 2019, terrorist armed groups attacked MSA-D position on the dune located at 16°31.7031, 1°30.4767, between Talataye east and west, killing four combattants.
- Both terrorist attacks were claimed by JNIM on social media.
- Following this attack, the MSA-D received reinforcement from GATIA to prepare reprisals against CMA.
- Despite official denials, members of GATIA were seen during all attacks against CMA in Talataye.
- From 19 to 30 March 2019, tensions was high and on 30 March 2019, the MSA-D retreated to Inouélane and Indélimane, where they were reinforced.
- On 2 May 2019, seven GATIA pick-up trucks came from Djebok, passing by Tamkoutat.
- Salah Ag Ahmed told the EMOV that the GATIA commanders Ahmad Tarangui, currently in Indélimane, and Mohammed Azourou, who was part of MSA-D delegation during meetings with the CMA, were observed as well.
- However, locals from Talataye declared to the EMOV that they only saw Daoussaks elements taking part in the fighting.
- One local man said to EMOV having seen dark-skinned Touaregs from the Iboguilitane community of Ansongo area.
- On 3 May 2019, the CMA was surrounded by MSA-D troops and fighting lasted for about one hour; CMA then retreated to Tin Techori and Tin Fadimata. During the fight, one CMA was killed.
- The same day, MSA-D killed also six civilians in Talataye village, near the meeting point with EMOV (16°31.7887, 1°30.6367): Ahmadou Ag Tahir, Baye Ag Tahir, Mohammed Ag Abdousalam, Abdoulrahman Ag Almouner, Abdoulrahman Ag Moutenane, and Mahmoud Ag Mouneye.
- On 4 May 2019, another civilian, Ahmad Ag Handah was killed three kilometres west of Talataye. The CMA also received reports of numerous shops of CMA supporters in Talataye looted and destroyed.
- On 12 May 2019, the CMA, with reinforcements from Kidal, attacked the MSA-D in Talataye and Inouélane from Tin Techori, killing seven MSA-D combattants.
- Salah Ag Ahmed declared to the EMOV that no official CMA position exists in Tin Techori, but elements often come and go to the village due to its close proximity to Talataye.
- MSA-D retreated to Indélimane and Ménaka.
- Salah Ag Ahmed assured that population of Inouélane should not fear any reprisals from the CMA.

4. EMOV mission to Agardanamos on 29 June 2019:

Meeting in the village Agardanamos with Moussa Ag Alhadi, chef de base MSA-D Indélimane:[18]

- On 24 June 2019, a MSA-D convoy from Indélimane escorting a delegation to Gao stopped by Agardanamos to purchase a vehicle.

[18] Escorted by four vehicles and around 30 MSA-D combatants.

- The same day, at around 1500, another convoy led by a vehicle bearing MSA-D flag arrived in Agardanamos; after inquiring the position of the MSA-D zone commander, Moussa Ag Alhadi, the assailants rushed in his direction and started shooting at him, killing four MSA-D combatants and three civilians, four ruminants. They also destroyed one motorbike and looted four.
- MSA-D retreated then to Indélimane.
- MSA-D does not have any permanent presence in Agardanamos but light patrols often come to the area, because local population supports MSA-D, what could be observed by the delegation.
- MSA-D considers that agreement signed with CMA grants them the right to patrol in Agardanamos.

Meeting on a dune nearby Agardanamos with Salah Ag Ahmed, mayor of Talataye and CMA representative:[19]

- No permanent presence of armed groups in Agardanamos.
- CMA received information during the night from 23 to 24 June that MSA-D would have a convoy in Agardanamos to prepare an attack.
- On 24 June at 1500, the CMA patrol sent to the area was ambushed by MSA-D in a forest located in the surroundings of Agardanamos. CMA claims one wounded and ten MSA-D killed.
- CMA considers that agreement signed with MSA-D stipulates that MSA-D should stay in the area from Inouélane to Ménaka, while CMA would have been granted responsibility over the area between Talataye and Ansongo.
- The FAMa would be in charge of Indélimane, where both parties could have access.

5. Copy of the original agreement signed on 21 May 2019 in Tinfadimata between CMA and MSA-D:

The Panel obtained a copy of the original agreement signed in Tinfadimata to which both groups are referring to (see section 5). According to an unofficial translation, no repartition of zones is included in it.

[19] Escorted by 12 vehicles and around 60 equipped and well-armed combatants.

Annex 16: Post on social media of Almou Ag Mohamed, HCUA member and CMA spokesperson, denouncing Barkhane's "admission of powerlessness" (*aveu d'impuissance*) following arrest at the HCUA office of Ménaka of CMA elements, including Daoud Ag Midoua

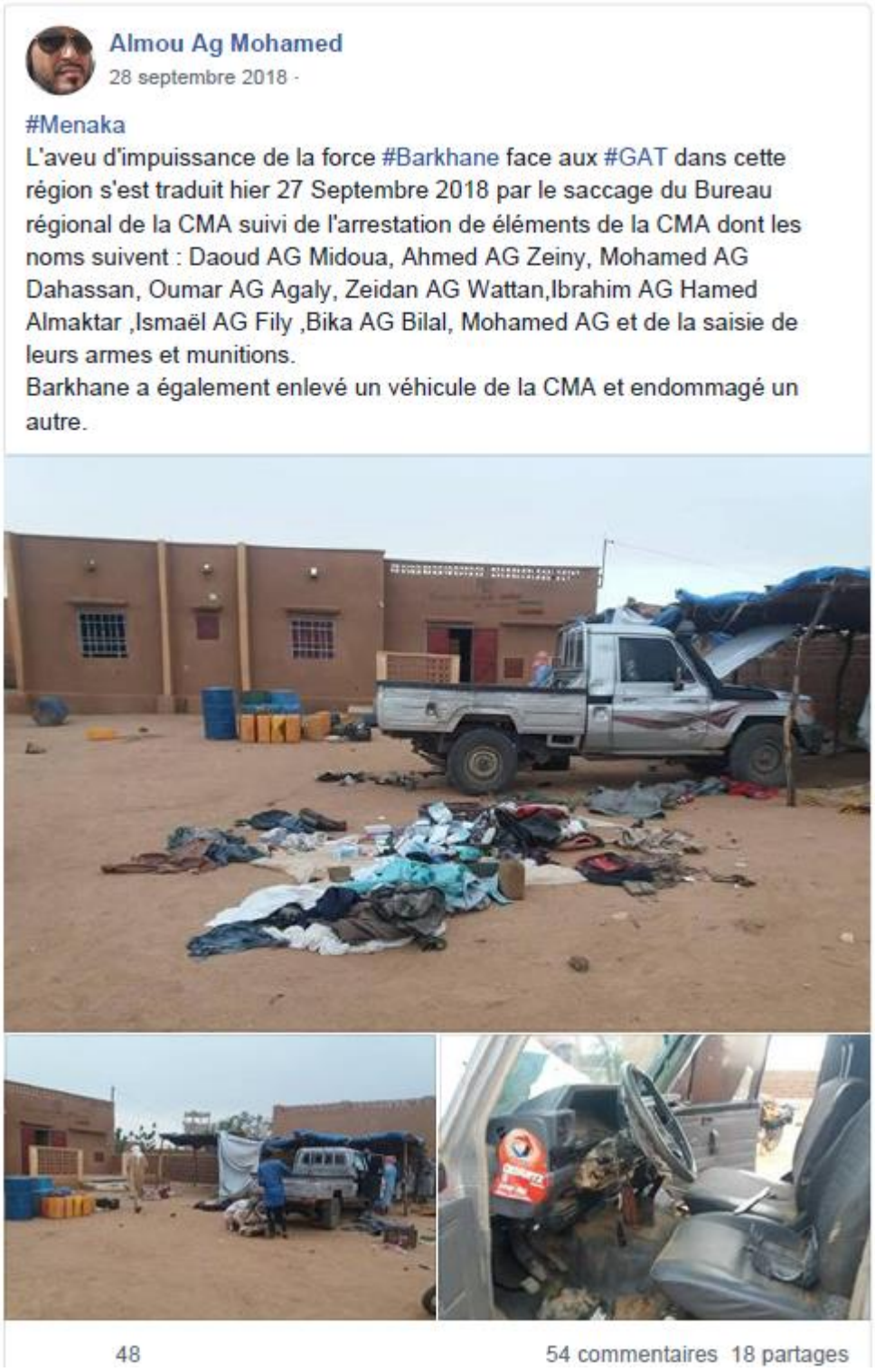

Post not available any more, accessed and retrieved by the Panel on 8 January 2019

Annex 17: Notary declaration Tilemsi Distribution SA[20]

ANNONCE LEGALE

Aux termes des statuts et d'une déclaration notariée de souscription et de versement reçus par **Maître BOUBACAR SALAOU,** notaire à Niamey, il a été constitué le 22/08/2016 une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination Sociale : Société TILEMSI DISTRIBUTION-SA « TILDIS-SA»

Forme Juridique : SA

Objet : La société a pour objet :

- Recherche exploitation et prospection des ressources minières ;
- Comptoir d'achat et de vente des métaux précieux et semi précieux ;
- Traitement de ressources minières sous toutes ses formes ;
- Importation des machines d'exploitation d'équipements miniers ;
- Vente et location d'équipements miniers ;
- Importation exportation, distribution des hydrocarbures et produits dérivés ;
- Gestion et exploitation des points de vente et de stations d'hydrocarbures et produits dérivés ;
- Transports ;
- Commerce import-export ;
- Commerce général ;
- Génie civil et industriel ;
- Bâtiments Travaux Publics (BTP) ;
- Electricité, plomberie, froid climatisation ;
- Prestation de services et divers ;
- Nettoyage, entretien, hygiène, assainissement ;
- Aménagement hydroagricole ;
- Construction de forages et grands puits ;
- Télécom et nouvelles technologies ;
- Energies solaires et éoliennes etc....

Et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, tous travaux nécessaires et accessoires et à toutes les formations similaires ou connexes prévues comme devant être entreprises par la société aux termes des présents statuts.

Siège social : Niamey ; Quartier Banizoumbou, Rue GM 19, Porte 226 ; Tél. +227 96 96 22 11 ; BP : 10.160 (République du Niger).

Capital social : 10.000.000 FCFA.

Gérant : Sont nommés premiers administrateurs :
- Monsieur MAHRI ATTAYE BEN AHMED : PCA.
- Monsieur MAHRI MOHAMED BEN AHMED : Gérant.
- Monsieur MOULATI SIDI AHMED BAN KAZOU : Administrateurs.

Durée : 99 ans à compter du 22/08/2016

Dépôt Légal: Dépôt de deux expéditions au Greffe du Tribunal de Grande Instance Hors Classes de Niamey et la société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier sous le numéro **RCCM-NI-NIA-2016-B-2269 du 22/08/2016.**

[20] See http://mde.ne/uploads/documents/tildis._-_sa.pdf, accessed on 8 April 2019

Annex 18: Truck seized in Guinea-Bissau. Photograph taken by the Panel on 23 May in Bissau.

Annex 19: Photograph of Ahmoudou Ag Asriw[21]

[21] From https://www.youtube.com/watch?v=sBOyc-7eoZ8, accessed on 12 July 2019 and confirmed by GATIA representative to be Ag Asriw.

Annex 20: Ganda Koy combatant manning Illegal checkpoint overseen by Baye Coulibaly on the road from Gao to Ansongo. Photograph taken by the Panel on 10 June 2019.

Annex 21: Supposed HCUA Elements convoying American Legend in December 2017[22]

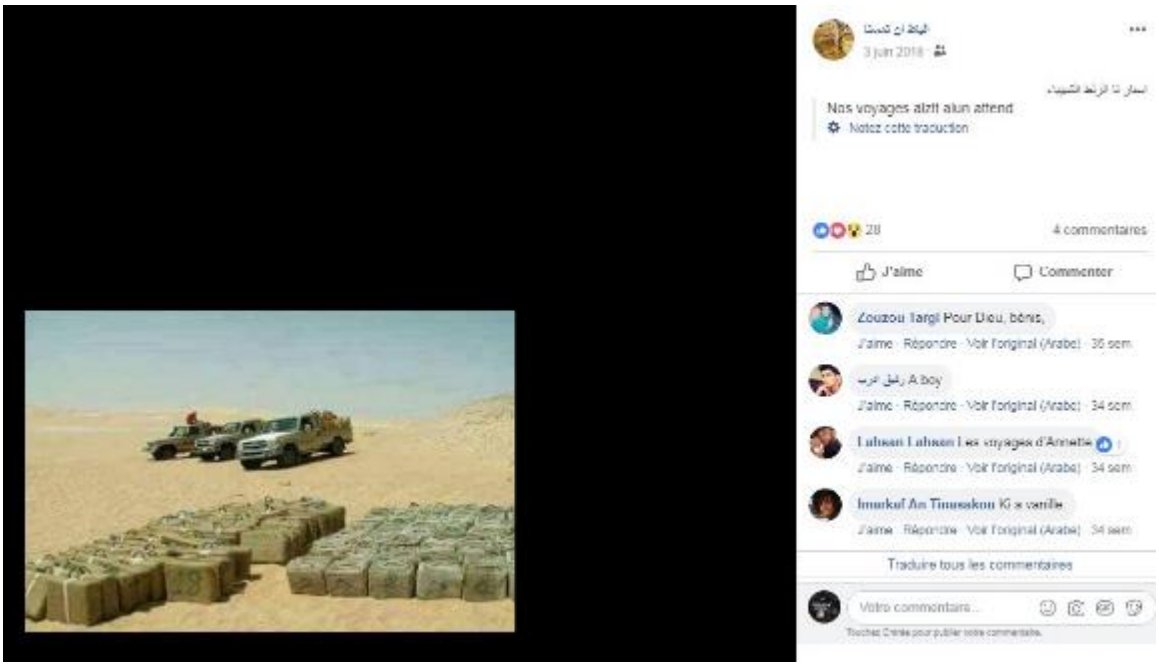

[22] From https://www.facebook.com/profile.php?id=100022756412883&__tn__=%2Cd%2AF%2AF-R&eid=ARApgYE7SRXamrnPxdvnkdbrapi2irdSnJnM3lx5B_N7USz0tDk5_KeoSooNEoJJPllKIazars6UPhow&tn-str=%2AF accessed on 3 February 2019

Annex 22: Photographs of the bodies of the Intahaka killings on 24 April 2019, obtained by the Panel from a confidential source on 12 June 2019.

Annex 23: Photograph of Oufène Ag Mohamed, president of the "*Bureau Regional D'administration et Gestion De Kidal*".[23]

[23] Screenshot from video available at https://youtu.be/nlO80hFS-Bs.

Annex 24: Summons from the President of the Bureau Regional, Oufène Ag Mohamed, to NGOs local and international operating in the Kidal region for meeting on 21 January 2019. Document obtained by the Panel from confidential source on 16 February 2019.

- **Le Chef du Bureau Régional de la CMA : son excellence monsieur oufène ag mohamed convie une réunion qui sera présidé par le président en exercice de la CMA le lundi, 21 janvier 2019 à partir de 09h15mn à son siège sis Etambar-Est (ancienne résidence du MDM).**

NB : tous les chefs de mission des ONG résidents à Kidal sont concernés y-compris international ou local.

ORDRE DU JOUR : Echange sur le programme de l'année 2018-2019

Voici l'avis à faire passer au ong

96433186

Annex 25: Minutes of meeting held on 21 January in Kidal between NGOs and the Regional Bureau. Document obtained by the Panel from confidential source on 16 February 2019.

COORDINATION DES MOUVEMENTS DE L'AZAWAD
CMA
******
BUREAU REGIONAL D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DE KIDAL

PROCES-VERBAL: DE LA REUNION ENTRE LE BUREAU REGIONAL DE GESTION ET D'ADMINISTRATION DE LA REGION DE KIDAL ET LES ONG A KIDAL :

L'an 2019, le21 janvier de 09h30 à 11h45 s'est tenu une réunion au siège de la CMA entre le bureau régional et les ONG.

Etaient présent à cette réunion

- Le chef du bureau régional de la CMA ;
- Les représentants des coordinateurs Terrain des ONG ;
- Les délégués de cercles de la région de Kidal ;
- Et d'autres notables de la région ;
- Ordre du jour :

Echange sur le programme de l'année 2019.

Divers :

- Participation dans la planification annuelle des activités des ONG ;
- Informer de façon continuelle la régional de la CMA de toutes activités menées ;
- Associer les représentations local (cercles) dans la mise en œuvre des activités ;
- Reconnaitre au bureau régional son rôle dans le suivi des activités menées par les partenaires ;
- Les ONG doivent soumettre au bureau régional leurs programmes ou domaines d'innervations pour approbation ou rejet.

Fait à Kidal, le 29 janvier 2019

Le chef bureau régional

1

Annex 26: Photograph of Ahmed Ag Albachar, obtained by the Panel from confidential source on 15 March 2019.

Annex 27: Agreement of Kidal transport companies setting up coordination mechanism for renting vehicles for humanitarian organizations in Kidal. Document obtained by the Panel from confidential source on 15 March 2019.

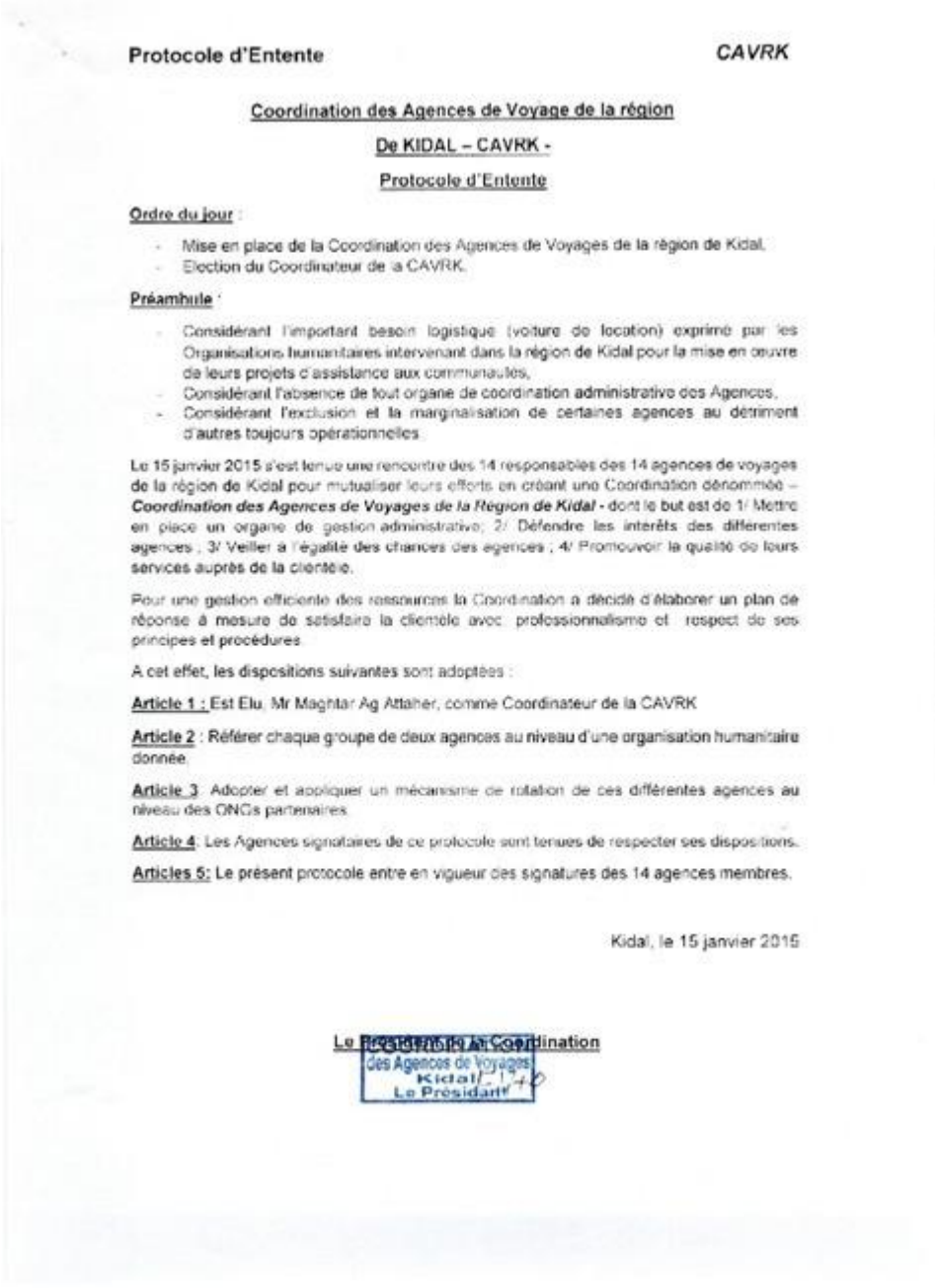

Protocole d'Entente ***CAVRK***

Coordination des Agences de Voyage de la région

De KIDAL – CAVRK -

Protocole d'Entente

Ordre du jour :

- Mise en place de la Coordination des Agences de Voyages de la région de Kidal.
- Election du Coordinateur de la CAVRK.

Préambule :

- Considérant l'important besoin logistique (voiture de location) exprimé par les Organisations humanitaires intervenant dans la région de Kidal pour la mise en œuvre de leurs projets d'assistance aux communautés,
- Considérant l'absence de tout organe de coordination administrative des Agences,
- Considérant l'exclusion et la marginalisation de certaines agences au détriment d'autres toujours opérationnelles.

Le 15 janvier 2015 s'est tenue une rencontre des 14 responsables des 14 agences de voyages de la région de Kidal pour mutualiser leurs efforts en créant une Coordination dénommée – ***Coordination des Agences de Voyages de la Région de Kidal*** - dont le but est de 1/ Mettre en place un organe de gestion administrative; 2/ Défendre les intérêts des différentes agences ; 3/ Veiller à l'égalité des chances des agences ; 4/ Promouvoir la qualité de leurs services auprès de la clientèle.

Pour une gestion efficiente des ressources la Coordination a décidé d'élaborer un plan de réponse à mesure de satisfaire la clientèle avec professionnalisme et respect de ses principes et procédures.

A cet effet, les dispositions suivantes sont adoptées :

Article 1 : Est Elu, Mr Maghtar Ag Attaher, comme Coordinateur de la CAVRK

Article 2 : Référer chaque groupe de deux agences au niveau d'une organisation humanitaire donnée.

Article 3: Adopter et appliquer un mécanisme de rotation de ces différentes agences au niveau des ONGs partenaires.

Article 4: Les Agences signataires de ce protocole sont tenues de respecter ses dispositions.

Articles 5: Le présent protocole entre en vigueur des signatures des 14 agences membres.

Kidal, le 15 janvier 2015

Le Président de la Coordination

Coordination des Agences de Voyages Kidal Le Président

Protocole d'Entente

CAVRK

AGENCES	PROMOTEURS	TELEPHONES	SIGNATURES
AFFala	moctar Agtbhe	77858186	B.P. 09, Kidal Mali / GIE RC / Affala Voyages initiatives
ARAWANE TOUR	Chegaly ald Al-Arby	76089328	
Tabouchak	Hamoli Ag Balloch	91709761	
Awnaf voyage	Ibrahim Ag Anefane	76375227	
Tartite	Sidahmar Ag Abba	76083308	
Tinitaine	Attaher Ag Sidalamine	76082184	
Tadhit	Baton Ag DiDi	76277440	
Talimezk	Bita Ag Imama	76083254	
TAGASTE	Dida Ag Ned	71666688	
AZawagh	Hamadlamine	70123056	
Tadamakat	Abdou lahy	72424580	
Halima Voyage	charif Ag	73118171	
Amou kane	Mossa Ag Sidalamine	73478670	
Tadamek Essouck	Bilal Ag Ousmane	76200660	

Annex 28: Response from the coordination mechanism of national and international NGOs in the Kidal region. Document obtained by the Panel from confidential source on 16 February 2019.

Coordination des ONGs Humanitaires Nationales et Internationales Intervenant dans la région de Kidal

I. Kidal le 15.02.2019

A

Monsieur le Chef du Bureau Régional d'Administration et Gestion de Kidal

Objet : Réponse au document (PV, lettre) du 29.01.2019

Monsieur,

Nous, ONG nationales et Internationales réunies en coordination régionale, accusons réception du document/PV du 29 janvier 2019 portant plusieurs recommandations pour servir de base de travail entre le bureau régional et les ONG.

Monsieur le Chef du bureau régional, les ONG attachées à leurs principes humanitaires d'indépendance de neutralité et d'impartialité, de respect aux autorités administratives, politiques et sécuritaires de leur zones d'intervention qu'elles ont obligation d'impliqué, informé de toutes leurs activités/projets mis en œuvre, vous réitèrent leur franche, transparente et inclusive collaboration.

Toutefois, après analyse de vos doléances/recommandations, les ONG ont décidé que les points 2, 3, 4 et 5 vont être respectés bien qu'ils l'ont toujours été. Préciser que pour le 4e point les démembrements du bureau régional comme les commissions sectorielles peuvent participer aux missions des ONG quand celles-ci sont conjointes, c'est-à-dire quand le besoin de se faire accompagner par des partenaires de mise en œuvre étatique ou de la CMA s'impose. Mais quand la mission est uniquement composée des membres de l'ONG l'obligation de prendre un membre de la commission n'est pas applicable.

Par contre, nous ne pourrons accepter le point 1 pour des raisons de capacités et de stratégies de fonctionnement. Plusieurs ONG n'effectuent pas des consultations pour l'élaboration de leurs projets à venir. Elles restent sujettes à des financements qui sont à la base orientés par les bailleurs vers des secteurs, des zones et des cibles précis. Mais s'il arrive qu'une ONG fasse des évaluations générales pour la compréhension de problème donné comme l'éducation, la WASH, la relance Economique … les enquêtes ménages, les focus groups, les rencontres avec les communautés et les autorisées sont obligatoires.

Tout en vous rassurant de notre engagement et de notre mobilisation au profit des populations vulnérables de la région de Kidal, nous vous prions de croire à notre franche collaboration.